



Intact Corporation financière

États financiers consolidés audités

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

La direction est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés d'Intact Corporation financière et de ses filiales, désignées collectivement sous le terme « la société ». À cette fin, elle doit notamment choisir des méthodes comptables appropriées et faire des estimations et poser des jugements éclairés fondés sur l'incidence prévue de transactions, d'événements et de tendances actuelles, selon les Normes internationales d'information financière.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de la fiabilité des états financiers consolidés, la société maintient un système rigoureux de contrôle interne. La société se fie à ce système, qui comprend les contrôles de procédures de l'entreprise, ainsi que les contrôles internes de comptabilité. En outre, ce système comprend la communication des politiques de la société et de son Code de conduite, la planification exhaustive des affaires, la séparation des tâches, la délégation de l'autorité pour l'approbation de transactions et la responsabilité personnelle connexe, la sélection et la formation du personnel, la protection des actifs et la tenue de registres. Les vérificateurs internes de la société passent en revue et évaluent le système de contrôle.

Le conseil d'administration de la société, par l'entremise du comité de vérification et d'examen des risques, qui est exclusivement formé d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la société, supervise les responsabilités de la direction relativement à l'élaboration et au bon fonctionnement des systèmes de l'information financière et du contrôle interne, à la préparation et à la présentation de l'information financière et à la gestion des risques.

Le comité de vérification et d'examen des risques effectue, auprès des membres de la direction et des vérificateurs internes et des auditeurs indépendants, les études et les recherches qu'il juge nécessaires en vue d'établir que la société utilise un système de contrôle interne approprié, qu'elle se conforme aux exigences légales et réglementaires ainsi qu'au Code de conduite qu'elle a adopté. Les vérificateurs internes et les auditeurs indépendants ainsi que l'actuaire ont accès sans restriction au comité de vérification et d'examen des risques, tant en la présence qu'en l'absence de membres de la direction.

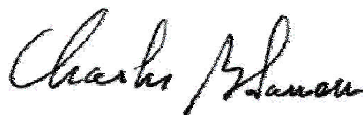
En vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurance* (Canada) ou de la *Loi sur les assurances* (Québec) (« les lois »), l'actuaire, qui est un membre de la direction, est nommé par le conseil d'administration afin de remplir les diverses fonctions d'actuariat prescrites par les lois et d'évaluer le passif des polices conformément aux pratiques actuarielles reconnues du Canada. L'actuaire fait rapport des résultats de son travail à la direction et au comité de vérification et d'examen des risques.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada pour les filiales d'assurance IARD réglementées par la loi fédérale et l'Autorité des marchés financiers pour la filiale d'assurance IARD réglementée par la loi du Québec effectuent périodiquement, auprès des filiales d'assurance IARD, les examens et les enquêtes qu'ils estiment nécessaires.

Les auditeurs indépendants de la société, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés, sont nommés par les actionnaires pour mener un audit indépendant des états financiers consolidés de la société. Ils rencontrent séparément la direction et le comité de vérification et d'examen des risques afin de discuter des résultats de leur audit, de l'information financière et de sujets connexes. Le rapport des auditeurs aux actionnaires paraît à la page suivante.

Le 7 février 2012

Chef de la direction



Charles Brindamour

Premier vice-président et Chef des finances



Mark A. Tullis

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de
Intact Corporation financière

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'**Intact Corporation financière**, qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010, et les états consolidés du résultat global, des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Intact Corporation financière aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 conformément aux Normes internationales d'information financière.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, Canada
Le 7 février 2012

Comptables agréés

¹CA auditeur permis n° 15504

Intact Corporation financière

États financiers consolidés audités

Table des matières

États financiers consolidés audités

Bilans consolidés audités.....	4
États consolidés audités du résultat global.....	5
États consolidés audités des variations des capitaux propres.....	6
Tableaux consolidés audités des flux de trésorerie	6

Notes des états financiers consolidés audités

Note 1 - Statut de la société.....	7
Note 2 - Base de présentation	7
Note 3 - Sommaire des principales méthodes comptables	8
Note 4 - Acquisition d'entreprise.....	24
Note 5 - Actifs classés comme détenus en vue de la vente et passifs directement liés.....	25
Note 6 - Instruments financiers	26
Note 7 - Instruments financiers dérivés	31
Note 8 - Évaluation de la juste valeur	33
Note 9 - Risque financier.....	37
Note 10 - Risque d'assurance.....	44
Note 11 - Passif des sinistres	47
Note 12 - Produits	52
Note 13 - Impôt sur le résultat.....	53
Note 14 - Participations dans des entreprises associées et des coentreprises.....	55
Note 15 - Immobilisations corporelles.....	55
Note 16 - Autres actifs et passifs.....	56
Note 17 - Goodwill et immobilisations incorporelles.....	57
Note 18 - Avantages futurs du personnel.....	59
Note 19 - Dette impayée	63
Note 20 - Actions ordinaires et actions privilégiées.....	64
Note 21 - Résultat par action.....	66
Note 22 - Paiements fondés sur des actions.....	67
Note 23 - Informations supplémentaires sur les tableaux consolidés audités des flux de trésorerie	68
Note 24 - Éventualités, engagements et garanties.....	69
Note 25 - Transactions entre parties liées	69
Note 26 - Gestion du capital.....	70
Note 27 - Événements postérieurs à la date de clôture.....	71
Note 28 - Profil en matière de réglementation des tarifs.....	71
Note 29 - Première application des IFRS.....	72

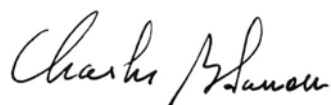
Intact Corporation financière
Bilans consolidés audités
(en millions de dollars canadiens)

Aux	Note	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Actifs				
Placements	6			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		206 \$	138 \$	60 \$
Titres de créance		7 887	4 821	4 784
Actions privilégiées		1 281	1 503	1 582
Actions ordinaires		2 051	1 877	1 312
Prêts		403	314	319
		11 828	8 653	8 057
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	5	1 631	-	-
Produit des placements à recevoir		66	43	43
Primes à recevoir		2 487	1 762	1 640
Actifs de réassurance		410	235	261
Impôt sur le résultat à recevoir		58	52	40
Actifs d'impôt différé	13	158	29	56
Frais d'acquisition différés		652	420	396
Autres actifs	16	293	335	336
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	14	241	119	98
Immobilisations corporelles	15	67	46	46
Immobilisations incorporelles	17	1 068	170	159
Goodwill	17	794	211	179
Total des actifs		19 753 \$	12 075 \$	11 311 \$
Passifs				
Passifs directement liés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente	5	1 330 \$	- \$	- \$
Passif des sinistres	11	6 886	4 379	4 270
Primes non acquises	11	3 790	2 586	2 464
Passifs financiers liés aux placements	6	532	715	406
Impôt sur le résultat à payer		17	78	102
Passifs d'impôt différé	13	123	28	21
Autres passifs	16	1 441	824	733
Dettes impayées	19	1 293	496	398
		15 412	9 106	8 394
Capitaux propres				
Actions ordinaires	20	1 889	993	1 061
Actions privilégiées	20	489	-	-
Surplus d'apport		115	96	83
Résultats non distribués	29	1 642	1 565	1 527
Cumul des autres éléments du résultat global	29	206	315	246
		4 341	2 969	2 917
Total des passifs et des capitaux propres		19 753 \$	12 075 \$	11 311 \$

Voir les notes des états financiers consolidés audités.

Au nom du conseil d'administration :

Administrateur



Charles Brindamour

Administratrice



Eileen Mercier

Intact Corporation financière
États consolidés audités du résultat global
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2011	2010
Primes directes souscrites	12	5 126 \$	4 475 \$
Primes nettes acquises	12	4 907	4 231
Sinistres nets survenus	11	(3 133)	(2 766)
Frais de souscription		(1 501)	(1 272)
		273	193
Incidence de la variation du taux d'actualisation des sinistres nets	11	(81)	(36)
Produit (perte) de souscription		192	157
Produit net des placements	6	326	294
Profits nets (pertes nettes) de placement	6	204	182
Coûts d'intégration et de restructuration	16	(71)	-
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle		(41)	-
Quote-part du résultat net tirée des participations dans des entreprises associées et des coentreprises	14	16	15
Autres produits		50	44
Autres charges		(41)	(27)
Coûts de financement	19	(41)	(28)
Résultat net avant charge (avantage) d'impôt sur le résultat		594	637
Charge (avantage) d'impôt sur le résultat	13	137	139
Résultat net lié aux activités poursuivies attribuable aux actionnaires		457	498
Résultat net lié aux activités abandonnées attribuable aux actionnaires		8	-
Résultat net attribuable aux actionnaires		465 \$	498 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base et dilué (en millions)		115	115
Résultat par action ordinaire de base et dilué (en dollars)	21	3,96 \$	4,32 \$
Des activités poursuivies		3,89	4,32
Des activités abandonnées		0,07	-
Dividendes versés par action ordinaire (en dollars)		1,48 \$	1,36 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires		465 \$	498 \$
Autres éléments du résultat global			
Écarts actuariels nets sur les avantages futurs du personnel	18	(139)	(41)
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie :			
Variations nettes des profits latents (pertes latentes)		(15)	-
Reclassement en résultat des (profits nets) pertes nettes		7	-
Titres disponibles à la vente :			
Variations nettes des profits latents (pertes latentes)		42	257
Reclassement en résultat des (profits nets) pertes nettes		(179)	(166)
(Charge) avantage d'impôt sur le résultat	13	70	(12)
Autres éléments du résultat global pour l'exercice liés aux activités poursuivies		(214)	38
Total du résultat global attribuable aux actionnaires		251 \$	536 \$

Voir les notes des états financiers consolidés audités.

Intact Corporation financière
États consolidés audités des variations des capitaux propres
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Note	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
Solde au 1^{er} janvier 2011		993 \$	- \$	96 \$	1 565 \$	315 \$	2 969 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires		-	-	-	465	-	465
Autres éléments du résultat global		-	-	-	(105)	(109)	(214)
Total du résultat global		-	-	-	360	(109)	251
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	20	(24)	-	-	(105)	-	(129)
Actions ordinaires émises	20	920	-	-	-	-	920
Actions privilégiées émises	20	-	489	-	-	-	489
Dividendes versés sur actions ordinaires	20	-	-	-	(170)	-	(170)
Dividendes versés sur actions privilégiées	20	-	-	-	(8)	-	(8)
Paiements fondés sur des actions	22	-	-	19	-	-	19
Solde au 31 décembre 2011		1 889 \$	489 \$	115 \$	1 642 \$	206 \$	4 341 \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2010		1 061 \$	- \$	83 \$	1 527 \$	246 \$	2 917 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires		-	-	-	498	-	498
Autres éléments du résultat global		-	-	-	(31)	69	38
Total du résultat global		-	-	-	467	69	536
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	20	(68)	-	-	(273)	-	(341)
Dividendes versés sur actions ordinaires	20	-	-	-	(156)	-	(156)
Paiements fondés sur des actions	22	-	-	13	-	-	13
Solde au 31 décembre 2010		993 \$	- \$	96 \$	1 565 \$	315 \$	2 969 \$

Voir les notes des états financiers consolidés audités.

Tableaux consolidés audités des flux de trésorerie
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2011	2010
Activités opérationnelles			
Résultat net attribuable aux actionnaires		465 \$	498 \$
Ajustements au titre des éléments sans effet de trésorerie	23	(112)	(102)
Variation des autres actifs et passifs opérationnels	23	(94)	(171)
Variation du passif net des sinistres	11	270	135
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités opérationnelles		529	360
Activités d'investissement			
Acquisition d'entreprise, nette de la trésorerie acquise	4	(2 546)	-
Produit de la vente de placements		9 070	8 555
Acquisitions de placements		(8 804)	(8 359)
Acquisitions de cabinets de courtage et de portefeuilles d'assurance, nettes des ventes		(10)	(37)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres		(56)	(42)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(2 346)	117
Activités de financement			
Produit net de l'émission de titres de créance	19	797	98
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	20	(129)	(341)
Produit de l'émission d'actions ordinaires	20	910	-
Produit de l'émission d'actions privilégiées	20	485	-
Dividendes versés	20	(178)	(156)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement		1 885	(399)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		68	78
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		138	60
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	23	206 \$	138 \$

Voir les notes des états financiers consolidés audités.

Note 1 - Statut de la société

Intact Corporation financière (la « société ») (TSX : IFC) est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Elle est domiciliée au Canada et ses actions sont négociées sur le marché à la Bourse de Toronto. La société a des placements dans des filiales en propriété exclusive dont les activités se concentrent principalement dans l'assurance incendie, accidents et risques divers (« IARD ») au Canada. Le 23 septembre 2011, la société a acquis toutes les actions émises et en circulation de AXA Canada Inc. (« AXA Canada »). Pour plus de détails quant à cette acquisition, voir la note 4 – Acquisition d'entreprise. Les principales filiales de la société sont Intact Compagnie d'assurance, La Compagnie d'assurance Belair inc., La Nordique Compagnie d'assurance du Canada, Novex Compagnie d'assurance, Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada, Equisure Financial Network Inc., Canada Brokerlink Inc., GP auto et habitation inc., IB Reinsurance Inc., Intact Assurances Générales inc., maintenant connu sous le nom AXA Assurances Inc., Intact Assurances agricoles inc., AXA Assurances générales, AXA Pacifique Compagnie d'Assurance et AXA Assurances (Canada).

Le siège social de la société est situé au 700 University Avenue, Toronto, Canada.

Note 2 - Base de présentation

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés audités sont les premiers états financiers de la Société préparés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Comme le permet l'IFRS 4, Contrats d'assurance, la société applique les principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR du Canada ») pour comptabiliser ses contrats d'assurance. La publication des états financiers consolidés audités et des notes complémentaires a été approuvée par une résolution du conseil d'administration en date du 7 février 2012.

Pour tous les exercices jusqu'à celui clos le 31 décembre 2010 inclusivement, la société a préparé ses états financiers selon les PCGR du Canada. Comme les PCGR du Canada diffèrent des IFRS à certains égards, la direction a modifié certaines méthodes comptables appliquées auparavant dans les états financiers préparés selon les PCGR du Canada afin de se conformer aux IFRS. Les chiffres comparatifs pour 2010 ont donc été retraités pour tenir compte de ces ajustements. Certains renseignements complémentaires et certaines informations communiquées par voie de notes considérés comme importants pour la compréhension des états financiers de la société préparés conformément aux IFRS sont fournis à la note 29 – Première application des IFRS, comme le sont les rapprochements et les descriptions des effets de la transition des PCGR du Canada aux IFRS.

Les états financiers consolidés audités ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, au coût historique, sauf pour les participations dans les entreprises associées et les coentreprises, comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, et les instruments financiers, mesurés à la juste valeur (se reporter à la note 3.1 b), c) et d) pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables). Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans les bilans consolidés audités si et seulement si la société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et l'intention soit de procéder au règlement sur la base du solde net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

La société présente ses bilans consolidés audités essentiellement par ordre de liquidité.

Les filiales sont des entités dont la société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de leurs activités, généralement par le contrôle de plus de la moitié des actions conférant droit de vote. Les états financiers de toutes les filiales sont entièrement consolidés à partir de la date du transfert du contrôle à la société. Ils sont déconsolidés à partir de la date où le contrôle prend fin. Les soldes, transactions, produits et charges et profits et pertes découlant de transactions et de dividendes intersociétés sont entièrement éliminés à la consolidation.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la société exerce une influence notable, selon la définition prévue par les IFRS, et qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Se reporter à la note 3.1 c) – Participations dans des entreprises associées pour plus de précisions sur les méthodes comptables.

Les coentreprises sont des entités sur lesquelles la société exerce un contrôle conjoint, selon la définition prévue par les IFRS, et qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Se reporter à la note 3.1 d) – Coentreprises pour plus de précisions sur les méthodes comptables.

La société a adopté certaines normes de présentation pour la préparation de ces états financiers consolidés audités. Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans ces états financiers sont en millions de dollars canadiens. Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours. Dans les rubriques et les notes des états financiers consolidés audités, des termes comme « avantage », « résultat », « produits », « profits » et « gains » précèdent généralement des termes comme « frais », « charges » et « perte ».

Note 3 - Sommaire des principales méthodes comptables

3.1 Principales méthodes comptables

a) Contrats d'assurance

Les contrats d'assurance sont ceux qui, à leur entrée en vigueur, transfèrent un risque d'assurance important. Le risque d'assurance est transféré lorsque la société consent à indemniser un titulaire de contrat lorsqu'il se produit un événement futur défavorable incertain déterminé. En général, la société détermine si elle court des risques d'assurance importants en comparant les indemnités qu'elle pourrait devoir payer suivant différents scénarios par rapport à la prime reçue du titulaire du contrat pour couvrir le risque.

Comptabilisation des primes et des commissions

Les primes souscrites sont reportées, nettes de la réassurance, à titre de primes non acquises et comptabilisées comme produits proportionnellement sur la durée des contrats sous-jacents, qui est généralement de 12 à 24 mois tout au plus. Les produits tirés des commissions sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans les autres produits aux états consolidés audités du résultat global.

Passif des sinistres

Le passif des sinistres est présenté avant déduction de la part assumée par les réassureurs. Cette dernière est présentée comme un actif dans les actifs de réassurance.

L'actuaire désigné estime le passif des sinistres au moyen des pratiques actuarielles généralement reconnues du Canada et en se fondant sur des hypothèses telles que l'évolution des sinistres et les statistiques de paiement, les taux futurs de fréquence et de gravité des sinistres, l'inflation, les recouvrements des réassureurs, les charges, les changements dans le cadre juridique et le cadre réglementaire, ainsi que d'autres facteurs, dans le contexte de la situation de la société et celui de la nature des contrats d'assurance. Ces passifs sont comptabilisés dans les bilans consolidés audités et les variations sont comptabilisées dans les sinistres nets survenus aux états consolidés audités du résultat global. Le passif des sinistres est éteint seulement lorsque l'obligation précisée au contrat expire, qu'elle est acquittée ou annulée.

Le passif des sinistres est d'abord établi au cas par cas, à mesure que les sinistres sont déclarés, puis réévalué au fur et à mesure que d'autres renseignements sont obtenus. Il comprend une provision pour tenir compte de l'évolution future des sinistres, incluant les sinistres survenus, mais non déclarés par les souscripteurs, ainsi qu'une provision pour écarts défavorables comme le veulent les pratiques actuarielles reconnues au Canada.

Le passif des sinistres est actualisé pour tenir compte de la valeur temps de l'argent selon un taux qui reflète le taux de rendement estimé du marché des actifs auxquels le passif est adossé. Ce taux d'actualisation est calculé en fonction de diverses hypothèses actuarielles. Ces dernières peuvent varier d'une période à l'autre afin d'en arriver au taux de rendement fondé sur le marché le plus juste et représentatif possible.

Primes non acquises

Les primes non acquises sont calculées proportionnellement d'après la tranche non échue des primes souscrites et sont comptabilisées sur la durée du contrat d'assurance dans les primes nettes acquises aux états consolidés audités du résultat global.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, un test de suffisance du passif est réalisé, conformément aux IFRS, afin de valider la suffisance des primes non acquises et des frais d'acquisition différés. Il y a insuffisance de primes si les primes non acquises ont été réputées insuffisantes pour couvrir les coûts futurs estimés liés à la tranche non échue des contrats d'assurance souscrits. Une insuffisance de primes est comptabilisée immédiatement comme une réduction des frais d'acquisition différés dans la mesure où la somme des primes non acquises et du produit des placements prévu n'est pas considérée comme suffisante pour couvrir l'ensemble des frais d'acquisition différés et des sinistres et frais d'assurance connexes. Si l'insuffisance des primes est supérieure aux frais d'acquisition différés non amortis, un passif est comptabilisé à l'égard de l'insuffisance excédentaire. Les réductions de frais d'acquisition différés et la comptabilisation du passif supplémentaire ne peuvent faire l'objet d'une reprise au cours de périodes ultérieures.

Frais d'acquisition différés

Les frais d'acquisition de contrat liés à l'acquisition de primes d'assurance comprennent les commissions, les taxes sur primes et les frais directement liés à l'établissement ou au renouvellement des contrats d'assurance. Dans la mesure où ces frais sont considérés comme recouvrables, ils sont différés et amortis de la même manière que les primes non acquises et sont présentés dans les frais de souscription aux états consolidés audités du résultat global.

À la fin de chaque période, le test de suffisance du passif est réalisé pour déterminer le caractère recouvrable des frais d'acquisition différés. La tranche des frais d'acquisition différés qui ne semble pas couverte par les avantages futurs estimés est considérée comme irrécouvrable et est radiée.

Les frais d'acquisition différés sont décomptabilisés lorsque les contrats correspondants sont réglés ou résiliés.

Commissions de réassurance

Les commissions à recevoir au titre de contrats de réassurance cédée sont différées et amorties sur une base linéaire sur la durée des primes prévues à payer. Les commissions de réassurance non acquises sont comptabilisées dans les autres passifs aux bilans consolidés audités.

Groupements d'assureurs

Lorsque certains propriétaires d'automobile ne sont pas en mesure de souscrire une assurance sur le marché de l'assurance volontaire, ils sont assurés par l'intermédiaire de la Facility Association. De plus, des entités peuvent choisir de céder certains risques à des plans de répartition des risques (« PRR ») administrés par la Facility Association. Les risques liés aux contrats d'assurance de la Facility Association et aux contrats cédés par les assureurs au PRR sont cumulés et partagés entre les assureurs IARD du Canada, en général en fonction de la part du marché qu'ils occupent et du volume d'affaires cédé au PRR. La société applique aux contrats d'assurance de la Facility Association et des PRR qu'elle assume les mêmes méthodes comptables que celles qu'elle applique aux contrats d'assurance établis directement pour les titulaires de contrats.

Conformément aux lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »), les primes liées aux PRR assumées et cédées sont présentées respectivement dans les primes directes et nettes souscrites. De plus, la société agit à titre d'assureur nominal de la Facility Association et est responsable de l'administration d'une partie du portefeuille de contrats d'assurance de celle-ci. À ce titre, la société touche des honoraires. Les honoraires d'établissement de contrat sont gagnés immédiatement, tandis que ceux associés au traitement des sinistres sont différés et gagnés pendant la période d'amortissement de ceux-ci.

Réassurance

L'actif de réassurance comprend la quote-part des réassureurs du passif des sinistres et des primes non acquises. La société présente aux bilans consolidés audités les soldes de réassurance au montant brut pour indiquer l'ordre de grandeur du risque de crédit correspondant. Les estimations de la quote-part des réassureurs dans le passif des sinistres sont présentées comme un actif et établies de la même manière que le passif des sinistres connexe. La société soumet à un test de dépréciation l'actif de

réassurance à chaque date de présentation de l'information financière ou plus souvent lorsqu'il existe un indice de dépréciation pendant la période de présentation. Le passif de réassurance est présenté dans les autres passifs et a trait aux primes cédées souscrites et aux primes de reconstitution à payer. Se reporter à la note 9 – Risque financier et à la note 10 – Risque d'assurance, pour plus de détails.

Règlements échelonnés

La société conclut, avec diverses sociétés d'assurance vie canadiennes ayant une cote de solvabilité minimale de A- à la date de signature du contrat, des contrats de rente qui prévoient le paiement de montants fixes et récurrents aux demandeurs d'indemnité. Par conséquent, elle s'acquitte ainsi de pratiquement toute sa responsabilité envers les demandeurs et la soustrait du passif de ses bilans consolidés audités. La société demeure toutefois exposée au risque de crédit que les assureurs-vie ne soient pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations. Se reporter à la note 9 – Risque financier, pour plus de détails sur le risque de crédit lié aux règlements échelonnés.

b) Contrats d'instruments financiers

La société a classé ou désigné ses actifs et passifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- Instruments disponibles à la vente (« DAV »)
- Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)
- Trésorerie et équivalents de trésorerie, prêts et créances
- Autres passifs financiers

Le tableau qui suit résume la base des évaluations initiale et ultérieure des instruments financiers de la société ainsi que la présentation des variations connexes de la juste valeur en fonction de la catégorie de classement.

Tableau 3.1 - Base d'évaluation des instruments financiers et classement des variations connexes de la juste valeur

Catégorie	Évaluation initiale	Évaluation ultérieure	Variations de la juste valeur
Actifs financiers			
Instruments DAV	Juste valeur en fonction des cours acheteurs à la date de la transaction	Juste valeur en fonction des cours acheteurs à la fin de l'exercice	Présentées aux états consolidés audités du résultat global (dans le cumul des autres éléments du résultat global tant qu'elles ne sont pas réalisées, ou dans les profits nets (pertes nettes) de placement lorsqu'elles sont réalisées ou que l'instrument a subi une perte de valeur)
Instruments à la JVBRN	Juste valeur en fonction des cours acheteurs à la date de la transaction	Juste valeur en fonction des cours acheteurs à la fin de l'exercice	Présentées aux états consolidés audités du résultat global (dans les profits nets (pertes nettes) de placement)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, prêts et créances	Juste valeur à la date d'émission	Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif	Présentées aux états consolidés audités du résultat global (dans les profits nets (pertes nettes) de placement lorsqu'elles sont réalisées ou que l'instrument a subi une perte de valeur, sauf pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour lesquels il n'existe pas de perte de valeur)
Passifs financiers			
Instruments à la JVBRN	Juste valeur en fonction des cours vendeurs à la date de la transaction	Juste valeur en fonction des cours vendeurs à la fin de l'exercice	Présentées aux états consolidés audités du résultat global (dans les profits nets (pertes nettes) de placement)
Autres passifs financiers	Juste valeur à la date d'émission	Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif	Présentées aux états consolidés audités du résultat global (dans les profits nets (pertes nettes) de placement) lorsque le passif est éteint

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie des placements sont échus ou ont été transférés et que la société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les actifs financiers

prêtés par la société aux termes d'activités de prêt de titres ne sont pas décomptabilisés puisque la société n'a pas transféré les risques et les avantages importants liés aux actifs prêtés.

Les passifs financiers sont décomptabilisés au moment de l'expiration ou de l'annulation de ces passifs.

Instruments financiers

Instruments disponibles à la vente

Comme le décrit le tableau 3.1, les actifs financiers non dérivés DAV sont comptabilisés à leur juste valeur aux bilans consolidés audités dès la date de la transaction, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées, nettes de l'impôt sur le résultat, dans les autres éléments du résultat global (« AERG ») jusqu'à ce que l'actif financier soit cédé ou qu'il ait subi une perte de valeur (se reporter au tableau 6.2 pour le détail de la juste valeur et des profits et pertes non réalisés). Lorsque l'actif est cédé ou qu'il subit une perte de valeur, le profit ou la perte est comptabilisé à titre de profits nets (pertes nettes) de placement aux états consolidés audités du résultat global et, en conséquence, le montant est soustrait des AERG. Les profits et pertes à la vente de titres de créance et de capitaux propres disponibles à la vente sont déterminés respectivement selon la méthode du premier entré, premier sorti et la méthode du coût moyen.

Instruments à la JVBRN

Les actifs et passifs financiers non dérivés à la JVBRN sont acquis ou pris en charge en vue de prises de profits à court terme (« classés à la JVBRN ») ou sont volontairement désignés ainsi par la société (« désignés à la JVBRN »).

Une partie des titres de créance de la société auxquels est adossé son passif des sinistres a été désignée à la JVBRN. Cette désignation vise à réduire la volatilité causée par les variations de juste valeur du passif des sinistres en raison de variations des taux d'actualisation. Pour respecter les directives des organismes de réglementation, la société s'assure que la durée pondérée en dollars des titres de créance désignés à la JVBRN est approximativement égale à la durée pondérée en dollars du passif des sinistres. Le taux utilisé pour actualiser le passif des sinistres est calculé selon le montant des placements auxquels est adossé le passif des sinistres.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de trésorerie ainsi que de placements très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative, ayant une date d'échéance d'au plus trois mois.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces placements sont initialement comptabilisés au coût, ce qui représente la juste valeur de la contrepartie payée à l'acquisition du placement. Après l'évaluation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminués des pertes de valeur. Les profits et pertes sont comptabilisés aux états consolidés audités du résultat global lorsque les placements sont décomptabilisés ou dépréciés, et par le biais du processus d'amortissement.

Dette impayée

Les billets à moyen terme de la société et les frais d'émission connexes sont classés comme dette impayée et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Placements dans des fonds d'investissement

La société investit dans des fonds d'investissement offerts par un tiers. Ces fonds sont principalement investis dans des actions et distribuent la plus grande partie de leurs revenus. La participation de la société à ces véhicules de placement peut varier d'un jour à l'autre en fonction du montant investi par la société et les tiers. Lorsque la société est réputée contrôler ces véhicules, ils sont consolidés et la participation de tiers est comptabilisée dans le passif à la juste valeur et est présentée comme la valeur de l'actif net attribuable à des tiers détenteurs de parts (se reporter à la note 6 – Instruments financiers).

Instruments financiers dérivés

Des instruments financiers dérivés sont utilisés aux fins de la gestion de risques. Des swaps de devises, des options, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme normalisés et des swaps sur rendement total sont détenus à des fins autres que de transaction pour atténuer les risques de change et de marché.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont présentées aux états consolidés audités du résultat global dans les profits nets (pertes nettes) de placement dans la période où elles surviennent. Voir la note 7 – Instruments financiers dérivés, pour plus de détails.

Dérivés incorporés

Un instrument dérivé peut être incorporé dans un autre instrument financier (le « contrat hôte »). Les dérivés incorporés sont comptabilisés séparément lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte. Les modalités des dérivés incorporés correspondent à celles des dérivés autonomes et, par conséquent, les dérivés incorporés sont désignés ou classés séparément du contrat hôte. Les dérivés incorporés sont des actifs et passifs financiers classés à la JVBRN.

Comptabilité de couverture

La société utilise les dérivés dans le cadre de ses stratégies de couverture afin de gérer les risques liés aux instruments financiers. Si la comptabilité de couverture est admissible, une relation de couverture est désignée et consignée dès sa mise en place pour définir l'objectif précis de gestion du risque ainsi que la stratégie de couverture. La documentation décrit l'actif, le passif ou les flux de trésorerie prévus faisant l'objet d'une couverture, le risque couvert, le type d'instrument de couverture utilisé et comment l'efficacité de la couverture sera évaluée. L'instrument de couverture doit compenser avec une grande efficacité les variations de la juste valeur ou les flux de trésorerie prévus découlant du risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. L'application de la comptabilité de couverture cesse prospectivement s'il est établi que l'instrument de couverture n'est plus efficace, si l'instrument de couverture est résilié ou vendu, ou à la cession ou à la résiliation anticipée de l'élément couvert.

Couvertures de flux de trésorerie

Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la tranche efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture, nette de l'impôt, est comptabilisée dans les AERG, et la tranche inefficace est comptabilisée dans les profits nets (pertes nettes) de placement. Lorsque la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée, les montants accumulés dans le CAERG sont reclassés dans les coûts de financement de la même manière que lorsque ces coûts sont engagés. Les profits et pertes sur les dérivés sont reclassés immédiatement dans le résultat net attribuable aux actionnaires lorsque l'élément couvert est vendu ou résilié avant l'échéance prévue.

Placements à long terme

Les placements à long terme sont des placements qui n'ont pas de cours publiés et sur lesquels la société n'exerce pas une influence notable. Comme ces placements ne sont pas négociés, ils sont comptabilisés au coût, déduction faite de toute perte de valeur cumulée, ce qui se rapproche de la juste valeur. Les placements sont inclus dans les autres actifs aux bilans consolidés audités.

Évaluation de la juste valeur

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier équivaut d'ordinaire au prix de transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Après leur comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction des renseignements disponibles et classée selon une hiérarchie de la juste valeur à trois niveaux. La répartition des instruments financiers de la société entre chacun des niveaux est présentée à la note 8 – Évaluation de la juste valeur.

Tout instrument dérivé est comptabilisé comme un actif financier lorsque la juste valeur est positive, et comme un passif financier lorsque la juste valeur est négative. Se reporter au tableau 7.1 pour plus de précisions.

Lorsque la juste valeur des actifs et passifs financiers présentés aux bilans consolidés audités ne peut être tirée des marchés actifs, elle est déterminée au moyen d'un éventail de techniques d'évaluation comme des modèles de flux de trésorerie actualisés ou des modèles mathématiques. Les intrants de ces modèles sont tirés de données observables de marché lorsque celles-ci sont disponibles, mais dans le cas contraire, il faut user de jugement pour en établir la juste valeur.

Pour l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, les flux de trésorerie et les taux d'actualisation futurs estimés sont basés sur des données à jour du marché et sur les taux applicables aux instruments financiers dont le rendement, la qualité de crédit et les caractéristiques d'échéance sont semblables. Les flux de trésorerie futurs estimés sont influencés par des facteurs comme les conditions économiques (y compris les risques propres au pays), la concentration dans des secteurs d'activité particuliers, les types d'instruments, les devises, la liquidité du marché et la situation financière des contreparties. Les taux d'actualisation sont influencés par les taux d'intérêt sans risque et le risque de crédit.

Les modifications des hypothèses concernant ces facteurs pourraient influencer sur la juste valeur présentée des instruments financiers.

Perte de valeur des actifs financiers

La société détermine, à chaque date de clôture, s'il existe une indication objective que des actifs financiers, autres que ceux classés ou désignés à la JVBRN, ont subi une perte de valeur. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est considéré comme ayant subi une perte de valeur si des indications objectives confirment qu'un ou plusieurs événements ont eu une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers. Une indication objective pour un instrument de capitaux propres disponible à la vente devrait comprendre, entre autres, la baisse importante ou durable de la juste valeur de l'instrument en deçà de son coût. Un titre de créance disponible à la vente a subi une perte de valeur s'il existe une indication objective qu'il s'est produit un événement qui a entraîné une perte de valeur des flux de trésorerie prévus. Le tableau ci-après fait état de l'évaluation et de la comptabilisation des pertes de valeur de chaque type d'actif financier.

Pour les titres de créance classés comme DAV, une perte de valeur est comptabilisée de manière à tenir compte de l'écart entre le coût amorti et la juste valeur lorsqu'il est jugé probable que les flux de trésorerie futurs ne seront pas entièrement recouverts par suite d'un incident de crédit ayant eu des répercussions sur l'émetteur de ces titres de créance. Cependant, un incident de crédit ne constitue pas en soi une preuve de perte de valeur. D'autres facteurs sont pris en compte pour conclure qu'un titre de créance a subi une perte de valeur, notamment le défaut de paiement. Si le risque diminue ou disparaît, la provision pour perte de valeur peut faire l'objet d'une reprise. Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées à titre de profits aux états consolidés audités du résultat global.

Pour les instruments de capitaux propres classés comme DAV, une baisse importante ou prolongée de la valeur en deçà de son coût constitue une indication de perte de valeur. La société a établi que les actions ordinaires affichant une perte latente d'au moins 25 % au cours d'une période de neuf mois et les actions privilégiées perpétuelles affichant une perte latente d'au moins 25 % au cours d'une période de douze mois ont généralement subi une perte de valeur. En outre, tous les instruments de capitaux propres affichant une baisse de plus de 50 % en deçà de la valeur comptable à la fin d'une période de présentation de l'information financière ont généralement subi une perte de valeur. S'il y a des indications objectives de perte de valeur, l'instrument de capitaux propres est déprécié, peu importe la perte latente, dans les états consolidés audités du résultat global, du montant correspondant à la perte latente. Les pertes de valeur sur les instruments de capitaux propres ne peuvent être reprises.

Pour les actifs classés dans les prêts et créances, les instruments jugés importants individuellement sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il y a défaut de paiement ou lorsqu'il y a des indications objectives que la contrepartie ne respectera pas ses obligations. Lorsqu'il est déterminé qu'un instrument de cette catégorie a subi une perte de valeur, sa valeur comptable est réduite à sa valeur de réalisation estimative obtenue en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés du placement visé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ou à la juste valeur de la garantie. La provision peut faire l'objet d'une reprise lorsque la situation à l'origine de sa comptabilisation n'existe plus. Les prêts et créances qui n'ont pas été individuellement dépréciés sont regroupés selon leurs caractéristiques similaires puis soumis à un test de dépréciation.

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés audités

Tableau 3.2 - Évaluation et comptabilisation des pertes de valeur des actifs financiers

Catégorie d'instrument	Évaluation de la perte	Perte comptabilisée	Augmentations ultérieures de la juste valeur
Instruments de capitaux propres DAV	Écart entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, moins toute perte de valeur précédemment comptabilisée	Perte latente soustraite des AERG et comptabilisée dans les profits nets (pertes nettes) de placement aux états consolidés audités du résultat global	Comptabilisées directement dans les AERG
Titres de créance DAV	Écart entre le coût non amorti et la juste valeur actuelle, moins toute perte latente précédemment comptabilisée	Perte de valeur soustraite des AERG et comptabilisée dans les profits nets (pertes nettes) de placement aux états consolidés audités du résultat global	Comptabilisées dans le résultat net attribuable aux actionnaires lorsqu'il y a une évolution positive observable dans l'événement initial de perte de valeur. Autrement, comptabilisées dans les AERG
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti	Écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés	Perte de valeur comptabilisée directement dans le résultat net attribuable aux actionnaires aux états consolidés audités du résultat global	Comptabilisées dans le résultat net attribuable aux actionnaires lorsqu'il y a eu une modification des estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la comptabilisation de la dernière perte de valeur
Actifs financiers comptabilisés au coût	Écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés	Perte de valeur comptabilisée directement dans le résultat net attribuable aux actionnaires aux états consolidés audités du résultat global	Pertes de valeur non reprises

c) Participations dans des entreprises associées

Les participations de la société dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations dans les entreprises associées sont présentées aux bilans consolidés audités au coût majoré de la quote-part de la société des variations après l'acquisition de l'actif net des entreprises associées. Les profits de la société tirés des participations dans les entreprises associées figurent aux états consolidés audités du résultat global et reflètent, après impôt, la quote-part des résultats d'exploitation des entreprises associées. Les profits et pertes découlant de transactions entre la société et ses entreprises associées sont éliminés en fonction de la participation dans les entreprises associées. La société détermine à chaque date de présentation de l'information financière s'il y a des indications objectives de perte de valeur des participations dans les entreprises associées. Les états financiers des entreprises associées sont préparés pour la même période de présentation que celle de la société. Au besoin, des ajustements sont apportés afin d'harmoniser les méthodes comptables des entreprises associées avec celles de la société.

d) Coentreprises

Les participations de la société dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations dans les coentreprises sont présentées aux bilans consolidés audités au coût majoré de la quote-part de la société des variations après l'acquisition de l'actif net des coentreprises. Les profits de la société tirés des participations dans les coentreprises figurent aux états consolidés audités du résultat global et reflètent la quote-part des résultats d'exploitation des coentreprises après impôt. Les profits et pertes découlant de transactions entre la société et ses coentreprises sont éliminés en fonction de la participation dans les coentreprises. La société détermine à chaque date de présentation de l'information financière s'il y a des indications objectives de perte de valeur des participations dans les coentreprises. Les états financiers des coentreprises sont préparés pour la même période de présentation que celle de la société. Au besoin, des ajustements sont apportés afin d'harmoniser les méthodes comptables des coentreprises avec celles de la société.

e) Actifs classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue et qu'une telle transaction de vente est hautement probable. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les actifs détenus en vue de la vente sont classés dans les activités abandonnées si les activités et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués, sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières, du reste de la société et qu'ils représentent une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte; qu'ils font partie d'un plan unique et coordonné de céder une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte; ou qu'ils sont une filiale acquise exclusivement en vue de sa revente.

Les passifs directement liés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. L'intérêt et les autres charges liés à ces passifs continuent d'être comptabilisés et les passifs sont présentés nets des transactions intragroupes.

Les produits et les charges liés aux activités abandonnées comprennent les produits et les charges de la filiale détenue en vue de la vente, ajustés pour tenir compte des réévaluations à la juste valeur des actifs connexes classés comme détenus en vue de la vente et des passifs correspondants. Les produits et les charges liés aux activités abandonnées sont présentés à leur montant net dans le résultat net lié aux activités abandonnées aux états consolidés audités du résultat global.

f) Comptabilisation des produits et des charges

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit pour les actionnaires d'en recevoir le versement est établi, en l'occurrence la date ex-dividende. Les dividendes versés sur les instruments vendus à découvert sont présentés comme intérêts débiteurs. Les intérêts créditeurs des titres de créance et des prêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les dividendes reçus, les dividendes versés et les intérêts créditeurs sont tous comptabilisés dans le produit net des placements aux états consolidés audités du résultat global.

Les coûts de transaction associés aux instruments financiers classés ou désignés à la JVBRN sont comptabilisés aux états consolidés audités du résultat global lorsqu'ils sont engagés. Pour les autres instruments financiers, les coûts de transaction sont capitalisés au moment de la comptabilisation initiale et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes acquises ou les escomptes engagés sur les prêts et les titres disponibles à la vente sont aussi amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

g) Coûts de restructuration et d'intégration

Une provision pour coûts de restructuration est comptabilisée lorsque la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour régler l'obligation, et que le montant a été estimé de façon fiable. Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes opérationnelles futures.

La provision pour coûts de restructuration est évaluée à la valeur actuelle des dépenses qui devraient être requises pour régler l'obligation. La valeur est actualisée selon un taux avant impôt qui rend compte des appréciations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'obligation.

Les coûts d'intégration comprennent les frais connexes à la consultation, à la valorisation de la marque et à la technologie engagés en lien direct avec le processus d'acquisition. Ces coûts sont comptabilisés aux états consolidés audités du résultat global lorsqu'ils sont engagés.

h) Impôt sur le résultat

La charge (l'avantage) d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le résultat net lié aux activités poursuivies attribuable aux actionnaires aux états consolidés audités du résultat global, sauf dans la mesure où ils concernent des activités abandonnées, auquel cas ils sont comptabilisés directement dans le résultat net lié aux activités abandonnées, ou dans la mesure où ils concernent des éléments comptabilisés dans les AERG ou directement dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés directement dans les AERG ou les capitaux propres.

L'impôt sur le résultat exigible est fondé sur les résultats opérationnels de l'exercice en cours, redressés en fonction d'éléments qui ne sont pas imposables ou déductibles. L'impôt sur le résultat exigible est calculé selon les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture. Des provisions sont constituées au besoin en fonction des montants qui devraient être versés aux administrations fiscales.

L'impôt sur le résultat différé est calculé selon la méthode axée sur le bilan appliquée aux différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale respective. L'impôt différé est calculé selon les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture, qui devraient s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour l'ensemble des différences temporelles déductibles de même que pour les pertes fiscales et les crédits d'impôt inutilisés, dans la mesure où il est probable que les pertes pourront être déduites du profit imposable.

i) Avantages futurs du personnel

Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires de retraite

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies des régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages complémentaires de retraite, nette de la juste valeur des actifs des régimes, est comptabilisée aux bilans consolidés audités. Le calcul actuariel des obligations au titre des prestations constituées et des avantages complémentaires de retraite est établi selon la méthode des unités de crédit projetées et à partir des hypothèses les plus probables de la direction. Se reporter à la note 18 – Avantages futurs du personnel. Les écarts actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications aux hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement dans les AERG et présentés dans les états consolidés audités du résultat global dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Ces écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les résultats non distribués aux bilans consolidés audités et ne seront pas reclassés dans le résultat net attribuable aux actionnaires dans les périodes ultérieures.

Le coût des avantages futurs du personnel, comptabilisé aux états consolidés audités du résultat global, comprend :

- le coût des prestations de retraite fournies en échange des services rendus par les employés au cours de l'exercice;
- le coût financier des obligations en matière de retraite;
- le rendement prévu à long terme de l'actif des régimes à sa juste valeur.

Dans les cas des régimes à cotisations définies, la société verse des cotisations précises à une entité indépendante et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires. Par conséquent aucun passif ne figure dans les états financiers consolidés audités de la société, outre la charge comptabilisée pour les cotisations à payer qui ne sont pas encore versées à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans le résultat net attribuable aux actionnaires dans les périodes au cours desquels les services sont rendus par les employés.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés admissibles qui sont absents de leur travail en raison d'une invalidité de longue durée (ou tout autre congé autorisé) continuent d'avoir droit aux avantages de soins médicaux et de soins dentaires pour la durée de leur absence. La valeur actualisée estimée de ces avantages est imputée au résultat net attribuable aux actionnaires aux états consolidés audités du résultat global durant la période au cours de laquelle l'absence commence.

j) Paiements fondés sur des actions

La société offre trois types de régimes de paiement fondé sur des actions :

Régime incitatif à long terme

Certains employés clés peuvent participer à un régime incitatif à long terme (« RILT »). En vertu de ce régime, les employés se voient attribuer des actions ordinaires de la société dans le cadre de leur rémunération. Les droits rattachés à ces attributions s'acquiescent au terme d'un cycle de rendement de trois ans, moment auquel elles sont aussi réglées. La valeur de l'attribution proprement dite varie selon une mesure du rendement qui compare la moyenne sur trois ans du rendement des capitaux propres de la société par rapport à celle de l'industrie canadienne de l'assurance IARD. Les actions ordinaires font l'objet de restrictions pendant deux ans.

Le conseil d'administration a approuvé une modification du RILT en 2010. En vertu du nouveau régime, les participants se voient attribuer des unités d'actions théoriques appelées « unités d'actions liées au rendement » et « unités d'actions incessibles ». Le versement des unités d'actions liées au rendement est basé sur une cible précise composée de la différence entre la moyenne triennale du rendement des capitaux propres de la société par rapport à celle de l'industrie. Les droits rattachés à la majeure partie des unités d'actions incessibles sont automatiquement acquis trois ans après l'exercice au cours duquel les unités d'actions ont été octroyées. L'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles n'est pas liée au rendement de la société.

La société estime de nouveau le nombre d'attributions dont les droits devraient être acquis à chaque période de présentation. Au moment du versement, la société achète, sur le marché, un nombre d'actions ordinaires calculé selon les cibles de rendement atteintes, pour couvrir l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions liées au rendement ainsi qu'un nombre d'actions ordinaires équivalant au nombre d'unités d'actions incessibles afin de couvrir l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles. Ce type de rémunération est évalué à la juste valeur des actions à la date d'attribution et est comptabilisé à titre de charge sur la période d'acquisition des droits sous-jacents, une augmentation correspondante étant comptabilisée dans le surplus d'apport.

Régime d'achat d'actions des employés

Les employés non admissibles au RILT peuvent effectuer des cotisations à un régime d'achat d'actions pour les employés (« RAAE ») qui est facultatif. En vertu du RAAE, les employés admissibles peuvent cotiser jusqu'à 10 % de leur salaire annuel de base au moyen de retenues salariales. Pour encourager la participation, la société verse au régime un montant correspondant à 50 % des cotisations des employés. Les actions ordinaires sont acquises sur le marché par un courtier indépendant à la fin de chaque mois et sont détenues par un dépositaire pour le compte des employés. Les droits rattachés aux actions ordinaires acquises avec les contributions de la société sont acquis après une période de service continu de douze mois. Les cotisations de la société en vertu du RAAE sont comptabilisées à titre de charge sur la période d'acquisition des droits sous-jacents.

Régime d'unités d'actions différées

Les administrateurs non salariés de la société peuvent participer au régime d'unités d'actions différées (« UAD ») offert par la société. Sous réserve de la partie de leur rémunération qui doit être reçue en UAD ou en actions de la société, les administrateurs peuvent choisir de recevoir un montant en espèces, des actions de la société, des UAD ou une combinaison des trois. Les droits rattachés aux actions et aux UAD sont acquis au moment de l'octroi. Les UAD sont rachetées au moment de la cessation des fonctions d'un administrateur, l'opération étant réglée au comptant à ce moment. Lorsqu'un administrateur choisit de recevoir des actions, la société verse des acomptes à l'administrateur du régime en vue de l'acquisition d'actions de la société pour le compte des administrateurs. La société comptabilise la charge relative à la rémunération payée en espèces lorsqu'elle est versée, et celle relative à la rémunération en actions lorsque les acomptes sont versés au courtier. Les UAD sont des attributions réglées au comptant qui sont comptabilisées à titre de charge au moment de l'octroi et un passif financier correspondant est présenté dans les autres passifs. Ce passif financier est évalué de nouveau en fonction du cours de l'action à chaque date de présentation de l'information financière jusqu'à ce qu'il soit réglé au comptant, toute variation du passif étant également comptabilisée à titre de charge.

k) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût de l'acquisition correspond à la somme de la juste valeur de la contrepartie transférée, mesurée à la date d'acquisition, et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise. Les coûts liés aux acquisitions sont comptabilisés directement en résultat net attribuable aux actionnaires aux états consolidés audités du résultat global au cours de la période où ils sont engagés.

Lorsque la société fait l'acquisition d'une entreprise, elle évalue les actifs financiers acquis et les passifs financiers repris afin de déterminer le classement et la désignation qui conviennent en fonction des modalités contractuelles, de la conjoncture et d'autres conditions pertinentes à la date de l'acquisition. Ce processus comprend la séparation par la société acquise des dérivés incorporés à des contrats hôtes.

Toute contrepartie éventuelle qui doit être assumée par l'acquéreur est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui découlent d'informations obtenues après la date d'acquisition concernant des faits et des circonstances existants à la date d'acquisition sont considérés comme des ajustements de période d'évaluation et sont reflétés dans la juste valeur provisoire des actifs acquis et des passifs repris. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle relatives aux événements postérieurs à la date d'acquisition ne sont pas considérés comme des ajustements de période d'évaluation et sont donc comptabilisés dans les états consolidés audités du résultat global.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables repris de la société acquise sont évalués à leur juste valeur. Le goodwill est évalué initialement au coût, soit l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée sur la quote-part de la société dans le montant net des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris.

l) Goodwill et immobilisations incorporelles

Après l'évaluation initiale, le goodwill est évalué au coût, déduction faite de toute perte de valeur accumulée. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) qui devraient profiter du regroupement (se reporter à la note 17 – Goodwill et immobilisations incorporelles). Les profits et les pertes calculés sur la cession d'une entreprise comprennent la valeur comptable du goodwill concernant l'entreprise vendue. La société soumet le goodwill à un test annuel de dépréciation au 30 juin. Elle n'a à l'heure actuelle qu'une seule UGT (voir la note 3.1 q) – Unités d'exploitation, pour de plus amples détails). Le montant recouvrable de l'UGT a été calculé en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées au coût lors de la comptabilisation initiale. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est évaluée comme étant déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité et sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'il existe une indication qu'il pourrait y avoir perte de valeur. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité

indéterminée et celles en phase de développement ne sont pas assujetties à l'amortissement, mais sont soumises à un test de dépréciation annuel. Les profits et les pertes découlant de la cession ou de la perte de valeur d'une immobilisation incorporelle sont évalués comme étant l'écart entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif et sont comptabilisés dans les autres produits ou les autres charges aux états consolidés audités du résultat global.

Les immobilisations incorporelles de la société représentent le réseau de distribution, les relations clients, les droits de renouvellement et les logiciels mis au point en interne. La durée d'utilité du réseau de distribution est évaluée comme étant indéterminée et, par conséquent, le réseau de distribution n'est pas assujéti à l'amortissement, mais sera soumis à un test de dépréciation annuel. La durée de vie de cet actif a été évaluée comme étant indéterminée puisque les flux de trésorerie qui s'y rattachent devraient continuer indéfiniment : la croissance composée qu'il devrait générer devrait être plus élevée que la perte de son volume. Les relations clients, les droits de renouvellement et les logiciels mis au point en interne sont tous considérés comme ayant une durée d'utilité déterminée, et les modes et les taux d'amortissement sont indiqués ci-dessous.

	<u>Mode</u>	<u>Durée</u>
Relations clients, y compris les droits de renouvellement	Amortissement linéaire	10 ans
Logiciels mis au point en interne	Amortissement linéaire	de 3 à 7 ans

m) Résultat par action ordinaire

Le résultat par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Comme la société n'a pas émis d'options sur actions, le résultat dilué par action ordinaire est égal au résultat par action ordinaire.

n) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite du cumul de l'amortissement. Les taux d'amortissement sont établis de manière à amortir le coût des actifs sur leur durée d'utilité estimative. Les modes et taux d'amortissement sont présentés ci-dessous.

	<u>Mode</u>	<u>Taux ou durée</u>
Matériel informatique	Amortissement linéaire	de 30 à 36 mois
Mobilier et matériel	Solde dégressif et amortissement linéaire	20 % et 60 mois respectivement
Agencements ou aménagements des locaux loués	Amortissement linéaire	Durée des contrats de location correspondants

o) Courants vs non courants

Un actif est considéré comme étant courant lorsque sa réalisation est prévue dans le cycle d'exploitation normal de la société, soit un an. Un passif est classé comme étant courant lorsque son règlement est prévu dans le cycle d'exploitation normal de la société, soit un an. Tous les autres actifs et passifs sont considérés comme étant non courants.

Conformément à la pratique de l'industrie pour les sociétés d'assurance, les bilans de la société ne sont pas présentés selon la classification courante et non courante, mais plutôt par ordre de liquidité. Toutefois, les soldes suivants sont généralement classés comme étant courants : placements, actifs classés comme détenus en vue de la vente, produit des placements à recevoir, primes à recevoir, actifs de réassurance, impôt sur le résultat à recevoir, frais d'acquisition différés, passifs directement liés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente, primes non acquises, passifs financiers liés aux placements, impôt sur le résultat à payer et autres passifs.

Les soldes suivants sont généralement considérés comme étant non courants : participations dans des entreprises associées et dans des coentreprises, actifs d'impôt différé, immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles, goodwill, passifs d'impôt différé et dette impayée.

p) Contrats de location

Un contrat de location dont une part importante des risques et des avantages liés à la propriété est conservée par le bailleur est classé comme un contrat de location simple. Les versements effectués en vertu d'un contrat de location simple sont imputés au résultat net attribuable aux actionnaires aux états consolidés audités du résultat global selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

q) Unités d'exploitation

Les activités de la société comprennent l'assurance IARD. Ces activités sont comprises dans un même secteur d'activité, l'assurance IARD. Les rapports internes sur le rendement du secteur sont examinés périodiquement par la haute direction, le chef de la direction de la société et le conseil d'administration.

3.2 Normes émises, mais non encore en vigueur

La société analyse actuellement les répercussions que les normes suivantes auront sur ses états financiers consolidés audités :

a) Instruments financiers : Classement et évaluation

En novembre 2009, l'IASB a publié la norme IFRS 9, Instruments financiers. Cette norme représente le premier volet d'un projet en trois phases visant le remplacement de la norme IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. La nouvelle norme réduit la complexité en remplaçant les nombreuses règles de l'IAS 39. Les principales caractéristiques de la nouvelle norme sont les suivantes :

- Les actifs financiers sont d'abord soumis à un test de modèle économique pour déterminer s'ils peuvent être évalués au coût amorti. L'objectif du modèle économique est de détenir des actifs financiers afin de recevoir des flux de trésorerie contractuels et non pas de vendre les actifs financiers afin de réaliser des flux de trésorerie.
- Pour être admissible à l'évaluation au coût amorti, l'actif financier doit présenter des caractéristiques de flux de trésorerie contractuels représentant le capital et les intérêts.
- Tous les autres actifs financiers sont évalués à la juste valeur aux bilans.
- Une entité peut choisir, lors de la comptabilisation initiale, de présenter les variations de la juste valeur des actions détenues à des fins autres que de transaction directement dans les AERG. Les dividendes des placements visés par ce choix doivent être comptabilisés dans le résultat net attribuable aux actionnaires, mais les profits ou pertes ne sont pas soustraits des AERG lorsque les actions sont vendues.
- Si un actif financier est admissible à l'évaluation au coût amorti, une entité peut choisir de l'évaluer à la juste valeur si ce choix permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une non-concordance comptable.

La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015.

b) États financiers consolidés

La norme IFRS 10, États financiers consolidés, remplace les normes IAS 27, États financiers consolidés et individuels, et SIC-12, Consolidation – Entités ad hoc. Elle établit les principes de présentation et de préparation des états financiers consolidés lorsqu'une entité contrôle une ou plusieurs entités. Les principales caractéristiques de la nouvelle norme sont les suivantes :

- Le principe du contrôle établit les trois éléments du contrôle : 1) le pouvoir sur l'entité émettrice; 2) l'exposition, ou les droits, à des rendements variables en raison des liens avec l'entité émettrice; 3) la capacité de l'investisseur d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.
- Lors de la préparation des états financiers consolidés, une entité doit appliquer des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Les soldes et transactions entre entités membres du groupe doivent être éliminés. Les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales doivent être présentées aux bilans consolidés dans les capitaux propres, séparément de la participation des propriétaires de la société mère.

La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

c) Partenariats

La norme IFRS 11, Partenariats, remplace l'IAS 31, Participation dans des coentreprises, et la SIC-13, Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs. Elle doit être appliquée par toutes les entités qui sont parties à un partenariat, où deux parties ou plus ont un contrôle conjoint. Les principales caractéristiques de la nouvelle norme sont les suivantes :

- Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.
- Les partenariats sont classés en deux catégories : entreprise commune et coentreprise.
- Une entité détermine le type de partenariat auquel elle participe en fonction de ses droits et obligations.
- Un coparticipant doit comptabiliser et évaluer les actifs, les passifs, les produits et les charges relativement à ses intérêts dans une entreprise commune.
- Un coentrepreneur doit comptabiliser une participation selon la méthode de la mise en équivalence.

La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

d) Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

La norme IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, remplace les exigences de présentation des normes IAS 27, États financiers consolidés et individuels, IAS 28, Participations dans des entreprises associées, et IAS 31, Participation dans des coentreprises. La norme IFRS 12 établit des objectifs de présentation selon lesquels une entité fournit des informations quant aux entités consolidées, aux entreprises associées, aux partenariats, aux entités structurées non consolidées et quant aux participations ne donnant pas le contrôle.

La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

e) Évaluation de la juste valeur

En mai 2011, l'IASB a publié la norme IFRS 13, Évaluation de la juste valeur, en vue d'établir un cadre unique pour définir et évaluer et communiquer de l'information à son sujet. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- La norme définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.
- L'évaluation de la juste valeur requiert qu'une entité identifie les éléments suivants :
- l'actif ou le passif spécifique devant être mesuré;
- pour un actif non financier, l'utilisation optimale de l'actif et si l'actif est utilisé conjointement avec d'autres actifs ou sur une base autonome;
- le marché dans lequel une transaction normale aurait lieu pour l'actif ou le passif;
- la ou les techniques d'évaluation appropriées à utiliser pour évaluer la juste valeur. La ou les techniques d'évaluation utilisées devraient maximiser l'utilisation de données d'entrée observables pertinentes et minimiser les données d'entrée non observables. Ces données d'entrée doivent correspondre à celles qu'un intervenant du marché utiliserait pour déterminer le prix de l'actif ou du passif.
- L'entité doit fournir des informations sur les techniques d'évaluation et les données d'entrée utilisées pour élaborer les évaluations de la juste valeur.

La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

f) Avantages du personnel

En juin 2011, l'IASB a mené à bien son projet visant à améliorer la comptabilisation des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi en publiant la version modifiée de l'IAS 19, Avantages du personnel. Les modifications visent à :

- éliminer l'option de reporter la comptabilisation des profits et pertes, communément appelée la « méthode du corridor », ce qui donnera une information plus comparable et plus fiable;
- simplifier la présentation des variations des actifs et des passifs provenant des régimes à prestations définies, en imposant notamment l'obligation de présenter les variations découlant de modifications d'estimation dans les AERG, afin de distinguer ces changements de ceux qui sont souvent perçus comme étant le résultat d'activités quotidiennes de la société;
- améliorer les informations à fournir concernant les régimes à prestations définies en exigeant une meilleure information sur les caractéristiques de ces régimes et les risques auxquels la société est exposée en raison de sa participation à ces régimes.

La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

g) Présentation des états financiers

En juin 2011, l'IASB a modifié l'IAS 1, Présentation des états financiers. Le principal changement résultant des modifications apportées à l'IAS 1 est une exigence de regrouper les éléments dans les AERG qui peuvent être reclassés dans l'état du résultat. Les modifications réaffirment également les exigences existantes voulant que les éléments dans les AERG et le résultat net soient présentés dans un seul état ou dans deux états consécutifs.

La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

3.3 Décisions, estimations et hypothèses comptables importantes

La valeur comptable de certains actifs et passifs est souvent déterminée en fonction d'estimations et d'hypothèses portant sur des événements futurs. Les principales estimations et hypothèses qui présentent un risque significatif d'entraîner un rajustement important de la valeur comptable de certains actifs et passifs au cours de la prochaine période annuelle de présentation de l'information financière sont les suivantes :

a) Évaluation du passif des sinistres

Le coût ultime du passif des sinistres est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

La principale hypothèse servant de fondement à ces techniques consiste à supposer que l'expérience en matière de sinistres d'une société peut servir à prévoir l'évolution future des sinistres et, par conséquent, le coût ultime de leur règlement. Ces méthodes extrapolent donc l'évolution des pertes payées et subies, les coûts moyens de règlement par sinistre et le nombre de sinistres en fonction de l'évolution observée durant les exercices antérieurs et de la sinistralité escomptée. L'évolution passée des sinistres est principalement analysée par année de survenance, mais cette analyse peut être précisée par région, par secteur d'activité et par type de sinistre. Les sinistres importants font habituellement l'objet d'une analyse distincte : une provision équivalant au montant estimé par l'expert en sinistres étant constituée, ou ils font l'objet de projections distinctes pour tenir compte de leur évolution future. Dans la plupart des cas, aucune hypothèse explicite n'est posée quant aux taux éventuels d'inflation des sinistres ou aux ratios des sinistres. Les hypothèses utilisées sont plutôt celles qui sont implicites dans les antécédents en matière de sinistres sur lesquelles se fondent les projections. On utilise un jugement qualitatif supplémentaire pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer à l'avenir afin d'établir le coût ultime estimé de règlement des sinistres qui présentent le résultat le plus vraisemblable parmi tous les résultats possibles, en tenant compte de toutes les incertitudes en cause.

b) Évaluation de l'obligation au titre des prestations de retraite

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et autres prestations médicales postérieures à l'emploi et la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations de retraite sont déterminés au moyen d'évaluations actuarielles. L'évaluation actuarielle repose sur des hypothèses au sujet des taux d'actualisation, des taux de rendement prévus des actifs, des augmentations futures des salaires, des taux de mortalité et des augmentations futures des prestations de retraite. En raison de la complexité de

l'évaluation, des hypothèses sous-jacentes et de sa nature à long terme, une obligation au titre des prestations définies est très sensible à la variation des hypothèses. Toutes les hypothèses font l'objet d'un examen à chaque date de présentation de l'information financière. Les détails des principales hypothèses utilisées dans les estimations figurent à la note 18.4 – Hypothèses utilisées.

c) Perte de valeur

Goodwill et immobilisations incorporelles

La société détermine au moins une fois par année si le goodwill et les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée ont subi une perte de valeur. Par ailleurs, les immobilisations incorporelles en phase de développement ne sont pas assujetties à l'amortissement, mais sont soumises à un test de dépréciation annuel. Le test de dépréciation sur ces actifs exige une estimation du montant recouvrable des unités génératrices de trésorerie auxquelles les actifs sont affectés. Les hypothèses utilisées pour l'estimation des valeurs recouvrables sont mentionnées à la note 17 – Goodwill et immobilisations incorporelles.

Actifs financiers

La société détermine à chaque date de clôture si les actifs financiers, autres que ceux classés ou désignés à la JVBRN, ont subi une perte de valeur. Ces actifs financiers font l'objet d'une perte de valeur lorsqu'il y a une indication objective d'une baisse de la juste valeur en deçà du coût. Les décisions comptables sur ces indications objectives sont fondées notamment sur une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres DAV ou sur un événement qui a entraîné une perte de valeur des flux de trésorerie prévus d'un titre de créance DAV. Dans le cas de titres adossés à des créances, les éléments à considérer comprennent le risque de liquidité, le risque de crédit, la volatilité, les taux d'actualisation, les taux de remboursement anticipé et les hypothèses sur les taux de défaillance.

d) Évaluation des dérivés incorporés

La société détient des actions privilégiées perpétuelles assorties d'une clause de rachat qui donne à l'émetteur le droit de racheter les actions à un cours déterminé. Les principes comptables exigent que la valeur de l'obligation au titre de l'option de rachat soit mesurée séparément de celle des actions privilégiées. La valeur de l'obligation au titre de l'option de rachat touchant les dérivés incorporés est déterminée par une évaluation qui repose principalement sur la volatilité des cours des actions privilégiées sous-jacentes, qui peuvent être fortement influencés par la conjoncture. Il faut également faire preuve de jugement pour établir la période sur laquelle la volatilité est évaluée.

e) Évaluation de la charge d'impôt

La direction doit poser des jugements afin d'estimer la provision pour impôt sur le résultat. La société est assujettie aux lois fiscales des diverses provinces où elle exerce ses activités. Des lois fiscales diverses peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de la part du contribuable et de l'administration fiscale compétente. Dans la mesure où les interprétations par la société diffèrent de celles faites par l'administration fiscale, ou dans la mesure où la réalisation ne se produit pas au moment prévu, la provision pour impôt sur le résultat peut augmenter ou diminuer au cours de périodes ultérieures en fonction de la situation réelle.

f) Regroupements d'entreprises

Au moment de la comptabilisation initiale, l'actif et le passif de la société acquise ont été présentés à leur juste valeur aux bilans consolidés audités. La direction a estimé la juste valeur en fonction des estimations portant sur les flux de trésorerie et les taux d'actualisation futurs. Cependant, les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les modifications des estimations se rapportant aux nouvelles informations obtenues sur les faits et les circonstances qui existaient à la date d'acquisition, formulées au moment de la comptabilisation initiale en ce qui a trait aux éléments pour lesquels l'évaluation était incomplète, se répercuteraient sur la valeur du goodwill comptabilisée. Toute autre modification des estimations formulées au moment de la comptabilisation initiale serait présentée aux états consolidés audités du résultat global. Les détails des actifs acquis et des passifs repris sont présentés à la note 4 – Acquisition d'entreprise.

Note 4 - Acquisition d'entreprise

Le 31 mai 2011, la société a annoncé qu'elle avait conclu une entente définitive avec AXA SA pour l'achat de la totalité des actions émises et en circulation de sa filiale AXA Canada, pour une contrepartie en trésorerie de 2 621 millions \$ et une contrepartie éventuelle pouvant aller jusqu'à 100 millions \$. À la suite de l'obtention de toutes les approbations réglementaires requises, l'acquisition s'est conclue le 23 septembre 2011 et AXA Canada est devenue une filiale en propriété exclusive à cette date. Le regroupement de la société et d'AXA Canada représente une occasion unique de regrouper deux des chefs de file de l'assurance IARD du Canada et est cohérent avec la stratégie d'expansion de la société au moyen d'acquisitions de grande envergure dans des domaines où elle possède une solide expertise.

AXA Canada offrait de l'assurance IARD, principalement par le biais d'un réseau de courtiers indépendants. La compagnie exerçait ses activités principalement par le biais de ses filiales d'assurance en propriété exclusive : AXA Assurances Inc., AXA Assurances (Canada), AXA Pacifique Compagnie d'Assurance, AXA Assurances Générales et AXA Assurances agricoles inc. et offrait des produits d'assurance vie et santé au Canada par le biais de sa filiale AXA Assurance Vie Inc. (« AXA Assurance Vie »). La société a vendu AXA Assurance Vie car elle ne cadre pas avec ses principales activités. (Voir la note 5 – Actifs classés comme détenus en vue de la vente et passifs directement liés.)

Les résultats des activités de AXA Canada sont inclus dans les états financiers consolidés audités à partir de la date d'acquisition. Les primes nettes acquises incluses dans les états consolidés audités du résultat global provenant de AXA Canada sont de 515 millions \$ et le résultat net attribuable aux actionnaires est de 28 millions \$, excluant les répercussions de l'incidence financière connexe du financement de l'acquisition. Si AXA Canada avait été consolidée à partir du 1^{er} janvier 2011, les primes nettes acquises additionnelles auraient été de 1 886 millions \$, le résultat net lié aux activités poursuivies attribuable aux actionnaires additionnel aurait été de 277 millions \$ et le résultat net lié aux activités abandonnées attribuable aux actionnaires additionnel aurait été de 33 millions \$.

Le tableau suivant résume la contrepartie versée pour l'acquisition de AXA Canada ainsi que les montants comptabilisés au titre des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition.

Tableau 4.1 - Acquisition d'entreprise

Au (en millions de dollars)	23 septembre 2011
Contrepartie en trésorerie	2 621 \$
Juste valeur de la contrepartie éventuelle	48
Prix d'acquisition	2 669
Juste valeur provisoire des actifs acquis et des passifs repris	
Placements (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 75 millions \$)	3 565
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	1 459
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	100
Primes à recevoir	679
Actifs de réassurance	131
Actifs d'impôt différé	89
Frais d'acquisition différés	211
Immobilisations corporelles	13
Immobilisations incorporelles	897
Autres actifs	64
Passif des sinistres	(2 193)
Primes non acquises	(1 148)
Passifs directement liés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente	(1 170)
Passifs d'impôt différé	(128)
Autres passifs	(473)
Total des actifs nets identifiables	2 096
Goodwill	573 \$

La juste valeur des immobilisations incorporelles identifiables acquises est basée sur une analyse des flux de trésorerie actualisés du réseau de distribution et des relations clients acquis. La durée d'utilité du réseau de distribution est évaluée comme étant

indéterminée et donc, le réseau de distribution n'est pas assujéti à l'amortissement, mais est soumis à un test de dépréciation annuel. Les relations clients sont amorties sur une période de dix ans.

Le goodwill reflète la qualité de l'entreprise acquise et les synergies attendues à la suite de l'intégration de AXA Canada. Le goodwill ne devrait pas être déductible à des fins fiscales.

Une clause de contrepartie éventuelle au contrat exige que la société paie jusqu'à 100 millions \$ additionnels à AXA SA, en fonction du développement des réserves consolidées de AXA Canada au 31 décembre 2010, à l'exclusion des activités vie et santé. La période de calcul de cette contrepartie se termine le 31 décembre 2016.

Au cours du quatrième trimestre de 2011, la société a évalué que la juste valeur de la contrepartie éventuelle, comptabilisée à titre d'augmentation du prix d'acquisition et du goodwill, s'élevait à 48 millions \$ au 23 septembre 2011. Aucun autre ajustement important n'a été apporté à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris du quatrième trimestre de 2011.

La détermination de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis est terminée, sauf pour les immobilisations corporelles, les autres actifs et les autres passifs. L'examen de la juste valeur de ces actifs sera complété d'ici le 30 juin 2012.

Note 5 - Actifs classés comme détenus en vue de la vente et passifs directement liés

Dans le cadre de l'acquisition de AXA Canada, la société a acquis AXA Assurance Vie. Le 26 septembre 2011, la société a annoncé qu'elle avait conclu une convention d'achat d'actions définitive visant la vente de cette filiale à un tiers. La transaction a été conclue le 1^{er} janvier 2012, à la suite de l'obtention de toutes les approbations réglementaires.

Aux fins des présents états financiers consolidés audités, AXA Assurance Vie a été évaluée à sa juste valeur diminuée des coûts de vente et classée comme un groupe d'actifs destiné à être cédé détenu en vue de la vente. Par conséquent, tous ses actifs sont regroupés dans les actifs classés comme détenus en vue de la vente et tous ses passifs sont regroupés dans les passifs directement liés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente.

AXA Assurance Vie se qualifie comme une activité abandonnée au 31 décembre 2011, étant donné que la filiale a été classée comme un groupe d'actifs destiné à être cédé, et qu'elle a été acquise en vue d'être vendue.

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés audités

Note 6 - Instruments financiers

Les tableaux suivants résument les placements de la société.

Tableau 6.1 - Placements par catégorie

(en millions de dollars)	DAV	Classés à la JVBRN	Désignés à la JVBRN	Trésorerie et équivalents de trésorerie, prêts et créances	Total
Au 31 décembre 2011					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	206	206
Titres de créance					
Billets à court terme	244	-	-	-	244
Titres à revenu fixe					
Titres de première qualité					
Titres gouvernementaux	2 318	-	2 315	-	4 633
Titres de sociétés	1 170	3	1 583	-	2 756
Titres adossés à des créances	119	-	117	-	236
Titres de qualité inférieure	9	-	9	-	18
Total des titres de créance	3 860	3	4 024	-	7 887
Actions privilégiées					
Titres de première qualité					
Rachetables	165	-	-	-	165
Actions perpétuelles à taux fixe	323	-	-	-	323
Autres actions perpétuelles	792	-	-	-	792
Non cotées	1	-	-	-	1
Total des actions privilégiées	1 281	-	-	-	1 281
Actions ordinaires	1 063	435	553	-	2 051
Prêts	-	-	-	403	403
Total des placements	6 204	438	4 577	609	11 828
Au 31 décembre 2010					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	138	138
Titres de créance					
Billets à court terme	363	-	-	-	363
Titres à revenu fixe					
Titres de première qualité					
Titres gouvernementaux	1 345	-	1 591	-	2 936
Titres de sociétés	638	-	832	-	1 470
Titres adossés à des créances	52	-	-	-	52
Total des titres de créance	2 398	-	2 423	-	4 821
Actions privilégiées					
Titres de première qualité					
Rachetables	241	25	-	-	266
Actions perpétuelles à taux fixe	565	75	-	-	640
Autres actions perpétuelles	506	85	-	-	591
Non cotées	6	-	-	-	6
Total des actions privilégiées	1 318	185	-	-	1 503
Actions ordinaires	1 021	438	418	-	1 877
Prêts	-	-	-	314	314
Total des placements	4 737	623	2 841	452	8 653
Au 1^{er} janvier 2010					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	60	60
Titres de créance					
Billets à court terme	211	-	-	-	211
Titres à revenu fixe					
Titres de première qualité					
Titres gouvernementaux	1 628	-	1 631	-	3 259
Titres de sociétés	522	-	689	-	1 211
Titres adossés à des créances	103	-	-	-	103
Total des titres de créance	2 464	-	2 320	-	4 784
Actions privilégiées					
Titres de première qualité					
Rachetables	304	17	-	-	321
Actions perpétuelles à taux fixe	777	45	-	-	822
Autres actions perpétuelles	391	48	-	-	439
Total des actions privilégiées	1 472	110	-	-	1 582
Actions ordinaires	727	201	384	-	1 312
Prêts	-	-	-	319	319
Total des placements	4 663	311	2 704	379	8 057

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés audités

Tableau 6.2 - Valeur comptable des placements

(en millions de dollars)	Instrument(s) à la JVBRN ¹	Autres placements				Total des placements
	Juste valeur	Coût non amorti	Profits latents	Pertes latentes	Profits nets latents (pertes nettes latentes)	Valeur comptable
Au 31 décembre 2011						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	206	-	-	-	206
Titres de créance	-	244	-	-	-	244
Billets à court terme	-	244	-	-	-	244
Titres à revenu fixe						
Titres de première qualité						
Titres gouvernementaux	2 315	2 237	81	-	81	4 633
Titres de sociétés	1 586	1 153	18	(1)	17	2 756
Titres adossés à des créances	117	116	3	-	3	236
Titres de qualité inférieure	9	9	-	-	-	18
Total des titres de créance	4 027	3 759	102	(1)	101	7 887
Actions privilégiées	-	-	-	-	-	-
Titres de première qualité						
Rachetables	-	164	3	(2)	1	165
Actions perpétuelles à taux fixe	-	245	78	-	78	323
Autres actions perpétuelles	-	715	83	(6)	77	792
Non cotées	-	1	-	-	-	1
Total des actions privilégiées	-	1 125	164	(8)	156	1 281
Actions ordinaires	988	1 019	89	(45)	44	2 051
Prêts	-	403	-	-	-	403
Total des placements	5 015	6 512	355	(54)	301	11 828
Au 31 décembre 2010						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	138	-	-	-	138
Titres de créance	-	363	-	-	-	363
Billets à court terme	-	363	-	-	-	363
Titres à revenu fixe						
Titres de première qualité						
Titres gouvernementaux	1 591	1 320	26	(1)	25	2 936
Titres de sociétés	832	627	12	(1)	11	1 470
Titres adossés à des créances	-	51	1	-	1	52
Total des titres de créance	2 423	2 361	39	(2)	37	4 821
Actions privilégiées	-	-	-	-	-	-
Titres de première qualité						
Rachetables	25	239	6	(4)	2	266
Actions perpétuelles à taux fixe	75	418	147	-	147	640
Autres actions perpétuelles	85	396	110	-	110	591
Non cotées	-	3	3	-	3	6
Total des actions privilégiées	185	1 056	266	(4)	262	1 503
Actions ordinaires	856	882	150	(11)	139	1 877
Prêts	-	314	-	-	-	314
Total des placements	3 464	4 751	455	(17)	438	8 653
Au 1^{er} janvier 2010						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	60	-	-	-	60
Titres de créance	-	211	-	-	-	211
Billets à court terme	-	211	-	-	-	211
Titres à revenu fixe						
Titres de première qualité						
Titres gouvernementaux	1 631	1 625	13	(10)	3	3 259
Titres de sociétés	689	506	16	-	16	1 211
Titres adossés à des créances	-	100	3	-	3	103
Total des titres de créance	2 320	2 442	32	(10)	22	4 784
Actions privilégiées	-	-	-	-	-	-
Titres de première qualité						
Rachetables	17	307	10	(13)	(3)	321
Actions perpétuelles à taux fixe	45	609	168	-	168	822
Autres actions perpétuelles	48	310	81	-	81	439
Total des actions privilégiées	110	1 226	259	(13)	246	1 582
Actions ordinaires	585	650	80	(3)	77	1 312
Prêts	-	319	-	-	-	319
Total des placements	3 015	4 697	371	(26)	345	8 057

¹ Juste valeur par le biais du résultat net

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés audités

Au 31 décembre 2011, les titres adossés à des créances comprenaient des prêts automobiles, des encours sur cartes de crédit et des billets de trésorerie adossés à des créances. Tous ces titres adossés à des créances avaient une cote de AAA aux 31 décembre 2011 et 2010.

Au 31 décembre 2011, la juste valeur des prêts s'élevait à 436 millions \$ (330 millions \$ au 31 décembre 2010). La juste valeur a été établie à l'aide de techniques d'évaluation faisant appel autant à des paramètres d'entrée fondés sur des données observables de marché qu'à des paramètres d'entrée non fondés sur des données observables de marché.

La société a recours à Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») et à Standard & Poor's (« S&P ») pour noter les titres de créance et les actions privilégiées. Les titres de créance ayant une cote d'au moins BBB- sont classés comme étant des titres de bonne qualité. Les actions privilégiées ayant une cote d'au moins P3 bas sont classées comme étant des actions privilégiées de bonne qualité.

6.2 Prêts de titres

La société participe à un programme de prêt de titres dans le but de réaliser des produits de commissions. Le programme est géré par le dépositaire de la société, une grande institution financière canadienne. Dans le cadre du programme, la société prête des titres qu'elle possède à d'autres institutions financières afin de leur permettre de respecter leurs engagements de livraison. Au 31 décembre 2011, la société avait prêté des titres (lesquels sont présentés dans les placements) dont la juste valeur s'élevait à 1 550 millions \$ (1 332 millions \$ au 31 décembre 2010 et 1 002 millions \$ au 1^{er} janvier 2010).

Des garanties sont fournies par les contreparties et détenues en fiducie par le dépositaire pour le compte de la société jusqu'à ce que les titres sous-jacents aient été rendus à la société. Les garanties ne peuvent être vendues ou données à nouveau en garantie par la société, à moins que la contrepartie en question ne manque à ses obligations financières. D'autres garanties sont obtenues ou remises de façon quotidienne, selon les fluctuations de la valeur marchande des titres sous-jacents prêtés. Les garanties se composent de titres gouvernementaux, dont la juste valeur estimative équivaut à 105 % de celle des titres prêtés et s'élevait à 1 628 millions \$ au 31 décembre 2011 (1 399 millions \$ au 31 décembre 2010 et 1 052 millions \$ au 1^{er} janvier 2010).

6.3 Actions vendues à découvert

La société met en œuvre diverses stratégies de placement, dont une stratégie de placement en actions neutre du point de vue du marché. Le but de cette stratégie, qui consiste en des positions longues et à découvert, est de maximiser la valeur découlant d'une gestion active du portefeuille de placements tout en tirant parti des positions à découvert pour limiter la volatilité générale des marchés boursiers. Les positions longues sont présentées dans les actions ordinaires et les positions à découvert sont présentées dans les passifs financiers liés aux placements aux bilans consolidés audités.

La société a garanti ses positions à découvert en donnant en garantie des titres de créance gouvernementaux.

Tableau 6.3 - Positions longues et à découvert

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2011		Au 31 décembre 2010		Au 1 ^{er} janvier 2010	
	Juste valeur	Titres de créance donnés à titre de garantie	Juste valeur	Titres de créance donnés à titre de garantie	Juste valeur	Titres de créance donnés à titre de garantie
Positions longues	369	-	398	-	184	-
Positions à découvert	(368)	377	(397)	407	(183)	183

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés audités

Le tableau suivant montre le terme jusqu'à échéance du portefeuille de placements de la société.

Tableau 6.4 - Échéance des placements

(en millions de dollars)	Un an ou moins	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Sans échéance précise	Total
Au 31 décembre 2011					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	206	-	-	-	206
Billets à court terme	244	-	-	-	244
Titres à revenu fixe	741	4 136	2 766	-	7 643
Actions privilégiées	22	115	29	1 115	1 281
Actions ordinaires	1	-	-	2 050	2 051
Prêts	42	171	183	7	403
Total des placements	1 256	4 422	2 978	3 172	11 828
Au 31 décembre 2010					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	138	-	-	-	138
Billets à court terme	363	-	-	-	363
Titres à revenu fixe	346	2 639	1 473	-	4 458
Actions privilégiées	43	147	74	1 239	1 503
Actions ordinaires	-	-	-	1 877	1 877
Prêts	35	157	114	8	314
Total des placements	925	2 943	1 661	3 124	8 653
Au 1^{er} janvier 2010					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	60	-	-	-	60
Billets à court terme	211	-	-	-	211
Titres à revenu fixe	141	3 045	1 387	-	4 573
Actions privilégiées	19	191	115	1 257	1 582
Actions ordinaires	-	-	-	1 312	1 312
Prêts	33	155	121	10	319
Total des placements	464	3 391	1 623	2 579	8 057

Le tableau suivant montre les passifs financiers de la société liés aux placements.

Tableau 6.5 - Détails des passifs financiers de la société liés aux placements

Aux (en millions de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Sommes à payer à des courtiers en placement à l'égard de transactions non réglées	4	10	13
Positions à découvert sur actions (tableau 6.3)	368	397	183
Passifs dérivés (tableau 7.1)	23	16	16
Dérivés incorporés (note 7.2)	67	67	67
Valeur de l'actif net attribuable à des tiers détenteurs de parts	70	225	127
Total des passifs financiers liés aux placements	532	715	406

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés audités

Le tableau suivant fournit plus de détails au sujet des éléments présentés dans le produit net des placements et les profits nets (pertes nettes) de placement.

Tableau 6.6 - Détails du produit net des placements et des profits nets (pertes nettes) de placement

Pour les exercices clos le (en millions de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Montants comptabilisés au titre du produit net des placements		
Produits d'intérêts provenant :		
d'instruments financiers à la JVBRN	116	96
d'instruments financiers DAV	84	75
de prêts et créances	21	19
Total des produits d'intérêts	221	190
Produits (charges) de dividendes découlant :		
de dividendes versés sur les actions vendues à découvert	(11)	(10)
d'instruments financiers à la JVBRN, montant net	33	26
d'instruments financiers DAV	109	109
de dividendes provenant de placements à long terme, au coût	-	1
Total des produits de dividendes	131	126
Charges	(26)	(22)
Produit net des placements	326	294
Montants comptabilisés au titre des profits nets (pertes nettes) de placement		
Profits nets (pertes nettes) réalisés provenant :		
d'instruments financiers classés à la JVBRN	(16)	4
d'instruments financiers désignés à la JVBRN	46	45
d'instruments financiers dérivés	(34)	(35)
d'instruments financiers DAV	265	190
de dérivés incorporés	(2)	(8)
Perte de valeur des :		
Actions ordinaires	(52)	(14)
Actions privilégiées rachetables	(13)	-
Autres profits nets (pertes nettes)	10	-
Profits nets (pertes nettes) de placement	204	182

Note 7 - Instruments financiers dérivés

7.1 Types de dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt, aux taux de change, aux titres de capitaux propres ou aux marchandises ou aux indices.

La société a recours à des instruments financiers dérivés à des fins de gestion de risques. Voir la note 9 – Risque financier.

a) Contrats à terme de gré à gré et normalisés

Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes faites sur mesure qui sont conclues entre des contreparties sur le marché de gré à gré. Les contrats à terme normalisés comportent des montants et des dates de règlement standard et sont négociés sur des marchés à terme réglementés.

Les contrats à terme de gré à gré et normalisés sur taux d'intérêt sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier sensible aux taux d'intérêt à une date ultérieure préétablie, à un prix déterminé.

Les contrats de change à terme et les contrats à terme normalisés sur devises sont des obligations contractuelles d'échanger une devise contre une autre à une date préétablie.

La société utilise des contrats à terme de gré à gré et des contrats à terme normalisés à des fins de gestion de risques. Les contrats à terme de gré à gré sont utilisés pour gérer les risques de fluctuation du taux de change et les contrats à terme normalisés, pour limiter les risques de fluctuation des taux d'intérêt.

b) Swaps

Les swaps sur rendement total sont des contrats de gré à gré en vertu desquels deux contreparties échangent une série de flux de trésorerie en fonction de taux convenus ou de la valeur d'un indice, d'un ensemble de titres ou d'un seul titre appliqués à un montant notionnel.

Les swaps de devises comprennent des swaps sur une seule devise, des swaps de plusieurs devises et des swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps sur une seule devise sont des contrats en vertu desquels deux contreparties échangent une série de paiements fondés sur différents taux d'intérêt (tel qu'un taux fixe contre un taux variable), appliqués à un montant notionnel dans la même devise. Les swaps de plusieurs devises comportent l'échange de paiements fixes dans une devise contre réception de paiements fixes dans une autre devise. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises comportent l'échange d'intérêts et de montants de capital dans deux devises différentes.

La société utilise des swaps à des fins de gestion de risques, principalement de pair avec d'autres instruments financiers, afin de modifier de façon synthétique les flux de trésorerie de certains placements.

c) Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit sont des contrats de gré à gré qui transfèrent le risque de crédit lié à un instrument financier sous-jacent d'une contrepartie à une autre.

La société utilise des dérivés de crédit aux fins de gestion de risques, principalement pour gérer le risque de crédit lié à des émetteurs d'obligations particuliers.

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés audités

Le tableau suivant montre les justes valeurs et les montants notionnels des instruments dérivés selon le terme jusqu'à échéance. Les dérivés présentant une juste valeur positive sont présentés à titre d'autres actifs, et ceux présentant une juste valeur négative le sont à titre de passifs financiers.

Tableau 7.1 - Justes valeurs et montants notionnels des instruments dérivés selon le terme jusqu'à échéance

(en millions de dollars)	Juste valeur		Montant notionnel			Total
	Positive	Négative	Un an ou moins	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	
Au 31 décembre 2011						
Détenus à des fins autres que de transaction						
Exposition au risque de change						
Contrats de change à terme de gré à gré	-	4	285	-	-	285
Swaps	3	-	23	-	-	23
Exposition au risque de taux d'intérêt						
Contrats à terme normalisés	-	-	291	-	-	291
Swaps	3	-	-	130	-	130
Options	-	-	223	-	-	223
Exposition au risque lié aux actions						
Swaps de rendement total	-	15	554	-	-	554
Options	8	4	780	7	-	787
Exposition au risque de crédit						
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	10	-	-	10
Exposition au risque lié à l'inflation						
Options sur swaps	-	-	-	180	77	257
Total	14	23				
Au 31 décembre 2010						
Détenus à des fins autres que de transaction						
Exposition au risque de change						
Contrats de change à terme de gré à gré	-	-	32	-	-	32
Swaps	4	-	4	23	-	27
Exposition au risque de taux d'intérêt						
Contrats à terme normalisés	-	-	75	-	-	75
Exposition au risque lié aux actions						
Swaps de rendement total	-	15	412	-	-	412
Options	-	-	2	11	-	13
Exposition au risque de crédit						
Swaps sur défaillance de crédit	-	1	-	50	-	50
Total	4	16				
Au 1^{er} janvier 2010						
Détenus à des fins autres que de transaction						
Exposition au risque de change						
Contrats de change à terme de gré à gré	-	-	29	-	-	29
Swaps	2	-	-	28	-	28
Exposition au risque de taux d'intérêt						
Contrats à terme normalisés	-	-	-	-	-	-
Exposition au risque lié aux actions						
Swaps de rendement total	-	15	385	-	-	385
Options	1	-	1	12	3	16
Exposition au risque de crédit						
Swaps sur défaillance de crédit	-	1	-	52	-	52
Total	3	16				

7.2 Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride (composé) qui inclut également un contrat hôte non dérivé. Une partie des flux de trésorerie de l'instrument composé varie d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome. Un dérivé incorporé a pour effet de modifier, en fonction d'une variable financière donnée, la totalité ou une partie des flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat. La juste valeur des dérivés incorporés s'élevait à 67 millions \$ aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010 et est liée intégralement au placement de la société dans des actions privilégiées perpétuelles. La société n'a pas tenté d'établir un montant notionnel de référence pour ces dérivés incorporés, mais une approximation pourrait être le coût initial de ces actions privilégiées perpétuelles, lequel était de 921 millions \$ au 31 décembre 2011 (964 millions \$ au 31 décembre 2010 et 1 160 millions \$ au 1^{er} janvier 2010). Les dérivés incorporés sont présentés à titre de passifs financiers liés aux placements aux bilans consolidés audités.

Note 8 - Évaluation de la juste valeur

8.1 Détermination de la juste valeur et hiérarchie de la juste valeur

Conformément à l'IFRS 7 pour les instruments financiers évalués à la juste valeur dans les bilans consolidés audités, la société classe ses évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux décrits ci-dessous :

- Niveau 1 : les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2 : techniques d'évaluation pour lesquelles toutes les données qui ont une incidence importante sur la juste valeur comptabilisée sont observables, directement ou indirectement
- Niveau 3 : techniques d'évaluation qui utilisent des données ayant une incidence importante sur la juste valeur comptabilisée et qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif (Niveau 1) si des cours pour ce dernier sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'un organisme de réglementation et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Lorsqu'un marché actif coté existe, les justes valeurs des actifs financiers sont fondées sur les cours acheteurs et les justes valeurs des passifs financiers sont fondées sur les cours vendeurs.

En l'absence d'un marché actif, les justes valeurs sont fondées sur des données autres que les cours qui sont observables pour l'actif ou le passif directement ou indirectement (Niveau 2). Ces données incluent les taux du marché en vigueur pour les instruments possédant des caractéristiques et des profils de risque similaires, le cours de clôture à la date de la transaction la plus récente assujettie aux rajustements des liquidités ou le cours moyen des courtiers lorsque les transactions sont trop rares pour constituer un marché actif. La société détermine les justes valeurs de certains instruments en utilisant les techniques d'évaluation couramment utilisées par les participants du marché, par renvoi à des données du marché observables, comme les analyses de flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation des options. Pour d'autres instruments financiers, la société se fie aux services d'évaluation de tiers qui ont développé la structure de ces instruments. Les tiers évaluent les justes valeurs des instruments financiers en utilisant les techniques d'évaluation suivantes :

- lorsque l'instrument financier est un dérivé, la juste valeur est calculée d'après les données observables de marché et reflète le montant estimé que la société recevrait ou pourrait devoir verser pour résilier les contrats au 31 décembre;
- lorsque l'instrument financier est constitué de titres sous-jacents cotés sur un marché actif, le tiers utilise les cours acheteurs pour les actifs financiers et les cours vendeurs pour les passifs financiers à la date d'évaluation;
- lorsque l'instrument financier est constitué de titres sous-jacents, les placements dans les fonds communs de placement sous-jacents sont évalués à la valeur liquidative des actions détenues, comme il est déterminé par le gestionnaire des fonds sous-jacents à la date d'évaluation.

Dans de rares cas, la société utilise des données qui ne sont pas fondées sur les données de marché observables (Niveau 3). Les données de marché non observables utilisent des justes valeurs qui sont déterminées en totalité ou en partie en utilisant une technique d'évaluation ou un modèle fondé sur des hypothèses qui ne sont pas soutenues par les prix découlant des transactions courantes dans les marchés pour le même instrument ni ne sont fondées sur des données observables de marché.

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés audités

Les instruments financiers de Niveau 3 représentent les dérivés incorporés liés aux actions privilégiées perpétuelles de la société qui sont présentées comme un passif dérivé dans les passifs financiers, de même que dans les actions privilégiées dans les bilans consolidés audités.

Afin de déterminer la juste valeur des dérivés incorporés, la société utilise plusieurs paramètres de données, dont la plupart sont fondés sur des données observables de marché. Un paramètre important, la volatilité implicite, n'est pas observable et est calculé en utilisant un modèle d'évaluation développé en interne.

La répartition des instruments financiers de la société entre les niveaux susmentionnés est présentée ci-après.

Tableau 8.1 - Hiérarchie de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

(en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Au 31 décembre 2011				
Placements				
Titres de créance	244	-	-	244
Billets à court terme				
Titres à revenu fixe				
Titres de première qualité				
Titres gouvernementaux	3 770	879	-	4 649
Titres de sociétés	1 551	1 207	-	2 758
Titres adossés à des créances	125	111	-	236
Total des titres de créance	5 690	2 197	-	7 887
Actions privilégiées				
Titres de première qualité				
Rachetables au gré de l'émetteur	165	-	-	165
Actions perpétuelles à taux fixe	300	-	23	323
Autres actions perpétuelles	748	-	44	792
Non cotées	1	-	-	1
Total des actions privilégiées	1 214	-	67	1 281
Actions ordinaires	2 043	-	8	2 051
Total des placements évalués à la juste valeur	8 947	2 197	75	11 219
Dérivés				
Actifs financiers dérivés	8	6	-	14
Passifs financiers dérivés	(4)	(19)	-	(23)
Dérivés incorporés	-	-	(67)	(67)
Total des dérivés	4	(13)	(67)	(76)
Positions à découvert sur actions	368	-	-	368
Total des autres passifs financiers évalués à la juste valeur	368	-	-	368

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés audités

(en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Au 31 décembre 2010				
Placements				
Titres de créance				
Billets à court terme	363	-	-	363
Titres à revenu fixe				
Titres de première qualité				
Titres gouvernementaux	2 228	708	-	2 936
Titres de sociétés	944	526	-	1 470
Titres adossés à des créances	-	52	-	52
Total des titres de créance	3 535	1 286	-	4 821
Actions privilégiées				
Titres de première qualité				
Rachetables au gré de l'émetteur	266	-	-	266
Actions perpétuelles à taux fixe	609	-	31	640
Autres actions perpétuelles	555	-	36	591
Non cotées	6	-	-	6
Total des actions privilégiées	1 436	-	67	1 503
Actions ordinaires	1 877	-	-	1 877
Total des placements évalués à la juste valeur	6 848	1 286	67	8 201
Dérivés				
Actifs financiers dérivés	-	4	-	4
Passifs financiers dérivés	-	(16)	-	(16)
Dérivés incorporés	-	-	(67)	(67)
Total des dérivés	-	(12)	(67)	(79)
Positions à découvert sur actions	397	-	-	397
Total des autres passifs financiers évalués à la juste valeur	397	-	-	397
Au 1^{er} janvier 2010				
Placements				
Titres de créance				
Billets à court terme	211	-	-	211
Titres à revenu fixe				
Titres de première qualité				
Titres gouvernementaux	2 692	567	-	3 259
Titres de sociétés	262	949	-	1 211
Titres adossés à des créances	-	103	-	103
Total des titres de créance	3 165	1 619	-	4 784
Actions privilégiées				
Titres de première qualité				
Rachetables au gré de l'émetteur	321	-	-	321
Actions perpétuelles à taux fixe	787	-	35	822
Autres actions perpétuelles	407	-	32	439
Total des actions privilégiées	1 515	-	67	1 582
Actions ordinaires	1 312	-	-	1 312
Total des placements évalués à la juste valeur	5 992	1 619	67	7 678
Dérivés				
Actifs dérivés	-	3	-	3
Passifs financiers dérivés	-	(16)	-	(16)
Dérivés incorporés	-	-	(67)	(67)
Total des dérivés	-	(13)	(67)	(80)
Positions à découvert sur actions	183	-	-	183
Total des autres passifs financiers évalués à la juste valeur	183	-	-	183

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés audités

Les variations dans les dérivés incorporés sont présentées dans les profits nets (pertes nettes) de placement dans les états consolidés audités du résultat global. Une variation égale de l'élément d'actif est présentée dans les AERG.

Le tableau suivant montre un rapprochement des valeurs comptables d'ouverture et de clôture des dérivés incorporés de la société.

Tableau 8.2 - Rapprochement des instruments financiers de Niveau 3

(en millions de dollars)	Élément d'actif (actions privilégiées)	Dérivés incorporés (passifs financiers)
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2011	67	(67)
Profits (pertes) présentés dans les profits nets (pertes nettes) de placement	24	(2)
Profits (pertes) présentés dans les AERG	(22)	-
Achats	24	(24)
Ventes	(37)	37
Acquisition d'entreprise (note 4)	11	(11)
Valeur comptable au 31 décembre 2011	67	(67)
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2010	67	(67)
Profits (pertes) présentés dans les profits nets (pertes nettes) de placement	(3)	(8)
Profits (pertes) présentés dans les AERG	11	-
Achats	6	(6)
Ventes	(14)	14
Valeur comptable au 31 décembre 2010	67	(67)

Les profits (pertes) présentés dans les profits nets (pertes nettes) de placement pour les dérivés incorporés encore détenus au 31 décembre 2011 ont totalisé 21 millions \$ pour 2011 (12 millions \$ au 31 décembre 2010).

Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation de 10 % de la volatilité implicite sur la valeur comptable des dérivés incorporés de la société et les profits (pertes) en résultant. La société est d'avis que cette variation représente bien l'incidence d'une variation importante dans ce paramètre d'évaluation non observable sur le résultat net de la société attribuable aux actionnaires.

Tableau 8.3 - Analyse de sensibilité pour les instruments financiers de Niveau 3

Au 31 décembre 2011	Hausse de 10 % de la volatilité	Baisse de 10 % de la volatilité
Élément d'actif		
Augmentation (diminution) des actions privilégiées	10	(10)
Augmentation (diminution) des AERG	10	(10)
Dérivés incorporés		
Augmentation (diminution) des passifs financiers	10	(10)
Augmentation (diminution) des profits nets (pertes nettes) de placement	(10)	10
Au 31 décembre 2010		
Élément d'actif		
Augmentation (diminution) des actions privilégiées	12	(12)
Augmentation (diminution) des AERG	12	(12)
Dérivés incorporés		
Augmentation (diminution) des passifs financiers	12	(12)
Augmentation (diminution) des profits nets (pertes nettes) de placement	(12)	12

Note 9 - Risque financier

La société a un cadre de gestion du risque global et des procédures de contrôle interne conçues pour gérer et surveiller les divers risques en vue de protéger les activités, les clients, les actionnaires et les employés de la société. Les programmes de gestion du risque visent à éviter les risques qui pourraient nuire sérieusement à la situation financière de la société, à accepter les risques qui contribuent à un résultat et une croissance durables et à communiquer ces risques de manière complète et détaillée.

Une gestion efficace du risque repose sur l'identification, la compréhension et la communication de tous les risques auxquels la société est exposée dans le cours de ses activités. Pour prendre des décisions avisées, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel, la direction doit avoir un accès direct et continu à l'information la plus récente et la plus exacte. Soit directement, soit par l'entremise de ses comités, le conseil d'administration s'assure que la direction de la société a mis en place des programmes appropriés pour la gestion du risque. Le conseil d'administration, directement et plus particulièrement par l'entremise de son comité de vérification et d'examen des risques (le « comité de vérification »), supervise les programmes, procédures et contrôles de gestion des risques de la société, et reçoit des rapports périodiques notamment du Service de la gestion des risques par l'intermédiaire du chef de la gestion des risques, des auditeurs internes et des auditeurs indépendants. Un résumé des principaux risques auxquels la société est exposée du fait de ses instruments financiers et des processus de gestion et de contrôle de ces risques est présenté ci-après. Pour plus de renseignements sur les risques associés aux instruments financiers de la société et à l'ensemble de ses activités, voir la section Gestion du risque du rapport de gestion 2011 lié aux présents états financiers consolidés audités.

La majorité du portefeuille de placements est investie dans des marchés bien établis, actifs et liquides. Voir la note 8 – Évaluation de la juste valeur, pour voir comment la société répartit ses évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux.

9.1 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de variations des cours du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt, et les autres risques de prix du marché, comme le risque de prix inhérent aux instruments de capitaux propres. L'exposition de la société au risque de marché ainsi que les pratiques de gestion des risques qu'elle utilise pour l'atténuer sont expliquées ci-dessous. Les politiques de placement de la société établissent des principes et des limites à l'égard de ces risques. Le comité de placements en surveille régulièrement la conformité avec ces politiques de placement.

a) Risque de prix inhérent aux instruments de capitaux propres

Le risque de prix inhérent aux instruments de capitaux propres est le risque de pertes provenant de fluctuations des cours sur les marchés des actions. La société est exposée de façon significative aux fluctuations des cours sur les marchés des actions.

L'analyse de sensibilité est une technique de gestion des risques qui aide la direction à s'assurer que les risques assumés cadrent avec le niveau de tolérance au risque de la société. Elle consiste à modifier une variable pour évaluer les effets de cette modification sur les résultats et la situation financière de la société.

Au 31 décembre 2011, une hausse de 10 % sur les marchés des actions et de 5 % du prix des actions privilégiées, exclusion faite de l'incidence de toute dépréciation, entraînerait une diminution du résultat net avant charge (avantage) d'impôt sur le résultat de 20 millions \$ (14 millions \$ au 31 décembre 2010). Toutefois, cette hausse entraînerait une augmentation des AERG de 187 millions \$ (177 millions \$ au 31 décembre 2010). Exclusion faite de l'incidence de toute dépréciation, une baisse de 10 % des cours des actions et de 5 % du prix des actions privilégiées aurait l'effet exactement opposé, diminuant les AERG du même montant.

L'incidence résultant des changements sur les marchés des actions, décrits ci-dessus, consiste généralement en une relation linéaire avec le changement survenu sur les marchés des actions. Par conséquent, l'incidence augmentera ou diminuera en proportion linéaire avec les changements survenus sur les marchés des actions.

L'analyse de sensibilité susmentionnée a été effectuée en utilisant les principales hypothèses suivantes :

- Les titres du portefeuille de la société n'ont pas subi de dépréciation.
- Les taux d'intérêt et les cours des actions fluctuent de façon indépendante.
- Les variations de la courbe de rendement sont parallèles.
- Les risques de crédit et de liquidité n'ont pas été pris en considération.
- Pour les titres de créance à la JVBRN de la société, on suppose que l'incidence estimée sur le résultat net avant charge (avantage) d'impôt sur le résultat est compensée par l'ajustement fondé sur le rendement du marché (« ARM »). De plus, il est important de noter que les gains ou pertes latents sur les titres DAV, comptabilisés dans les AERG, peuvent éventuellement être réalisés, par leur vente ou par la comptabilisation d'une dépréciation.

Pour atténuer ces risques, les politiques de placement de la société établissent des limites relatives à chaque type de placement. La conformité à ces politiques fait l'objet d'une surveillance étroite de la part du comité de placements. La société gère le risque du marché en diversifiant ses placements selon les catégories d'actifs et les secteurs économiques et, dans certains cas, en utilisant des dérivés.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de fluctuations des taux d'intérêt de marché. La société est exposée de façon significative aux fluctuations des taux d'intérêt de marché. Les variations de taux d'intérêt à court et à long termes, y compris les fluctuations d'écarts de crédit, entraînent des changements dans les profits et pertes réalisés et latents. Pour atténuer le risque de taux d'intérêt, la société utilise les contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt et les contrats à terme de gré à gré sur obligations afin de couvrir la variabilité des flux de trésorerie liée à l'émission de ses titres de créance.

Au 31 décembre 2011, une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt entraînerait une hausse du résultat avant charge (avantage) d'impôt sur le résultat d'environ 7 millions \$ (22 millions \$ au 31 décembre 2010) en raison de l'évaluation à la valeur de marché du passif au titre des options d'achat vendues incorporées aux actions privilégiées rachetables de la société. Une hausse de 100 points de base entraînerait également une baisse des AERG d'environ 188 millions \$ (167 millions \$ au 31 décembre 2010). Inversement, une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt entraînerait respectivement une diminution du résultat avant charge (avantage) d'impôt sur le résultat et une hausse des AERG des mêmes montants.

L'analyse de sensibilité susmentionnée a été effectuée en utilisant les principales hypothèses suivantes :

- Les titres du portefeuille de la société n'ont pas subi de dépréciation.
- Les taux d'intérêt et les cours des actions fluctuent de façon indépendante.
- Les variations de la courbe de rendement sont parallèles.
- Les risques de crédit et de liquidité n'ont pas été pris en considération.
- Pour les titres de créance à la JVBRN de la société, on suppose que l'incidence estimée sur le résultat net avant charge (avantage) d'impôt sur le résultat est compensée par l'ARM. De plus, il est important de noter que les gains ou pertes latents sur les instruments DAV, comptabilisés dans les AERG, peuvent éventuellement être réalisés, par leur vente ou par la comptabilisation d'une dépréciation.

Le tableau 9.1 présente l'exposition de la société au risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de fluctuations des taux d'intérêt de marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt est présentée d'après la date d'échéance ou de modification des taux des instruments financiers prévue par contrat, selon la date la plus rapprochée. Les taux d'intérêt effectifs sont présentés, s'il y a lieu. Les taux effectifs présentés dans le tableau ci-après représentent les taux historiques pour les instruments à taux fixe comptabilisés au coût non amorti et les taux du marché courants pour les instruments à taux variable ou les instruments comptabilisés à la juste valeur. Le tableau ne tient pas compte des hypothèses de la direction relativement aux événements futurs lorsque les dates d'échéance ou de modification des taux prévus diffèrent de façon importante de celles qui sont stipulées par contrat.

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés audités

Tableau 9.1 - Exposition au risque de taux d'intérêt

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Taux variables	Taux fixes			Non sensibles aux taux	Total
		Moins de 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Au 31 décembre 2011						
Actif						
Trésorerie, déduction faite des découverts	76	-	-	-	88	164
Équivalents de trésorerie	-	42	-	-	-	42
Taux d'intérêt effectif		0,86 %				
Billets à court terme	-	244	-	-	-	244
Taux d'intérêt effectif		0,87 %				
Titres à revenu fixe	88	724	4 070	2 761	-	7 643
Taux d'intérêt effectif		1,60 %	1,80 %	2,55 %		
Actions privilégiées	70	21	838	352	-	1 281
Taux d'intérêt effectif		5,48 %	5,01 %	4,78 %		
Actions ordinaires	-	-	-	-	2 051	2 051
Prêts	-	42	164	117	80	403
Taux d'intérêt effectif		5,85 %	5,90 %	5,86 %		
Actifs de réassurance	-	111	116	52	131	410
Taux d'intérêt effectif		2,30 %	2,30 %	2,30 %		
Autres actifs	3	3	-	-	7 509	7 515
Total de l'actif	237	1 187	5 188	3 282	9 859	19 753
Passifs et capitaux propres						
Passif des sinistres	-	2 741	2 858	1 287	-	6 886
Taux d'intérêt effectif		2,30 %	2,30 %	2,30 %		
Dettes impayées	400	-	-	893	-	1 293
Taux d'intérêt effectif				5,53 %		
Passifs financiers liés aux placements	23	3	31	20	455	532
Taux d'intérêt effectif			4,95 %	4,76 %		
Autres passifs	-	-	-	-	6 701	6 701
Capitaux propres	-	-	-	-	4 341	4 341
Total des passifs et des capitaux propres	423	2 744	2 889	2 200	11 497	19 753
Exposition nette longue (à découvert)	(186)	(1 557)	2 299	1 082	(1 638)	-
Au 31 décembre 2010						
Actif						
Trésorerie, déduction faite des découverts	(32)	-	-	-	-	(32)
Équivalents de trésorerie	-	170	-	-	-	170
Taux d'intérêt effectif		0,94 %				
Billets à court terme	-	363	-	-	-	363
Taux d'intérêt effectif		1,17 %				
Titres à revenu fixe	15	346	2 624	1 473	-	4 458
Taux d'intérêt effectif		2,00 %	2,49 %	3,51 %		
Actions privilégiées	120	34	628	721	-	1 503
Taux d'intérêt effectif		5,06 %	4,80 %	5,15 %		
Actions ordinaires	-	-	-	-	1 877	1 877
Prêts	-	35	157	122	-	314
Taux d'intérêt effectif		5,85 %	5,92 %	5,84 %		
Actifs de réassurance	-	77	109	30	19	235
Taux d'intérêt effectif		3,39 %	3,39 %	3,39 %		
Autres actifs	-	1	3	-	3 183	3 187
Total de l'actif	103	1 026	3 521	2 346	5 079	12 075
Passifs et capitaux propres						
Passif des sinistres	-	1 555	2 220	604	-	4 379
Taux d'intérêt effectif		3,39 %	3,39 %	3,39 %		
Dettes impayées	-	-	-	496	-	496
Taux d'intérêt effectif				5,91 %		
Passifs financiers liés aux placements	29	9	23	32	622	715
Taux d'intérêt effectif			4,26 %	5,08 %	2,25 %	
Autres passifs	-	-	-	-	3 516	3 516
Capitaux propres	-	-	-	-	2 969	2 969
Total des passifs et des capitaux propres	29	1 564	2 243	1 132	7 107	12 075
Exposition nette longue (à découvert)	74	(538)	1 278	1 214	(2 028)	-

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés audités

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Taux variables	Taux fixes			Non sensibles aux taux	Total
		Moins de 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Au 1 ^{er} janvier 2010						
Actif						
Trésorerie, déduction faite des découverts	(32)	-	-	-	-	(32)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	92	-	-	-	92
Taux d'intérêt effectif		0,19 %				
Billets à court terme	-	211	-	-	-	211
Taux d'intérêt effectif		0,21 %				
Titres à revenu fixe	14	141	3 031	1 387	-	4 573
Taux d'intérêt effectif		1,38 %	2,62 %	4,04 %		
Actions privilégiées	119	12	514	937	-	1 582
Taux d'intérêt effectif		5,08 %	5,00 %	5,50 %		
Actions ordinaires	-	-	-	-	1 312	1 312
Prêts	-	33	154	132	-	319
Taux d'intérêt effectif		5,94 %	5,90 %	5,76 %		
Actifs de réassurance	-	100	108	35	18	261
Taux d'intérêt effectif		3,71 %	3,71 %	3,71 %		
Autres actifs	-	-	3	-	2 990	2 993
Total de l'actif	101	589	3 810	2 491	4 320	11 311
Passifs et capitaux propres						
Passif des sinistres	-	1 768	1 892	610	-	4 270
Taux d'intérêt effectif		3,71 %	3,71 %	3,71 %		
Dettes impayées	-	-	-	398	-	398
Taux d'intérêt effectif				5,78 %		
Passifs financiers liés aux placements	32	13	16	35	310	406
Taux d'intérêt effectif			4,53 %	5,51 %	2,25 %	
Autres passifs	-	-	-	-	3 320	3 320
Capitaux propres	-	-	-	-	2 917	2 917
Total des passifs et des capitaux propres	32	1 781	1 908	1 043	6 547	11 311
Exposition nette longue (à découvert)	69	(1 192)	1 902	1 448	(2 227)	-

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varie en raison de fluctuations des taux de change. La société n'est pas exposée de façon significative aux fluctuations de taux de change. Bien qu'elle soit exposée à certains risques de change découlant de ses placements dans certains de ses actifs libellés en dollars américains, sa politique générale vise à minimiser le risque de change. La société réduit les risques de change en achetant ou en vendant successivement des contrats de change à terme mensuels ou en concluant des swaps de taux de change.

9.2 Risque de corrélation

La société utilise des produits dérivés, ce qui l'expose à certains risques, dont le risque de crédit ainsi que le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et des marchés des actions. La couverture de certains risques au moyen de dérivés crée un risque de corrélation. Le risque de corrélation est le risque que les fluctuations de prix de deux placements visant à se compenser l'un l'autre dans une stratégie de couverture ne se neutraliseront pas pleinement. Cette corrélation imparfaite entre les deux placements crée un potentiel de profits ou de pertes excédentaires dans le cadre d'une stratégie de couverture, ce qui ajoute du risque à la position. La société surveille régulièrement l'efficacité de ses opérations de couverture.

9.3 Risque de crédit

Le risque de crédit est la possibilité que les contreparties ne soient pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations de paiement lorsqu'elles sont exigibles. Une contrepartie est une personne ou une entité de laquelle des espèces ou d'autres formes de contrepartie sont attendues afin d'annuler un passif ou une obligation envers nous. Le risque de crédit de la société se concentre principalement sur ses portefeuilles de titres de créance, ses portefeuilles d'actions privilégiées, sur ses dérivés hors cote et, dans une moindre mesure, ses recouvrements de réassureurs et ses contrats de rente conclus avec diverses sociétés d'assurance vie.

a) Exposition maximale au risque de crédit

Le tableau suivant montre l'exposition maximale au risque de crédit de la société, sans tenir compte de garanties détenues ou d'autres améliorations de modalités de crédit dont elle peut se prévaloir pour limiter ce risque. Pour l'exposition liée à des éléments en cours figurant aux bilans, le risque maximal est défini comme étant la valeur comptable de l'actif. Les détails de ces risques de crédit, ainsi que les mesures prises par la société pour les limiter, sont présentés dans le reste de la note.

Tableau 9.2 - Exposition maximale au risque de crédit

Aux (en millions de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Exposition au risque de crédit liée à des éléments figurant aux bilans			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	206	138	60
Titres de créance	7 887	4 821	4 784
Actions privilégiées	1 281	1 503	1 582
Actions ordinaires	2 051	1 877	1 312
Prêts	403	314	319
Actifs financiers dérivés (tableau 7.1)	14	4	3
Primes à recevoir	2 487	1 762	1 640
Actifs de réassurance	410	235	261
Autres actifs financiers ¹	371	362	349
Exposition totale au risque de crédit liée à des éléments figurant aux bilans	15 110	11 016	10 310
Exposition au risque de crédit liée à des éléments ne figurant pas aux bilans			
Prix initial de rentes acquises ²	598	456	426
Exposition totale au risque de crédit liée à des éléments ne figurant pas aux bilans	598	456	426

¹ Les autres actifs financiers comprennent les montants suivants, tels que les présentent les bilans consolidés audités : les autres créances, le produit des placements à recevoir, l'impôt sur le résultat à recevoir et les placements à long terme, au coût.

² Se reporter au paragraphe intitulé Règlements échelonnés ci-après pour plus de détails.

b) Règlements échelonnés

La société a conclu des contrats qui prévoient le paiement de montants fixes et récurrents à des réclamants et a acheté des contrats de rentes auprès d'assureurs-vie pour effectuer ces paiements. Par conséquent, le risque net de la société correspond à tout risque de crédit lié aux assureurs-vie. Étant donné que la société traite avec des assureurs-vie agréés, ce risque de crédit est minime.

Au 31 décembre 2011, les assureurs-vie auprès desquels la société avait acheté des rentes respectaient leurs engagements. Le prix d'achat d'origine de ces rentes était de 598 millions \$ (456 millions \$ au 31 décembre 2010 et 426 millions \$ au 1^{er} janvier 2010). Le solde ajusté pour tenir compte du risque est établi en appliquant les mesures de risque de contrepartie définies par le BSIF au montant de l'équivalent-crédit et s'élevait à 1 million \$ aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010.

c) Placements

La stratégie de gestion du risque de la société consiste à investir dans des instruments de créance et des actions privilégiées émis par des émetteurs solvables et à limiter le montant du risque de crédit envers chaque émetteur en imposant des limites en fonction de leur qualité de crédit. La politique de placement de la société requiert qu'au moment du placement, la presque totalité des titres de créance aient une notation d'au moins BBB et les actions privilégiées, une notation d'au moins P3. La direction surveille régulièrement les modifications subséquentes aux notations.

Pour les filiales de la société réglementées par le BSIF, ce dernier limite à 5 % des actifs des filiales la concentration des actifs investis dans une entité ou un groupe d'entités liées. La société surveille également la concentration selon le pays où se situent les émetteurs et par secteur d'activité. Voir le tableau 9.3 ci-après.

La société obtient des garanties à l'égard de prêts.

d) Risque de crédit lié aux dérivés

Le risque de crédit découlant d'une transaction sur les dérivés résulte de la possibilité que la contrepartie manque à ses obligations contractuelles à un moment où la valeur de marché d'une ou de plusieurs transactions est positive pour la société. Par conséquent, le risque de crédit lié aux dérivés est représenté par la juste valeur positive du dérivé et correspond habituellement à une petite fraction du capital nominal du contrat.

La société gère le risque de crédit lié aux dérivés en suivant les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que celles qu'elle applique aux autres transactions de crédit. Cette méthode comprend l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille, de la diversification et de la structure des échéances du portefeuille. L'utilisation du crédit pour tous les produits est comparée régulièrement à des limites établies et fait l'objet d'un examen trimestriel par le comité de placements.

La compensation est une technique qui peut réduire le risque de crédit découlant des dérivés; elle est facilitée, en général, par l'utilisation de clauses de compensation dans des accords-cadres de dérivés. Ces clauses prévoient un règlement unique de tous les instruments financiers visés par l'accord-cadre en cas de manquement aux dispositions. Cependant, le risque de crédit est diminué uniquement dans la mesure où les obligations financières de la société envers une même contrepartie peuvent être déduites des obligations qu'a cette contrepartie envers la société. La société utilise des clauses de compensation prévues dans des accords-cadres de dérivés pour réduire l'exposition au risque de crédit lié aux dérivés. L'exposition globale au risque de crédit, atténuée au moyen de l'utilisation de clauses de compensation, peut varier de façon importante après la date de clôture, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les transactions faisant l'objet d'un contrat, de même que des fluctuations des valeurs marchandes et des taux du marché des instruments sous-jacents.

L'utilisation de garanties représente une autre technique importante d'atténuation du risque de crédit aux fins de la gestion du risque de crédit de contrepartie lié aux dérivés. Des clauses d'évaluation à la valeur de marché figurant dans les contrats que la société conclut avec certaines contreparties donnent à la société le droit de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur de marché courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil.

Le coût de remplacement de 6 millions \$ (4 millions \$ au 31 décembre 2010) représente la juste valeur totale de tous les contrats en cours qui sont en position de gain, sans tenir compte de l'incidence des accords-cadres de compensation de 1 million \$ (néant au 31 décembre 2010) et sans tenir compte de la juste valeur relative aux instruments négociés en Bourse, car ils sont assujettis à des dépôts de garantie quotidiens et sont réputés ne pas présenter de risque de crédit.

Le montant d'équivalent-crédit de 45 millions \$ (37 millions \$ au 31 décembre 2010) correspond à la somme du coût de remplacement et d'une majoration au titre du risque de crédit éventuel, selon la définition qu'en fait le BSIF. Le solde ajusté en fonction des risques est déterminé en appliquant les mesures courantes du risque de la contrepartie définies par le BSIF au montant d'équivalent-crédit.

e) Réassurance

La société a recours à la réassurance pour gérer ses risques de souscription. Bien que la réassurance rende le réassureur preneur redevable envers la société à hauteur du risque cédé, cela ne la dégage en rien de sa responsabilité première envers ses titulaires de contrat à titre d'assureur direct. Ainsi, la société assume un risque de crédit à l'égard de ses réassureurs. Il n'y a aucune certitude que ses réassureurs régleront tous les sinistres de réassurance en temps opportun, si tant est qu'ils les règlent.

La société évalue la solidité financière des réassureurs avant de signer tout contrat avec les réassureurs et surveille régulièrement leur situation. En outre, la société exige une notation minimale de ses réassureurs. Pratiquement tous les réassureurs doivent avoir une cote de solvabilité minimale de A- lors de la signature des contrats. Les agences de notation utilisées sont A.M. Best et Standard & Poor's. La société exige également que la plupart des contrats aient une clause de sécurité permettant à la société de remplacer un réassureur pendant la durée du contrat si la cote de solvabilité de ce dernier venait à baisser à un niveau que la société juge inacceptable. La direction a estimé qu'à la date de clôture, la société n'était pas exposée à une perte importante relativement à ses réassureurs.

La société est le bénéficiaire désigné de garanties composées de trésorerie, de comptes en fiducie et de lettres de crédit totalisant 183 millions \$ au 31 décembre 2011 (66 millions \$ au 31 décembre 2010), reçues en garantie de réassureurs non agréés. Ces garanties à l'appui du passif des polices de 130 millions \$ au 31 décembre 2011 (45 millions \$ au 31 décembre 2010) pourraient être utilisées si les réassureurs n'étaient pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations.

f) Concentration du risque de crédit

La concentration du risque de crédit survient soit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties qui exercent des activités similaires sont situés dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques comparables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon sur leur capacité de remplir leurs engagements contractuels. Les placements de la société pourraient être sensibles aux changements touchant un secteur géographique ou un secteur d'activité en particulier. La société investit une partie importante de ses placements dans le secteur financier. La concentration des risques fait l'objet d'une surveillance étroite de la part de la société et elle couvre certains risques dans la mesure où la société le juge nécessaire.

Tableau 9.3 - Concentrations du risque de crédit lié aux placements

Aux	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Par pays d'émission			
Canada	91,5 %	93,0 %	92,8 %
États-Unis	2,3 %	0,8 %	0,7 %
Autres	6,2 %	6,2 %	6,5 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Par secteur d'activité			
Titres gouvernementaux	42,2 %	38,9 %	43,4 %
Services bancaires, assurance et services financiers diversifiés	35,2 %	37,3 %	37,3 %
Énergie	8,8 %	7,9 %	5,0 %
Autres	13,8 %	15,9 %	14,3 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

9.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société éprouve des difficultés à mobiliser les fonds nécessaires pour respecter ses engagements relativement à des passifs financiers. Afin de gérer ses exigences en matière de flux de trésorerie, la société conserve une partie de ses placements sous forme de titres liquides. Une analyse des échéances des actifs financiers autres que des dérivés est présentée au tableau 6.4, une analyse des échéances des actifs financiers dérivés (équivalent au montant positif des justes valeurs) est présentée au tableau 7.1 et une analyse des échéances du passif des sinistres est présentée au tableau 9.1. Voir la note 19 – Dette impayée pour les dates d'échéance des billets à moyen terme de la société.

Pour assurer la gestion de ses liquidités, la société a établi une politique prudente qui prévoit des responsabilités d'encadrement.

Elle a également fixé des limites et mis en œuvre des techniques efficaces de surveillance, de mesure et de contrôle de son exposition au risque de liquidité. Une partie des placements est maintenue dans des titres du marché monétaire à court terme (de moins d'un an) très liquides, lesquels sont utilisés pour gérer les besoins opérationnels de la société. Une partie importante des placements est détenue dans des instruments de créance de gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral pour protéger la société contre tout besoin imprévu d'importantes liquidités. La société a une facilité de crédit consentie non garantie. Voir la note 19.2 – Facilités de crédit.

Note 10 - Risque d'assurance

10.1 Risque d'assurance et gestion

La société souscrit surtout des contrats en assurance automobile, habitation et biens et responsabilité des entreprises pour les particuliers et les petites et moyennes entreprises. Le risque lié aux contrats d'assurance comprend surtout le risque associé aux éléments suivants :

- La tarification et la souscription
- La fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions
- Les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique comme une catastrophe
- Une protection de réassurance inadéquate

a) Souscription

La majorité du risque d'assurance auquel la société est exposée est de courte durée. Les polices couvrent généralement une période de douze mois, sauf une partie des contrats d'assurance des particuliers où la couverture est pour une période de deux ans. La durée moyenne du passif des sinistres est de 2,4 ans.

Les activités du secteur de l'assurance sont de nature cyclique : le secteur réduit généralement les tarifs d'assurance après des périodes de rentabilité accrue, tandis qu'il accroît généralement les tarifs après les périodes de perte soutenue. La rentabilité de la société a tendance à suivre ce modèle de marché cyclique et peut également être influencée par la demande et la concurrence. En outre, la société est à risque à l'égard des changements dans la législation de l'assurance automobile, la conjoncture économique et les modèles climatiques.

Afin de surveiller correctement la propension au risque de la société, les prix cibles sont fixés par le service du risque d'assurance et distribués à chaque région. Les prix cibles sont établis en utilisant un rendement interne sur le modèle des capitaux propres et un modèle des capitaux établis en fonction des risques du BSIF.

Les risques associés aux biens des entreprises et des particuliers peuvent varier selon la région géographique du risque assuré par la société. L'exposition de la société aux concentrations de risque d'assurance, en termes de type de risque et de niveau des prestations assurées, est atténuée par un choix judicieux et la mise en œuvre des stratégies de souscription, qui est à son tour largement atteinte par la diversification dans les secteurs d'activité et les régions géographiques. Pour l'assurance automobile, la législation est en place au niveau provincial et cela crée des écarts dans les prestations fournies entre les provinces.

Au 31 décembre 2011, les primes directes souscrites sont réparties ainsi : 47 % (49 % au 31 décembre 2010) pour l'automobile des particuliers, 24 % (24 % au 31 décembre 2010) pour les biens des particuliers, 8 % (8 % au 31 décembre 2010) pour l'automobile des entreprises et 21 % (19 % au 31 décembre 2010) pour l'assurance biens et responsabilité des entreprises. La répartition provinciale des primes directes souscrites est de 45 % (46 % au 31 décembre 2010) en Ontario, 26 % (25 % au 31 décembre 2010) au Québec, 18 % (18 % au 31 décembre 2010) en Alberta et 11 % (11 % au 31 décembre 2010) dans les autres provinces.

Le comité des risques d'entreprise surveille le profil de risque global de la société, cherchant à atteindre un équilibre entre le risque, le rendement et le capital et détermine les politiques concernant le cadre de gestion du risque de la société. Le comité a pour mandat d'identifier, d'évaluer et de surveiller les risques et d'éviter les risques excédant le niveau de tolérance au risque de la société. De plus, afin de réduire au minimum les risques imprévus, les nouveaux produits sont assujettis à un processus interne d'examen et d'approbation des produits.

b) Gestion du processus d'indemnisation et réassurance

Un objectif de la société est d'assurer qu'un passif des sinistres suffisant est établi pour couvrir les paiements des sinistres futurs. Le succès de la société dépend de sa capacité d'évaluer exactement le risque associé aux contrats d'assurance souscrits par la société. La société établit le passif des sinistres afin de couvrir le passif estimé pour le paiement de tous les sinistres et les frais de règlement des sinistres engagés à l'égard des contrats d'assurance souscrits par la société. Le passif des sinistres ne représente pas un calcul exact du passif. Il représente plutôt les estimations de la société quant au coût de résolution et d'administration des sinistres ultime prévu. L'inflation prévue est prise en considération au moment de l'estimation du passif des sinistres, ce qui réduit d'autant le risque lié à l'inflation.

Sous l'égide du comité d'assurance, des politiques rigoureuses d'examen des sinistres sont en place afin d'évaluer les nouveaux sinistres et les sinistres en cours. En outre, des examens détaillés réguliers des procédures de traitement des sinistres et des investigations fréquentes des sinistres frauduleux possibles réduisent l'exposition au risque de la société. Qui plus est, la société a pour politique de gérer activement et d'intenter rapidement des réclamations, afin de réduire son exposition aux situations futures imprévues qui pourraient nuire à ses activités. La société a créé un comité des sinistres importants pour analyser les sinistres importants et les questions litigieuses afin d'assurer qu'un passif des sinistres suffisant est établi et approuvé.

La société a aussi limité son exposition en imposant des montants maximums de sinistres pour certains contrats ainsi que l'utilisation des accords de réassurance afin de limiter son exposition aux catastrophes (p. ex., les ouragans, les tremblements de terre, la grêle et les tempêtes de vent). L'attribution de sinistres cédés à des réassureurs s'effectue presque exclusivement selon la méthode de l'excédent de sinistres (par événement ou par risque) conformément à la pratique, aux normes actuarielles et aux lignes directrices des organismes de réglementation. Dans le cadre de ces programmes, la direction considère que pour réduire l'exposition au risque, un contrat doit être structuré de manière à ce que le réassureur assume le risque d'assurance important relativement aux polices réassurées sous-jacentes, et il est raisonnablement possible que le réassureur subisse une perte importante découlant de la réassurance. Les limites de rétention pour la réassurance de l'excédent de sinistres varient selon le type de produit et le territoire. Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont estimés de la même manière que le passif des sinistres, et ils sont conformes aux contrats de réassurance. Bien que la société ait des accords de réassurance, elle n'est pas dégagée de ses obligations directes à l'égard des titulaires de contrats et ainsi il existe un risque de crédit lié à la réassurance cédée, dans la mesure où tout réassureur est incapable de respecter les obligations qui sont assumées dans le cadre des ententes de réassurance. La société évalue les sommes recouvrables et à recevoir de réassureurs à chaque date de clôture et établit une provision pour les sommes de réassurance réputées non recouvrables. L'attribution de réassurance de la société est diversifiée de sorte qu'elle ne dépend pas d'un réassureur unique et que les activités de la société ne sont pas en grande partie dépendantes d'un contrat de réassurance unique. La société a une garantie en place afin de soutenir les sommes à recevoir et recouvrables auprès des réassureurs non agréés.

La disponibilité et le coût de la réassurance sont fonction des conditions en vigueur sur le marché à la fois en termes de prix et de capacité offerte, ce qui peut avoir une incidence sur le volume de primes cédées et la rentabilité de la société. Les réassureurs peuvent de temps à autre exclure certains types de garanties des polices que la société leur achète ou modifier les modalités de ces polices. Cette lacune en matière de protection par réassurance expose la société à des risques plus élevés et à des pertes potentielles plus grandes et pourrait avoir des répercussions défavorables sur sa capacité à souscrire des assurances à l'avenir. Lorsque la société ne parvient pas à réduire le risque par des accords de réassurance, on envisage de réduire les primes souscrites afin d'abaisser le risque.

c) Sensibilité au risque d'assurance

La principale hypothèse servant de fondement aux estimations du passif des sinistres est que les sinistres futurs suivront une évolution semblable à celle des sinistres passés.

Les estimations du passif des sinistres sont aussi fondées sur divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont :

- Les coûts moyens de règlement par sinistre, y compris les frais de traitement des sinistres
- La moyenne des sinistres par année de survenance
- Les tendances quant à l'ampleur et à la fréquence des sinistres
- Les autres facteurs comme l'inflation, les réformes prévues ou en vigueur du gouvernement relativement à la tarification et à la couverture, et le niveau de fraudes à l'assurance

La plupart ou la totalité des facteurs qualitatifs ne sont pas directement quantifiables, particulièrement de manière prospective, et les effets de ces facteurs et de facteurs imprévus pourraient porter atteinte à la capacité d'évaluer précisément le risque des contrats d'assurance que la société souscrit. En outre, il pourrait y avoir un délai considérable entre le moment où survient un sinistre et celui où il est déclaré à la société et des délais additionnels entre le moment où il est déclaré et le règlement final du sinistre.

La société raffine ses estimations relatives au passif des sinistres de manière régulière à mesure que les sinistres sont déclarés et réglés. Établir un niveau approprié de passif des sinistres est un processus incertain en soi et les politiques entourant ce processus sont surveillées par le comité de la revue des provisions de la société.

La sensibilité du passif des sinistres à certaines hypothèses clés est décrite ci-dessous. Il n'a pas été possible de quantifier la sensibilité à certaines hypothèses comme les changements législatifs ou l'incertitude dans le processus d'estimation. L'analyse ci-dessous est effectuée pour les modifications possibles des hypothèses, toutes les autres variables étant constantes, montrant l'incidence sur le résultat net avant charge (avantage) d'impôt sur le résultat et les capitaux propres. Les modifications dans ces hypothèses peuvent être non linéaires et peuvent être corrélées les unes avec les autres.

Tableau 10.1 - Analyse de sensibilité

Facteurs de sensibilité	Modification des hypothèses	Incidence sur le résultat net avant charge (avantage) d'impôt sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres
Nombre moyen de sinistres (fréquence)	+5 %	(52)	(38)
Coût moyen des sinistres (ampleur)	+5 %	(305)	(225)

Note 11 - Passif des sinistres

11.1 Variation du passif des sinistres

Le passif des sinistres est établi de manière à refléter l'estimation du plein montant du passif total associé aux contrats d'assurance acquis à la date de clôture, y compris les sinistres survenus mais non déclarés. Le montant ultime de ce passif différera des hypothèses les plus probables pour diverses raisons, notamment l'obtention d'informations supplémentaires sur les faits et les circonstances entourant les sinistres.

Le tableau suivant montre les variations du passif net des sinistres de la société au cours de l'exercice.

Tableau 11.1 - Variation du passif net des sinistres

(en millions de dollars)	Passif des sinistres directs	Passif des sinistres cédés	Passif net des sinistres
Au 31 décembre 2011			
Solde au début de l'exercice	4 379	216	4 163
Sinistres pour l'exercice en cours	3 464	108	3 356
Évolution (favorable) défavorable des sinistres des exercices antérieurs	(212)	11	(223)
Total des sinistres survenus	3 252	119	3 133
Augmentation (diminution) à la suite de changements du taux d'actualisation	84	3	81
Sinistres versés	(3 022)	(76)	(2 946)
Acquisition d'entreprise (note 4)	2 193	106	2 087
Solde à la fin de l'exercice	6 886	368	6 518
Au 31 décembre 2010			
Solde au début de l'exercice	4 270	243	4 027
Sinistres pour l'exercice en cours	3 014	55	2 959
Évolution (favorable) défavorable des sinistres des exercices antérieurs	(194)	(1)	(193)
Total des sinistres survenus	2 820	54	2 766
Augmentation (diminution) à la suite de changements du taux d'actualisation	38	2	36
Sinistres versés	(2 749)	(83)	(2 666)
Solde à la fin de l'exercice	4 379	216	4 163

Le tableau suivant montre les variations des primes non acquises de la société au cours de l'exercice.

Tableau 11.2 - Primes non acquises

(en millions de dollars)	Primes non acquises directes	Primes non acquises cédées	Primes non acquises nettes
Au 31 décembre 2011			
Solde au début de l'exercice	2 586	19	2 567
Primes souscrites	5 126	160	4 966
Primes acquises	(5 070)	(163)	(4 907)
Acquisition d'entreprise (note 4)	1 148	25	1 123
Solde à la fin de l'exercice	3 790	41	3 749
Au 31 décembre 2010			
Solde au début de l'exercice	2 463	17	2 446
Primes souscrites	4 475	123	4 352
Primes acquises	(4 352)	(121)	(4 231)
Solde à la fin de l'exercice	2 586	19	2 567

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés audités

Le passif net des sinistres par secteur d'activité et par nature du risque

Tableau 11.3 - Passif net des sinistres

(en millions de dollars)	Passif des sinistres directs	Passif des sinistres cédés	Passif net des sinistres
31 décembre 2011			
Assurance des particuliers			
Automobile	3 546	24	3 522
Biens	761	154	607
Total de l'assurance des particuliers	4 307	178	4 129
Assurance des entreprises			
Automobile	543	6	537
Biens et responsabilité	2 036	184	1 852
Total de l'assurance des entreprises	2 579	190	2 389
Total	6 886	368	6 518
31 décembre 2010			
Assurance des particuliers			
Automobile	2 562	25	2 537
Biens	462	81	381
Total de l'assurance des particuliers	3 024	106	2 918
Assurance des entreprises			
Automobile	358	4	354
Biens et responsabilité	997	106	891
Total de l'assurance des entreprises	1 355	110	1 245
Total	4 379	216	4 163
1^{er} janvier 2010			
Assurance des particuliers			
Automobile	2 413	24	2 389
Biens	495	92	403
Total de l'assurance des particuliers	2 908	116	2 792
Assurance des entreprises			
Automobile	343	3	340
Biens et responsabilité	1 019	124	895
Total de l'assurance des entreprises	1 362	127	1 235
Total	4 270	243	4 027

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés audités

Tableau 11.4 - Primes non acquises

(en millions de dollars)	Primes non acquises directes	Primes non acquises cédées	Primes non acquises nettes
31 décembre 2011			
Assurance des particuliers			
Automobile	1 782	1	1 781
Biens	935	1	934
Total de l'assurance des particuliers	2 717	2	2 715
Assurance des entreprises			
Automobile	259	2	257
Biens et responsabilité	814	37	777
Total de l'assurance des entreprises	1 073	39	1 034
Total	3 790	41	3 749
31 décembre 2010			
Assurance des particuliers			
Automobile	1 301	-	1 301
Biens	664	-	664
Total de l'assurance des particuliers	1 965	-	1 965
Assurance des entreprises			
Automobile	171	1	170
Biens et responsabilité	450	18	432
Total de l'assurance des entreprises	621	19	602
Total	2 586	19	2 567
1^{er} janvier 2010			
Assurance des particuliers			
Automobile	1 253	-	1 253
Biens	616	-	616
Total de l'assurance des particuliers	1 869	-	1 869
Assurance des entreprises			
Automobile	164	-	164
Biens et responsabilité	431	18	413
Total de l'assurance des entreprises	595	18	577
Total	2 464	18	2 446

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés audités

11.2 Juste valeur du passif net des sinistres

La société estime que la juste valeur du passif net des sinistres se rapproche de sa valeur comptable. Il n'y a eu aucune insuffisance de primes aux dates de clôture.

Tableau 11.5 - Valeur comptable du passif des sinistres

(en millions de dollars)	Passif des sinistres directs	Passif des sinistres cédés	Passif des sinistres, montant net
31 décembre 2011			
Valeur non actualisée	6 587	356	6 231
Incidence de la valeur temps de l'argent en utilisant un taux d'actualisation de 2,30 % (3,39 % en 2010)	(370)	(17)	(353)
Provision pour écarts défavorables	669	29	640
Valeur comptable	6 886	368	6 518
31 décembre 2010			
Valeur non actualisée	4 289	213	4 076
Incidence de la valeur temps de l'argent en utilisant un taux d'actualisation de 3,39 % (3,71 % en 2009)	(324)	(15)	(309)
Provision pour écarts défavorables	414	18	396
Valeur comptable	4 379	216	4 163
1^{er} janvier 2010			
Valeur non actualisée	4 218	239	3 979
Incidence de la valeur temps de l'argent en utilisant un taux d'actualisation de 3,71 % (4,24 % en 2008)	(345)	(17)	(328)
Provision pour écarts défavorables	397	21	376
Valeur comptable	4 270	243	4 027

Une diminution (augmentation) de 1 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation (diminution) de 164 millions \$ de la juste valeur du passif des sinistres au 31 décembre 2011.

11.3 Réassurance

Dans le cours normal des affaires, la société réassure certains risques auprès d'autres réassureurs afin de limiter ses pertes en cas de catastrophes ou d'autres sinistres importants. Le tableau qui suit montre les rétentions nettes et les limites de réassurance en fonction de la nature du risque de la société.

Tableau 11.6 - Rétention nette de la réassurance et limites de réassurance en fonction de la nature du risque¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Sinistres de risques individuels²		
Rétentions nettes :		
Biens comportant des risques spéciaux	1,5	–
Biens	2 – 5	5
Responsabilité civile	5 – 10	10
Sinistres de plusieurs risques et catastrophes		
Rétentions nettes	15 – 25	25
Limites de réassurance	1 430 – 1 500	1 500
Risque retenu en fonction de l'exposition aux pertes :		
0 \$ - 15 millions \$	100,0 %	100,0 %
15 millions \$ - 25 millions \$	32,5 % – 100,0 %	26,5 %
25 millions \$ - 50 millions \$	0,0 % – 35,0 %	26,5 %
50 millions \$ - 1 000 millions \$	0,0 % – 10,0 %	10,0 %
1 000 millions \$ - 1 500 millions \$	0,0 %	0,0 %

¹ Les limites de remboursement et de réassurance des contrats acquis à la suite de l'acquisition d'AXA Canada sont similaires. Cependant, les montants et les pourcentages de rétention sont parfois plus bas.

² Pour certaines catégories d'affaires particulières ou certains types de risques spéciaux, la rétention peut être moins élevée en raison d'ententes spéciales ou de l'utilisation de la réassurance facultative.

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés audités

Tableau 11.7 - Résultat net de réassurance inclus dans les états consolidés audités du résultat global

Aux (en millions de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Réduction :		
Primes nettes acquises	(163)	(121)
Sinistres nets survenus	122	55
Frais de souscription	21	20
Résultat net avant charge (avantage) d'impôt sur le résultat	(20)	(46)

11.4 Évolution des sinistres des années antérieures

Les tableaux suivants montrent les estimations des sinistres survenus cumulatifs, y compris les sinistres survenus, mais non déclarés (« SMND »), pour les cinq dernières années de survenance et l'évolution subséquente pendant les périodes et avec les paiements cumulatifs à ce jour. Les estimations des provisions initiales sont évaluées trimestriellement pour déterminer si elles sont excédentaires ou insuffisantes. Cette évaluation est fondée sur les règlements réels complets ou partiels des sinistres en vertu des contrats d'assurance, ainsi que sur les estimations courantes du passif des sinistres pour les sinistres non encore réglés ou non encore déclarés.

Tableau 11.8 - Évolution des sinistres des exercices antérieurs – directs

(en millions de dollars)	Année de survenance					2007 et avant
	Total	2011 ¹	2010	2009	2008	
Encours du passif des sinistres non actualisé à la fin de l'année de survenance		3 630	1 483	1 461	1 370	3 993
Estimations révisées						
Un an plus tard		-	1 390	1 398	1 375	3 817
Deux ans plus tard		-	-	1 408	1 345	3 744
Trois ans plus tard		-	-	-	1 347	3 665
Quatre ans plus tard		-	-	-	-	3 612
Estimation actuelle		3 630	1 390	1 408	1 347	3 612
Sinistre versés au cours de périodes ultérieures						
Un an plus tard		-	(559)	(599)	(619)	(1 175)
Deux ans plus tard		-	-	(174)	(157)	(570)
Trois ans plus tard		-	-	-	(139)	(481)
Quatre ans plus tard		-	-	-	-	(327)
Paiement cumulatif à ce jour			(559)	(773)	(915)	(2 553)
Passif des sinistres non actualisés directs	6 587	3 630	831	635	432	1 059
Actualisation et variation du taux d'actualisation	299	-	-	-	-	-
Passif des sinistres directs	6 886	-	-	-	-	-

¹ En septembre 2011, les activités de AXA Canada ont été intégrées aux activités de la société. Le total du passif des sinistres direct comprend un montant de 2 131 millions \$ (pour l'ensemble des années de survenance) lié à AXA Canada.

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés audités

Tableau 11.9 - Évolution des sinistres des exercices antérieurs – nets

(en millions de dollars)	Année de survenance					2007 et avant
	Total	2011 ¹	2010	2009	2008	
Encours du passif des sinistres non actualisé à la fin de l'année de survenance		3 456	1 459	1 409	1 361	3 736
Estimations révisées						
Un an plus tard		-	1 357	1 349	1 359	3 578
Deux ans plus tard		-	-	1 358	1 330	3 511
Trois ans plus tard		-	-	-	1 332	3 427
Quatre ans plus tard		-	-	-	-	3 375
Estimation actuelle		3 456	1 357	1 358	1 332	3 375
Sinistres versés au cours de périodes ultérieures						
Un an plus tard		-	(530)	(568)	(607)	(1 137)
Deux ans plus tard		-	-	(167)	(156)	(559)
Trois ans plus tard		-	-	-	(138)	(463)
Quatre ans plus tard		-	-	-	-	(322)
Paiement cumulatif à ce jour		-	(530)	(735)	(901)	(2 481)
Passif net des sinistres non actualisés	6 231	3 456	827	623	431	894
Actualisation et variation du taux d'actualisation	287	-	-	-	-	-
Passif net des sinistres	6 518	-	-	-	-	-

¹ En septembre 2011, les activités de AXA Canada ont été intégrées aux activités de la société. Le total du passif net des sinistres comprend un montant de 2 025 millions \$ (pour l'ensemble des années de survenance) lié à AXA Canada.

Note 12 - Produits

Tableau 12.1 - Total des produits

Pour les exercices clos le (en millions de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Primes nettes acquises	4 907	4 231
Produits d'intérêts (tableau 6.6)	221	190
Produits de dividendes (tableau 6.6)	131	126
Profits nets (pertes nettes) de placement (tableau 6.6)	204	182
Quote-part du résultat tirée des participations dans des entreprises associées et des coentreprises (tableau 14.2)	16	15
Autres produits	50	44
Total des produits pour l'exercice	5 529	4 788

Tableau 12.2 - Primes souscrites et acquises

Pour les exercices clos le (en millions de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Primes souscrites		
Directes	5 126	4 475
Cédées	(160)	(123)
Nettes	4 966	4 352
Variation des primes non acquises	(59)	(121)
Primes nettes acquises	4 907	4 231

Note 13 - Impôt sur le résultat

13.1 Charge (avantage) d'impôt sur le résultat

Le tableau suivant montre les principales composantes de la charge (l'avantage) d'impôt sur le résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010.

Tableau 13.1 - États consolidés audités du résultat global

(en millions de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Charge (avantage) d'impôt sur le résultat		
Exercice en cours	129	125
Ajustements affectés aux exercices antérieurs	(5)	(4)
Avantage provenant d'une perte fiscale ou d'une différence temporelle précédemment non comptabilisée	(4)	-
	120	121
Charge (avantage) d'impôt différé		
Création et renversement des différences temporelles	17	18
	17	18
Charge (avantage) d'impôt sur le résultat	137	139
Impôt sur le résultat comptabilisés au titre des AERG		
Écarts actuariels nets des régimes d'avantages futurs du personnel	(34)	(11)
Variations nettes des profits latents (pertes latentes) sur les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(2)	-
Reclassement en résultat des (profits nets) pertes nettes sur les instruments désignés comme couverture de flux de trésorerie	-	-
Variations nettes des profits latents (pertes latentes) sur les instruments dérivés DAV	15	73
Reclassement en résultat des (profits nets) pertes nettes sur les titres DAV	(49)	(50)
Total de la charge (l'avantage) d'impôt sur le résultat comptabilisé au titre des AERG	(70)	12

13.2 Taux d'impôt effectif

Les taux d'impôt effectifs dans les états consolidés audités du résultat global sont différents des taux d'impôt fédéral et provinciaux canadiens de 23,1 % (22,0 % en 2010). La différence est répartie dans le tableau 13.2.

Les états consolidés audités du résultat global contiennent des éléments qui ne sont pas imposables ni déductibles aux fins de l'impôt, qui amènent la charge (l'avantage) d'impôt sur le résultat à différer de ce qu'elle (il) aurait été d'après les taux d'impôt prévus par la loi.

Tableau 13.2 - Conciliation du taux d'impôt effectif

Pour les exercices clos le	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Charge (avantage) d'impôt sur le résultat calculée en fonction des taux d'impôt prévus par la loi	28,0 %	30,4 %
Augmentation (diminution) des taux d'impôt découlant des éléments suivants :		
Produits de dividendes non imposables	(6,7) %	(6,3) %
Autre résultat non déductible (non imposable)	3,9 %	(0,3) %
Tranche non déductible (non imposable) des (gains) pertes en capital	(0,4) %	(0,3) %
Récupération non comptabilisée d'un actif d'impôt	(2,0) %	(0,6) %
Autres	0,3 %	(0,9) %
Taux d'impôt effectif	23,1 %	22,0 %

13.3 Éléments des actifs et passifs d'impôt différé

Tableau 13.3 - Éléments des actifs et passifs d'impôt différé

(en millions de dollars)	Bilans consolidés audités			États consolidés audités du résultat global	
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Actifs d'impôt différé					
Passif net des sinistres	80	56	58	(1)	(1)
Placements		-	3	-	-
Charges différées à des fins fiscales	79	35	36	15	(1)
Immobilisations corporelles		3	4	-	(2)
Pertes pouvant être reportées prospectivement	15	16	15	-	-
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	79	10	3	37	6
Autres	3	1	1	1	-
Total des actifs d'impôt différé	256	121	120	52	2
Passifs d'impôt différé					
Produits différés à des fins fiscales	55	77	42	(21)	35
Profits et pertes différés à l'égard de titres de créance précis	22	23	28	(3)	(4)
Placements		2	-	6	4
Immobilisations corporelles	9	8	6	6	-
Immobilisations incorporelles	135	10	9	2	-
Autres		-	-	2	1
Total des passifs d'impôt différé	221	120	85	(10)	36
Présenté dans les :					
Actifs d'impôt différé	158	29	56		
Passifs d'impôt différé	123	28	21		
Charge (avantage) d'impôt sur le résultat comptabilisé(e) dans le résultat net attribuable aux actionnaires				17	18
Charge (avantage) d'impôt sur le résultat comptabilisé(e) dans les AERG				(79)	16

Au 31 décembre 2011, la société n'avait pas comptabilisé des actifs d'impôt différé d'un montant de 4 millions \$ (néant au 31 décembre 2010) à l'égard de pertes autres qu'en capital inutilisées. La société a comptabilisé des actifs d'impôt différé à l'égard de l'ensemble des autres pertes autres qu'en capital inutilisées aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010.

Au 31 décembre 2011, la société avait des pertes en capital disponibles de 38 millions \$ (56 millions \$ au 31 décembre 2010) qui n'ont pas été comptabilisées lors du calcul des actifs d'impôt différé. Ces pertes, qui n'ont pas de date d'échéance, pourront être utilisées pour réduire les gains en capital imposables dans les exercices à venir.

Note 14 - Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont des participations dans des entités fermées.

Tableau 14.1 - Sommaire de l'information financière globale des entreprises associées et des coentreprises

Aux (en millions de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Actifs courants	309	96	85
Actifs non courants	428	316	239
Total des actifs	737	412	324
Passifs courants	211	67	64
Passifs non courants	290	232	200
Total des passifs	501	299	264
Actifs nets	236	113	60
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	241	119	98

Tableau 14.2 - Quote-part du résultat net tirée des participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2011	2010
Produits	259	190
Résultat net	37	28
Quote-part du résultat net tirée des participations dans des entreprises associées et des coentreprises	16	15

Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont comptabilisées initialement au montant de la contrepartie versée, ce qui inclut la juste valeur des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et du goodwill identifiés à l'acquisition.

Au cours de la période de présentation de l'information financière, aucun événement ni changement de circonstance n'est survenu pouvant laisser croire que la valeur comptable de ces participations pourrait ne pas être recouvrable.

Note 15 - Immobilisations corporelles

Tableau 15.1 - Rapprochement de la valeur comptable

(en millions de dollars)	Coût	Cumul des amortissements	Valeur comptable
31 décembre 2011			
Matériel informatique	41	26	15
Mobilier et matériel	76	49	27
Agencements ou aménagements des locaux loués	42	17	25
Total des immobilisations corporelles	159	92	67
31 décembre 2010			
Matériel informatique	25	18	7
Mobilier et matériel	64	44	20
Agencements ou aménagements des locaux loués	39	20	19
Total des immobilisations corporelles	128	82	46
1^{er} janvier 2010			
Matériel informatique	79	73	6
Mobilier et matériel	64	42	22
Agencements ou aménagements des locaux loués	35	17	18
Total des immobilisations corporelles	178	132	46

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés audités

Tableau 15.2 - Rapprochement des variations

(en millions de dollars)	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Agencements ou aménagements des locaux loués	Total
Au 31 décembre 2011				
Valeur comptable au début de l'exercice	7	20	19	46
Acquisitions	12	8	2	22
Cessions	-	(1)	-	(1)
Charge d'amortissement	(5)	(5)	(4)	(14)
Acquisition d'entreprise (note 4)	1	5	8	14
Valeur comptable à la fin de l'exercice	15	27	25	67
Au 31 décembre 2010				
Valeur comptable au début de l'exercice	6	22	18	46
Acquisitions	5	4	5	14
Cessions	-	-	-	-
Charge d'amortissement	(4)	(6)	(4)	(14)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	7	20	19	46
Au 1^{er} janvier 2010				
Valeur comptable au début de l'exercice	8	23	18	49
Acquisitions	4	5	5	14
Cessions	-	-	-	-
Charge d'amortissement	(6)	(6)	(5)	(17)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	6	22	18	46

Note 16 - Autres actifs et passifs

16.1 Éléments des autres actifs

Tableau 16.1 - Éléments des autres actifs

Aux (en millions de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Autres créances	231	248	245
Actifs liés aux avantages futurs du personnel (note 18)	21	56	60
Placements à long terme, au coût	16	19	21
Charges payées d'avance	14	9	8
Autres	11	3	2
Total des autres actifs	293	335	336

Au cours de la période de présentation de l'information financière, aucun événement ni changement de circonstance n'est survenu pouvant laisser croire que la valeur comptable de ces placements à long terme pourrait ne pas être recouvrable.

16.2 Éléments des autres passifs

Tableau 16.2 - Éléments des autres passifs

Aux (en millions de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Primes et taxes de vente à payer	132	104	93
Commissions à payer	277	170	119
Plans de répartition des risques à payer	202	216	229
Passifs liés aux avantages futurs du personnel (note 18)	320	96	71
Provision de restructuration	27	-	-
Contrepartie éventuelle (note 4)	90	-	-
Autres créditeurs	393	238	221
Total des autres passifs	1 441	824	733

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés audités

La provision de restructuration a été établie sur la base des décisions communiquées au 31 décembre 2011 et la plus grande partie de la provision devrait être payée en 2012. La charge correspondante est présentée dans les Coûts d'intégration et de restructuration des états consolidés audités du résultat global. À la suite de l'annonce de l'acquisition de AXA Canada, la société a établi un plan d'intégration visant à intégrer l'entreprise acquise dans ses propres activités et à réaliser les synergies de coûts entre les entités combinées, y compris les services partagés et les fonctions corporatives.

Les coûts d'intégration et de restructuration ont principalement trait aux coûts liés aux employés et à des frais connexes à la consultation, à la valorisation de la marque et à la technologie. Ces coûts totalisant 71 millions \$ sont présentés dans les Coûts d'intégration et de restructuration des états consolidés audités du résultat global.

Au 31 décembre 2011, la juste valeur de la contrepartie éventuelle a été réévaluée, passant de 48 millions \$ à 89 millions \$. L'augmentation de la valeur de 41 millions \$ a été comptabilisée comme une variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle dans les états consolidés audités du résultat global. La contrepartie totale au 31 décembre 2011 comprend 1 million \$ en intérêts et est payable au cours du premier trimestre de 2012.

Note 17 - Goodwill et immobilisations incorporelles

Tableau 17.1 - Rapprochement de la valeur comptable

(en millions de dollars)	Coût	Cumul des amortissements	Valeur comptable
31 décembre 2011			
Goodwill	794	-	794
Réseau de distribution	820	-	820
Relations clients, y compris les droits de renouvellement	192	58	134
Logiciels développés en interne	206	92	114
Total des immobilisations incorporelles	1 218	150	1 068
31 décembre 2010			
Goodwill	211	-	211
Réseau de distribution	-	-	-
Relations clients, y compris les droits de renouvellement	110	45	65
Logiciels développés en interne	171	66	105
Total des immobilisations incorporelles	281	111	170
1^{er} janvier 2010			
Goodwill	179	-	179
Réseau de distribution	-	-	-
Relations clients, y compris les droits de renouvellement	94	35	59
Logiciels développés en interne	143	43	100
Total des immobilisations incorporelles	237	78	159

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés audités

Tableau 17.2 - Rapprochement des variations

(en millions de dollars)	Immobilisations incorporelles			Total des immobilisations incorporelles	Goodwill
	Réseau de distribution	Relations clients, y compris les droits de renouvellement	Logiciels développés en interne		
Au 31 décembre 2011					
Valeur comptable au début de l'exercice	-	65	105	170	211
Acquisitions et coûts capitalisés	-	5	35	40	10
Cessions	-	-	-	-	-
Acquisition d'entreprise (note 4)	820	77	-	897	573
Charge d'amortissement	-	(13)	(26)	(39)	-
Valeur comptable à la fin de l'exercice	820	134	114	1 068	794
As at December 31, 2010					
Valeur comptable au début de l'exercice	-	59	100	159	179
Acquisitions et coûts capitalisés	-	18	28	46	47
Cessions	-	(2)	-	(2)	(15)
Charge d'amortissement	-	(9)	(24)	(33)	-
Valeur comptable à la fin de l'exercice	-	66	104	170	211

17.2 Goodwill

La valeur comptable du goodwill est affectée à une seule UGT, qui correspond au seul et unique secteur d'exploitation de la société, le secteur de l'assurance IARD.

17.3 Immobilisations incorporelles

La direction a déterminé que les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée n'ont pas subi de perte de valeur. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles en phase de développement font l'objet d'un test de dépréciation annuel. La valeur comptable de ces immobilisations incorporelles a été affectée à l'UGT du secteur de l'assurance IARD, soit le plus bas niveau pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres groupes d'actifs.

17.4 Test de dépréciation et hypothèses

La société effectue un test de dépréciation annuel, ainsi qu'un test de dépréciation pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et pour les immobilisations incorporelles en phase de développement. Les tests les plus récents ont été effectués au 30 juin 2011. À cette date, l'UGT du secteur de l'assurance IARD a subi un test de dépréciation en utilisant le calcul de la valeur d'utilité fondé sur les principales estimations et hypothèses suivantes :

- Les projections des flux de trésorerie pour les cinq prochaines années sont fondées sur les budgets financiers approuvés par la direction et sont déterminées par les marges budgétées d'après les rendements passés et les attentes de la direction à l'égard de la société et du secteur d'activité.
- Les flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance estimé de 3,0 % (3,0 % au 31 décembre 2010), qui n'excède pas le taux de croissance passé moyen à long terme pour le secteur de l'assurance dans lequel la société exerce ses activités.
- Un taux d'actualisation ajusté en fonction des risques particuliers de la société avant impôt de 11,5 % a été utilisé (12,3 % au 31 décembre 2010).

Les résultats du test indiquent que la valeur recouvrable de l'UGT du secteur de l'assurance IARD excède sa valeur comptable, de sorte qu'aucune perte de valeur du goodwill ou des immobilisations incorporelles n'a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 ou au cours des périodes antérieures.

La société n'est pas informée d'une modification raisonnablement possible de l'une des hypothèses principales mentionnées ci-dessus susceptible d'amener la valeur comptable de l'UGT à excéder sa valeur recouvrable. La valeur comptable de l'UGT serait inférieure à sa valeur recouvrable même avec une baisse de 10 % (10 % au 31 décembre 2010) des marges budgétées ou une diminution de 3 % (3 % au 31 décembre 2010) du taux de croissance.

Note 18 - Avantages futurs du personnel

La société a plusieurs régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies. La société offre des régimes d'avantages complémentaires de retraite payés par l'employeur à ses employés procurant de l'assurance vie et de l'assurance de soins médicaux et dentaires à certains retraités mais non aux employés actifs. Elle offre également des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui fournissent une couverture d'assurance de soins médicaux et dentaires, d'assurance invalidité et d'assurance vie. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi ne sont pas capitalisés.

La date d'évaluation des régimes de retraite à prestations définies et des régimes d'avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi est le 31 décembre. Les dernières évaluations actuarielles ont été effectuées en date de la transition de la société aux IFRS (soit le 1^{er} janvier 2010) et au 31 décembre 2010.

18.1 Variations des régimes de retraite

Tableau 18.1 - Variations des régimes de retraite

(en millions de dollars)	Charges (produits)	Écarts actuariels nets comptabilisés dans les AERG	Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations	Juste valeur des actifs des régimes
Solde au 1^{er} janvier 2011	-	(40)	(705)	682
Coût des services rendus au cours de l'exercice – régimes à prestations définies	37	-	(37)	-
Coût financier relatif à l'obligation au titre des prestations	44	-	(44)	-
Rendement prévu des actifs des régimes	(48)	-	-	48
Amortissement du coût des services passés	7	-	(21)	-
Règlement/compression/indemnités de fin de contrat de travail	(6)	-	6	-
Charge comptabilisée dans les états consolidés audités du résultat global	34			
Écarts actuariels nets comptabilisés dans les AERG		(140)	(170)	30
Cotisations salariales		-	(8)	8
Cotisations patronales		-	-	63
Prestations payées		-	42	(42)
Acquisition d'entreprise (note 4)		-	(434)	304
Solde au 31 décembre 2011		(180)	(1 371)	1 093
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	-	-	(566)	570
Coût des services rendus au cours de l'exercice – régimes à prestations définies	25	-	(25)	-
Coût financier relatif à l'obligation au titre des prestations	36	-	(36)	-
Rendement prévu des actifs des régimes	(39)	-	-	39
Charge comptabilisée dans les états consolidés audités du résultat global	22			
Écarts actuariels nets comptabilisés dans les AERG		(40)	(92)	52
Cotisations salariales		-	(7)	7
Cotisations patronales		-	-	35
Prestations payées		-	21	(21)
Solde au 31 décembre 2010		(40)	(705)	682

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés audités

Tableau 18.2 - Variations des régimes d'avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi

(en millions de dollars)	Charges (produits)	Écart actuariels nets comptabilisés dans les AERG	Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations	Juste valeur des actifs des régimes
Solde au 1^{er} janvier 2011	-	(1)	(17)	-
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1	-	(1)	-
Coût financier pour obligation au titre des prestations	1	-	(1)	-
Règlement et compression	(6)	-	6	-
Charge comptabilisée dans les états consolidés audités du résultat global	(4)			
Écart actuariels nets comptabilisés dans les AERG	-	1	1	-
Cotisations patronales	-	-	-	1
Prestations payées	-	-	1	(1)
Acquisition d'entreprise (note 4)	-	-	(24)	-
Solde au 31 décembre 2011		-	(35)	-
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	-	-	(15)	-
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-	-	-	-
Coût financier pour obligation au titre des prestations	1	-	(1)	-
Écart actuariels nets comptabilisés dans les AERG	1	(1)	(2)	-
Charge comptabilisée dans les états consolidés audités du résultat global	2			
Cotisations patronales		-	-	1
Prestations payées		-	1	(1)
Solde au 31 décembre 2010		(1)	(17)	-

18.2 Situation de capitalisation

Le tableau suivant montre la situation globale de capitalisation des régimes de retraite et des régimes d'avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi de la société, de même que la répartition de l'excédent (du déficit) net des régimes présentés dans les autres actifs et autres passifs.

Tableau 18.3 - Situation de capitalisation

Aux (en millions de dollars)	Régimes de retraite			Régimes d'avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi		
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Obligation au titre des prestations	(1 371)	(705)	(566)	(35)	(17)	(15)
Juste valeur des actifs des régimes	1 093	682	570	-	-	-
Excédent (déficit)	(278)	(23)	4	(35)	(17)	(15)
Coût des services rendus non amorti	14	-	-	-	-	-
Passif net au titre des prestations	(264)	(23)	4	(35)	(17)	(15)
Présenté aux bilans consolidés audités dans :						
Autres actifs	21	56	60	-	-	-
Autres passifs	(285)	(79)	(56)	(35)	(17)	(15)

Selon les plus récentes évaluations actuarielles de tous ses régimes, le total des cotisations en trésorerie de la société aux régimes de retraite devrait s'élever à environ 83 millions \$ en 2012.

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés audités

Tableau 18.4 - Situation des régimes de retraite et ajustements liés à l'expérience quant aux passifs et actifs des régimes pour la période en cours et les quatre périodes antérieures

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2011	2010	2009	2008	2007
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	(1 371)	(705)	(566)	(449)	(553)
Juste valeur des actifs des régimes	1 093	682	570	460	586
Excédent (déficit)	(278)	(23)	4	11	33
Ajustements liés à l'expérience pour les passifs des régimes	(17)	(6)	(28)	-	(2)
Ajustements liés à l'expérience pour les actifs des régimes	30	52	67	(154)	(6)

Tableau 18.5 - Situation des régimes d'avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi et ajustements liés à l'expérience quant aux passifs des régimes pour la période en cours et les quatre périodes antérieures

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2011	2010	2009	2008	2007
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	(35)	(17)	(15)	(15)	(16)
Excédent (déficit)	(35)	(17)	(15)	(15)	(16)
Ajustements liés à l'expérience pour les passifs des régimes	2	(1)	1	-	(2)

18.3 Composition des actifs des régimes de retraite

Le tableau suivant présente la composition des actifs des régimes de retraite de la société à la juste valeur.

Tableau 18.6 - Composition des actifs des régimes de retraite

Aux	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Actions	44,3 %	40,6 %	50,3 %
Titres de créance	55,4 %	58,2 %	45,1 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,3 %	1,2 %	4,6 %

18.4 Hypothèses utilisées

Le tableau suivant présente les principales hypothèses moyennes pondérées retenues pour évaluer les régimes de retraite et les régimes d'avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi et les frais connexes.

Tableau 18.7 - Hypothèses

	Régimes de retraite			Régimes d'avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi		
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Pour déterminer l'obligation au titre des prestations à la fin de la période						
Taux d'actualisation	4,4 %	5,3 %	6,1 %	4,2 %	4,9 %	5,6 %
Taux de croissance de la rémunération future	3,5 %	3,5 %	3,5 %	s. o.	s. o.	s. o.
Taux tendanciel du coût des soins de santé	s. o.	s. o.	s. o.	8,5 %	9,0 %	8,5 %
Taux tendanciel du coût des soins dentaires	s. o.	s. o.	s. o.	4,5 %	4,5 %	4,5 %
Pour déterminer la charge (le recouvrement) au titre des prestations pour la période						
Taux d'actualisation	5,3 %	6,1 %	6,7 %	4,9 %	5,6 %	6,0 %
Taux de croissance de la rémunération future	3,5 %	3,5 %	3,5 %	s. o.	s. o.	s. o.
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	6,3 %	6,8 %	7,0 %	s. o.	s. o.	s. o.
Taux tendanciel du coût des soins de santé	s. o.	s. o.	s. o.	9,0 %	8,5 %	9,0 %
Taux tendanciel du coût des soins dentaires	s. o.	s. o.	s. o.	4,5 %	4,5 %	4,5 %

Le taux global de rendement des actifs prévu est déterminé en fonction des attentes du marché à cette date et il s'applique à la période pendant laquelle l'obligation doit être acquittée. Le taux de rendement prévu à long terme est déterminé en fonction du rendement futur prévu de chaque catégorie d'actifs et il est pondéré en fonction de la composition actuelle et future des actifs en portefeuille. Les rendements antérieurs, le rendement supérieur pouvant être dégagé de portefeuilles gérés activement, les événements économiques, les taux d'inflation et les frais d'administration sont tous pris en compte.

18.5 Effet d'un changement de l'évolution des coûts des soins de santé et des soins dentaires

Une augmentation ou une baisse de 1 % de l'évolution des coûts des soins de santé et des soins dentaires n'aurait pas une incidence notable sur la situation financière ou les résultats de la société à la date du bilan.

Note 19 - Dette impayée

19.1 Billets à terme

Dans le cadre du financement de l'acquisition de AXA Canada, le 18 août 2011, la société a conclu une émission de billets à moyen terme non garantis d'un montant en capital de 300 millions \$ (les « billets de série 4 »). Ces billets portent intérêt à un taux annuel fixe de 4,70 % jusqu'à l'échéance, soit le 18 août 2021, payable en versements égaux semestriels à partir du 18 février 2012. En relation avec cette émission, la société a conclu des contrats à terme normalisés pour gérer le risque d'intérêt sur une tranche des billets pour la période allant de l'annonce de l'acquisition de AXA Canada à la clôture de l'émission. Ces contrats à terme normalisés ont été désignés comme couverture de flux de trésorerie et ont pris fin le 12 août 2011.

Également dans le cadre du financement de l'acquisition de AXA Canada, le 8 juillet 2011, par voie d'un placement privé au Canada, la société a conclu une émission d'un montant en capital de 100 millions \$ de billets à terme de 50 ans non garantis (les « billets de série 3 ») échéant le 8 juillet 2061. Ces billets portent intérêt à un taux annuel fixe de 6,20 % payable en versements semestriels égaux à partir du 8 janvier 2012.

Le 23 mars 2010, la société a conclu une émission de billets à moyen terme non garantis de série 2 additionnelle d'un montant en capital de 100 millions \$. Les billets à moyen terme portent intérêt à un taux annuel fixe de 6,40 % jusqu'à l'échéance, soit le 23 novembre 2039, payable en versements semestriels égaux à partir du 23 mai 2010.

Tableau 19.1 - Échéances des billets à terme impayés

	Série 1	Série 2	Série 3	Série 4
Date d'émission	31 août 2009	23 novembre 2009	8 juillet 2011	18 août 2011
Date d'émission supplémentaire		23 mars 2010		
Date d'échéance	3 septembre 2019	23 novembre 2039	8 juillet 2061	18 août 2021
Capital impayé	250 \$	250 \$	100 \$	300 \$
Taux annuel fixe	5,41 %	6,40 %	6,20 %	4,70 %
Date de versement des intérêts semestriels dus chaque année les :	3 mars	23 mai	8 janvier	18 février
	3 septembre	23 novembre	8 juillet	18 août

19.2 Facilités de crédit

Le 23 septembre 2011, afin de financer une partie du prix d'achat pour l'acquisition de AXA Canada, la société a obtenu un prêt de 100 millions \$ prélevé sur une facilité de prêt à terme de deux ans (la « facilité de la tranche A ») ainsi qu'un prêt de 300 millions \$ prélevé sur une facilité de prêt à terme de trois ans (la « facilité de la tranche B »). Ces deux prêts portent intérêt au taux préférentiel plus une marge ou au taux des acceptations bancaires plus une marge.

En date du 23 septembre 2011, la société a obtenu une facilité de crédit à terme renouvelable non garantie de 250 millions \$ d'une durée de quatre ans, venant à échéance le 23 septembre 2015, pour remplacer la facilité de crédit à terme renouvelable précédente de 250 millions \$ qui devait venir à échéance le 20 décembre 2013. Cette facilité de crédit peut être prélevée sous forme d'emprunts de premier rang au taux préférentiel plus une marge ou sous forme d'acceptations bancaires au taux des acceptations bancaires plus une marge. Au 31 décembre 2011, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité de crédit.

La société doit maintenir certains ratios financiers lorsqu'elle prélève des prêts sur les facilités de crédit. Ces ratios étaient entièrement respectés au 31 décembre 2011.

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés audités

Le tableau suivant présente le détail de la dette impayée :

Tableau 19.2 - Juste valeur et valeur comptable de la dette impayée

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2011		Au 31 décembre 2010		Au 1 ^{er} janvier 2010	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Billets à terme de série 1	249	275	249	265	249	253
Billets à terme de série 2	247	282	247	269	149	147
Billets à terme de série 3	99	110	-	-	-	-
Billets à terme de série 4	298	307	-	-	-	-
Facilité de la tranche A	100	100	-	-	-	-
Facilité de la tranche B	300	300	-	-	-	-
Total de la dette impayée	1 293	1 374	496	534	398	400

Les billets à terme et les prêts prélevés sur les facilités de crédit sont comptabilisés au coût amorti qui correspond à leur valeur comptable. À son gré et en tout temps, la société peut racheter la totalité ou une partie des billets à terme à un prix de rachat égal au rendement des obligations du Canada plus une marge à la date du rachat ou à leur valeur nominale, le plus élevé des deux montants étant celui à retenir. Les prêts prélevés sur les facilités de crédit peuvent être remboursés et annulés en tout temps par la société.

La charge d'intérêts relative aux billets à terme et aux facilités de crédit est incluse dans les coûts de financement des états consolidés audités du résultat global.

Note 20 - Actions ordinaires et actions privilégiées

20.1 Autorisées

Le capital social autorisé se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A.

20.2 Émises et en circulation

Tableau 20.1 - Actions émises et en circulation

Catégories d'actions	Nombre d'actions	Montant (en millions de \$)	Dividendes déclarés par action (en \$)
Au 31 décembre 2011			
Ordinaires	129 553 665	1 889	1,48
Catégorie A			
Privilégiées de série 1	10 000 000	244	0,49
Privilégiées de série 3	10 000 000	245	0,39
		489	
Au 31 décembre 2010			
Ordinaires	112 179 565	993	1,36
Au 1^{er} janvier 2010			
Ordinaires	119 906 567	1 061	1,28

Ordinaires

À la date de clôture de l'acquisition de AXA Canada, la société a converti ses 20 125 000 reçus de souscription (« reçus ») en 20 125 000 actions ordinaires. La société avait réalisé ce placement de 20 125 000 reçus, à 47,80 \$ chacun, le 9 juin 2011 pour un produit brut de 962 millions \$. Pour ce placement, la société a engagé 42 millions \$ de frais d'émission d'actions, nets de 10 millions \$ d'impôt, qui ont été comptabilisés en réduction des actions ordinaires aux bilans consolidés audités.

Catégorie A

Les actions de catégorie A émises et en circulation ont priorité de rang sur les actions ordinaires tant pour ce qui est des dividendes que du remboursement du capital.

Actions privilégiées de série 1

Le 12 juillet 2011, la société a émis 10 000 000 d'actions de catégorie A à dividende non cumulatif à taux révisable, série 1 (les « actions privilégiées de série 1 »), au prix de 25,00 \$ par action, pour un produit brut total de 250 millions \$. Pour ce placement, la société a engagé 6 millions \$ en frais d'émission d'actions, nets de 2 millions \$ d'impôt, qui ont été comptabilisés en réduction des actions privilégiées aux bilans consolidés audités.

Les porteurs des actions privilégiées de série 1 ont le droit de recevoir des dividendes en espèces privilégiés et non cumulatifs à taux fixe déclarés par le conseil d'administration de la société, sur une base trimestrielle, pendant la période à taux fixe initiale se terminant le 31 décembre 2017, en fonction d'un taux annuel de 4,20 %. Le taux de dividende sera révisé le 31 décembre 2017 et par la suite tous les cinq ans, à un taux équivalent au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada de 5 ans, plus 1,72 %. Sous réserve du respect de certaines conditions, le 31 décembre 2017 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées de série 1 auront le droit de convertir leurs actions en actions de catégorie A, à dividende non cumulatif à taux variable, série 2 (les « actions privilégiées de série 2 »). De plus, à ces mêmes dates, la société aura l'option de racheter les actions privilégiées de série 1 et de série 2.

Actions privilégiées de série 3

Le 18 août 2011, la société a conclu une émission d'actions privilégiées de série 3 en émettant 10 000 000 d'actions de catégorie A à dividende non cumulatif à taux révisable, série 3 (les « actions privilégiées de série 3 »), au prix de 25,00 \$ par action, pour un produit brut total de 250 millions \$. Pour ce placement, la société a engagé 5 millions \$ en frais d'émission d'actions, nets de 2 millions \$ d'impôt, qui ont été comptabilisés en réduction des actions privilégiées aux bilans consolidés audités.

Les porteurs des actions privilégiées de série 3 ont le droit de recevoir des dividendes en espèces privilégiés et non cumulatifs à taux fixe déclarés par le conseil d'administration de la société, sur une base trimestrielle, pour la période à taux fixe initiale se terminant le 30 septembre 2016, en fonction d'un taux annuel de 4,20 %. Le taux de dividende sera révisé le 30 septembre 2016 et par la suite tous les cinq ans, à un taux équivalent au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada de 5 ans, plus 2,66 %. Sous réserve du respect de certaines conditions, le 30 septembre 2016 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées de série 3 auront le droit de convertir leurs actions en actions de catégorie A, à dividende non cumulatif à taux variable, série 4 (les « actions privilégiées de série 4 »). De plus, à ces mêmes dates, la société aura l'option de racheter les actions privilégiées de série 3 et de série 4.

Tableau 20.2 - Rapprochement du nombre d'actions ordinaires en circulation

	31 décembre 2011 (en actions)	31 décembre 2010 (en actions)
Solde au début de l'exercice	112 179 565	119 906 567
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	2 750 900	7 727 002
Actions ordinaires émises	20 125 000	-
Solde à la fin de l'exercice	129 553 665	112 179 565

Tableau 20.3 - Rapprochement du nombre d'actions de catégorie A en circulation

	31 décembre 2011 (en actions)	31 décembre 2010 (en actions)
Solde au début de l'exercice	-	-
Actions privilégiées de série 1 émises	10 000 000	-
Actions privilégiées de série 3 émises	10 000 000	-
Solde à la fin de l'exercice	20 000 000	-

20.3 Offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités

Le 22 février 2010, la société a lancé une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités (« OPRA ») en vue de l'achat d'au plus 5 % de son flottant, au cours des douze prochains mois prenant fin le 21 février 2011. Le 5 août 2010, la société a fait passer le nombre maximal d'actions qu'elle pouvait racheter en vertu de l'OPRA de 5 % à 10 % de son flottant. Le 9 février 2011, la société a annoncé qu'elle renouvelerait l'OPRA afin de racheter environ 5 % de ses actions en circulation. La nouvelle OPRA a été lancée le 22 février 2011 pour une période de douze mois. Cependant, à la suite de l'acquisition de AXA Canada, la société a suspendu l'OPRA. Au 31 décembre 2011, 2 750 900 actions ordinaires (7 727 002 au 31 décembre 2010) avaient été rachetées aux fins d'annulation en vertu de l'OPRA au prix moyen de 47,03 \$ par action (44,06 \$ par action au 31 décembre 2010), pour une contrepartie totale de 129 millions \$ (341 millions \$ au 31 décembre 2010). Le coût total versé, qui inclut les frais, a d'abord été porté au capital social à hauteur de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires achetées aux fins d'annulation et l'excédent de 105 millions \$ (273 millions \$ au 31 décembre 2010) a été imputé aux résultats non distribués.

Note 21 - Résultat par action

Le résultat par action ordinaire a été calculé en divisant le résultat attribuable aux actions ordinaires de la société par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. La dilution ne s'applique pas. Le résultat attribuable aux actions ordinaires et le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice sont calculés comme suit :

Tableau 21.1 - Résultat par action

Aux (en millions de dollars, sauf indication contraire)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Résultat net attribuable aux actions ordinaires		
Résultat net des activités poursuivies	457	498
Moins : dividendes déclarés sur les actions privilégiées, nets de l'impôt	8	-
Résultat net ajusté lié aux activités poursuivies attribuable aux actions ordinaires	449	498
Résultat net lié aux activités abandonnées	8	-
Total du résultat net attribuable aux actions ordinaires	457	498
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation		
Nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice	112 179 565	119 906 567
Ajustements au titre du nombre moyen pondéré d'actions émises à la date d'acquisition de AXA Canada	5 513 699	-
Ajustements au titre du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires rachetées en vertu de l'OPRA	(2 384 771)	(4 809 677)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice	115 308 493	115 096 890
RPA – de base et dilué (en dollars)	3,96	4,32

Note 22 - Paiements fondés sur des actions

22.1 Régimes incitatifs à long terme

Le tableau ci-dessous présente les unités en circulation et leur juste valeur pour chacun des cycles de rendement de la société.

Tableau 22.1 - Unités en circulation et juste valeur par cycle de rendement

	Nombre d'unités	Juste valeur par unité à la date d'attribution (en \$)	Montant (en millions de \$)
Au 31 décembre 2011			
Cycle de rendement 2009-2011	368 242	23,06	8
Cycle de rendement 2010-2012	419 617	35,06	15
Cycle de rendement 2011-2013	227 832	48,06	11
Total	1 015 691	33,63	34
Au 31 décembre 2010			
Cycle de rendement 2008-2010	47 563	32,76	2
Cycle de rendement 2009-2011	224 201	23,06	5
Cycle de rendement 2010-2012	357 873	35,06	12
Total	629 637	30,61	19

Le tableau suivant présente les variations des unités d'actions des régimes incitatifs à long terme (« RILT ») au cours de l'exercice.

Tableau 22.2 - Variations des RILT

	31 décembre 2011 (en unités)	31 décembre 2010 (en unités)
RILT (équivalent en actions)		
En circulation au début de l'exercice	629 637	163 060
Variation nette des estimations au cours de l'exercice	386 054	466 577
En circulation à la fin de l'exercice	1 015 691	629 637
RILT (en actions ordinaires incessibles)		
En circulation à la fin de l'exercice	50 719	53 495

Le montant imputé aux autres charges aux états consolidés audités du résultat global relativement aux RILT s'élevait à 19 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 (13 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010).

22.2 Régime d'achat d'actions des employés

Le tableau suivant montre les variations des actions ordinaires incessibles du Régime d'achat d'actions des employés (« RAAE ») au cours de l'exercice.

Tableau 22.3 - Variations du RAAE

	31 décembre 2011 (en unités)	31 décembre 2010 (en unités)
RAAE (en actions ordinaires incessibles)		
En circulation au début de l'exercice	107 562	108 546
Octroyées au cours de l'exercice	112 250	100 490
Droits acquis ou échus au cours de l'exercice	(99 495)	(101 474)
En circulation à la fin de l'exercice	120 317	107 562

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés audités

Le montant imputé aux autres charges aux états consolidés audités du résultat global relativement au RAAE s'élevait à 5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 (4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010).

22.3 Régime d'unités d'actions différées

Les unités d'actions différées sont des octrois réglés au comptant dont la provision comptabilisée au 31 décembre 2011 s'élevait à 3 millions \$ (2 millions \$ en 2010). Le montant imputé aux autres charges aux états consolidés audités du résultat global s'est établi à 1 million \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 (1 million \$ au 31 décembre 2010).

Note 23 - Informations supplémentaires sur les tableaux consolidés audités des flux de trésorerie

Le tableau qui suit présente des informations supplémentaires sur les éléments inclus dans les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles.

Tableau 23.1 - Informations supplémentaires sur les tableaux consolidés audités des flux de trésorerie

(en millions de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Ajustements au titre des éléments sans effet de trésorerie		
Profits nets (pertes nettes) de placement	(204)	(182)
Charge (avantage) d'impôt différé	17	18
Amortissement des immobilisations corporelles	14	14
Amortissement des immobilisations incorporelles	39	33
Primes nettes sur les titres de créance classés comme disponibles à la vente	18	11
Autres	4	4
Total présenté dans les tableaux consolidés audités des flux de trésorerie	(112)	(102)
Variation des autres actifs et passifs opérationnels		
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(172)	-
Passifs directement liés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente	160	-
Primes non acquises, montant net	56	122
Frais d'acquisition différés, montant net	(21)	(24)
Primes et autres créances	(29)	(125)
Impôt sur le résultat à payer, net	(84)	(36)
Autres actifs opérationnels	63	4
Autres passifs opérationnels	(67)	(112)
Total présenté dans les tableaux consolidés audités des flux de trésorerie	(94)	(171)
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Trésorerie, nette des découverts bancaires	164	(32)
Équivalents de trésorerie	42	170
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	206	138
Autres informations à fournir sur les flux de trésorerie		
Intérêts payés – activités de financement	33	30
Intérêts reçus – activités opérationnelles	233	181
Dividendes reçus – activités opérationnelles	131	137
Impôt sur le résultat payé (recouvré) – activités opérationnelles	208	150

Note 24 - Éventualités, engagements et garanties

24.1 Éventualités

Dans le cours normal des affaires, la société fait l'objet de diverses réclamations et poursuites. Les poursuites comportent souvent de nombreuses incertitudes, et leur issue individuelle est imprévisible. Selon la direction, toutes ces réclamations et poursuites font l'objet d'une provision suffisante ou d'une couverture d'assurance adéquate et leur règlement ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur les résultats opérationnels futurs ou la situation financière future de la société.

La société a des ententes d'indemnisation pour ses administrateurs et ses dirigeants contre lesquels des poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions dans la mesure permise par la loi. La société possède une couverture d'assurance relativement à ces ententes.

24.2 Engagements

La société a conclu des contrats de location simple relatifs à certaines immobilisations corporelles destinées à des fins commerciales. Ces contrats de location ont une durée moyenne de un an à quatorze ans, et sont assortis d'options de renouvellement. Les paiements minimaux futurs en vertu des contrats de location simple non résiliables à la fin de la période de présentation de l'information financière sont les suivants :

Tableau 24.1 - Engagements découlant des contrats de location simple

Aux (en millions de dollars)	31 décembre 2011
Moins de un an	98
Plus d'un an à cinq ans	234
Plus de cinq ans	111
Total des paiements de loyer découlant des contrats de location simple	443

24.3 Garanties

Au 31 décembre 2011, une provision à l'égard des règlements échelonnés de 1 million \$ a été inscrite, soit un montant correspondant à la juste valeur estimée des garanties financières émises (note 9.3 b)).

Note 25 - Transactions entre parties liées

La société conclut des transactions avec des entreprises associées et des coentreprises dans le cours normal de ses activités, en plus d'offrir des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des régimes incitatifs aux principaux dirigeants. Ces transactions sont conclues à des prix normaux du marché et se composent principalement de commissions versées à l'égard de contrats d'assurance et de remboursements d'intérêts et de capital sur des prêts.

25.1 Transactions avec des entreprises associées et des coentreprises

Tableau 25.1 - Produits et charges avec des entreprises associées et des coentreprises

Pour les exercices clos le (en millions de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Présentés dans les :		
Produits		
Produit net des placements	7	4
Charges		
Frais de souscription	131	100

Intact Corporation financière

Notes des états financiers consolidés audités

Tableau 25.2 - Montants aux bilans consolidés audités avec des entreprises associées et des coentreprises

Aux (en millions de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Présentés dans les :		
Actifs		
Prêts	222	70
Passifs		
Autres passifs	44	41

25.2 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent tous les membres du conseil d'administration de la société et les dirigeants visés (au sens donné dans le formulaire 51-102F6 *Déclaration de la rémunération de la haute direction* et dans la circulaire de sollicitation de procurations dans le cadre de son assemblée annuelle des actionnaires). Le sommaire de la rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice est présenté ci-après.

Tableau 25.3 - Rémunération des principaux dirigeants

Pour les exercices clos le (en millions de dollars)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Salaires	2	2
Attributions fondées sur des actions	6	4
Régimes incitatifs annuels ¹	3	3
Valeur du régime de retraite	1	1
Total de la rémunération des principaux dirigeants	12	10

¹ Les régimes incitatifs annuels sont fondés sur le rendement de la société comparativement à l'industrie. Les chiffres sont préliminaires, car les données de l'industrie ne seront disponibles qu'en mars 2012. La circulaire de sollicitation de procurations de la société tiendra compte des chiffres définitifs.

Les principaux dirigeants peuvent souscrire des produits d'assurance offerts par la société dans le cours normal des activités. Les modalités de ces transactions sont essentiellement les mêmes que celles applicables aux clients et aux employés de la société.

25.3 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, les transactions de la société relativement aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent les cotisations payées aux régimes, d'un montant de 63 millions \$ relativement aux régimes de retraite (35 millions \$ au 31 décembre 2010) et de 1 million \$ relativement aux autres avantages postérieurs à l'emploi (1 million \$ au 31 décembre 2010).

La société n'a conclu aucune autre transaction relativement aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et il n'y avait aucun montant à payer aux 31 décembre 2011 et 2010.

Note 26 - Gestion du capital

Les objectifs de la société quant à la gestion du capital sont de maintenir un niveau de capital suffisant pour pourvoir au passif des sinistres et assurer la confiance des titulaires de police, appuyer ses stratégies de tarification concurrentielle, respecter les exigences de capital réglementaire, offrir un rendement à ses actionnaires et conserver sa position de chef de file dans le secteur canadien de l'assurance IARD.

Les filiales d'assurance IARD à charte fédérale de la société sont assujetties aux exigences définies par le BSIF et par la *Loi sur les sociétés d'assurances* relativement au capital réglementaire. Les filiales à charte provinciale sont assujetties aux exigences fixées par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») et par la *Loi sur les assurances* (Québec). Le BSIF et l'AMF ont émis une directive à l'égard d'un test de capital minimal (« TCM »), qui établit à 100 % la cible minimale et à 150 % le niveau cible de TCM aux fins de surveillance pour les sociétés d'assurance IARD. Pour garantir l'atteinte de ses objectifs, la société a établi une cible interne minimale de 170 %, dans des circonstances normales, pour son capital réglementaire.

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés audités

Le tableau qui suit présente le TCM global pour les filiales d'assurance IARD de la société.

Tableau 26.1 - Test de capital minimal

Aux (en millions de dollars, sauf indication contraire)	31 décembre 2011¹	31 décembre 2010
Total du capital disponible	3 285	2 969
Total du capital requis	1 668	1 272
Capital excédentaire	1 617	1 697
% du TCM	197 %	233 %
En sus de 150 %	783	1 061

¹ Estimation

Le capital total disponible et le capital total requis représentent les sommes attribuables aux filiales réglementées d'assurance IARD de la société et sont établis conformément aux règles prescrites par les organismes de réglementation. Le capital total disponible représente essentiellement les capitaux propres totaux, nets de déductions particulières pour les actifs non admissibles, tels le goodwill et les immobilisations incorporelles. Le capital total requis est calculé en classant les actifs et les passifs et en appliquant les facteurs de risque prescrits à chacune des catégories. La société a choisi d'appliquer l'exemption permise par le BSIF afin d'échelonner sur une période de deux ans l'incidence du passage aux IFRS sur le capital total disponible aux fins de calcul du TCM. Au 31 décembre 2011, les filiales d'assurance IARD de la société respectaient les exigences prévues par les organismes de réglementation de même que ses cibles internes.

Annuellement, la société exécute l'examen dynamique de suffisance du capital sur le TCM afin de s'assurer qu'elle dispose d'un montant de capital adéquat dans l'éventualité d'événements défavorables. Ces éventualités sont évaluées de nouveau chaque année pour s'assurer que les risques pertinents sont pris en compte lors de l'examen. Les résultats de 2011 indiquent que la situation du capital de la société est solide. De plus, pour vérifier leur suffisance, la direction surveille de façon continue les situations de capital cible, réelle et prévue de la société en utilisant des analyses de contraintes et d'éventualités.

Note 27 - Événements postérieurs à la date de clôture

Le 1^{er} janvier 2012, la société a conclu la vente de AXA Assurance Vie Inc. à SSQ, Société d'assurance-vie inc. pour un montant de 300 millions \$.

Aucun autre événement n'est survenu depuis la clôture de la période de présentation de l'information financière qui n'a pas été traité dans les états financiers consolidés audités et qui a eu ou qui pourrait avoir une incidence notable sur les activités de la société, les résultats de ces activités ou la situation de la société au cours des prochains exercices.

Note 28 - Profil en matière de réglementation des tarifs

Les filiales d'assurance de la société sont titulaires d'un permis en vertu des lois régissant l'assurance dans chaque province et territoire où elles exercent leurs activités. L'assurance automobile est obligatoire. Elle est régie par les autorités provinciales et territoriales du Canada, dont l'une des fonctions est la réglementation des tarifs. Les mécanismes relatifs à la réglementation des tarifs peuvent être regroupés habituellement selon trois régimes de réglementation en matière de tarifs :

Catégorie	Description
Déclarer et appliquer	Les assureurs soumettent leurs tarifs aux autorités compétentes et, après le délai prescrit, appliquent les tarifs proposés.
Soumettre pour approbation	L'assureur doit attendre l'approbation des tarifs déposés avant de les appliquer.
Appliquer et déclarer	Les tarifs sont appliqués et ensuite déclarés.

Intact Corporation financière

Notes des états financiers consolidés audités

Le tableau suivant énumère les organismes provinciaux qui réglementent la tarification en matière d'assurance automobile. Les primes directes souscrites en assurance automobile dans ces provinces s'élevaient à 2 707 millions \$ en 2011 (2 528 millions \$ au 31 décembre 2010) et constituaient environ 96,5 % (99,2 % au 31 décembre 2010) de l'ensemble des primes directes souscrites en assurance automobile.

Tableau 28.1 - Organismes provinciaux et dépôts de tarifs

Province	Dépôts de tarifs	Organismes de réglementation
Alberta	Soumettre pour approbation ou déclarer et appliquer	Alberta Automobile Insurance Rate Board
Ontario	Soumettre pour approbation	Commission des services financiers de l'Ontario
Québec	Appliquer et déclarer	Autorité des marchés financiers
Nouvelle-Écosse	Soumettre pour approbation	Nova Scotia Utility and Review Board
Nouveau-Brunswick	Soumettre pour approbation	Commission des assurances du Nouveau-Brunswick
Île-du-Prince-Édouard	Soumettre pour approbation	Island Regulatory Appeals Commission
Terre-Neuve-et-Labrador	Soumettre pour approbation	Board of Commissioners of Public Utilities

Les organismes de réglementation compétents peuvent, dans certaines circonstances, demander rétroactivement des changements à la tarification. Ces changements pourraient créer un actif ou un passif réglementaire. Aux 31 décembre 2011 et 2010, la société n'avait aucun actif ni aucun passif réglementaire important.

Note 29 - Première application des IFRS

29.1 Conventions comptables – base de présentation

Les états financiers consolidés audités sont les premiers états financiers annuels de la société préparés conformément aux IFRS, telles qu'elles ont été publiées par l'IASB. Auparavant, la société préparait ses états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR du Canada). Les états comparatifs de 2010 ont été retraités pour les rendre conformes aux IFRS.

La société a adopté les IFRS conformément à la norme IFRS 1, Première application des Normes internationales d'information financière. La première date à laquelle s'appliquent les IFRS est la date de transition de la société, soit le 1^{er} janvier 2010. La société :

- a fourni de l'information financière comparative;
- a appliqué les mêmes méthodes comptables pendant toutes les périodes présentées;
- a appliqué rétrospectivement toutes les normes IFRS en vigueur au 31 décembre 2011, tel qu'il est exigé;
- a appliqué les exemptions facultatives et les exceptions obligatoires qui s'appliquent aux nouveaux adoptants des IFRS.

La norme IFRS 1 accorde des exemptions limitées de ces exigences dans des domaines déterminés où le coût d'application de la norme excéderait vraisemblablement les avantages pour les utilisateurs des états financiers. La norme IFRS 1 interdit aussi l'application rétrospective des IFRS dans certains domaines, particulièrement lorsque cette application exigerait de la direction qu'elle pose un jugement à l'égard de conditions passées lorsque le résultat d'une transaction particulière est déjà connu. Le détail des exemptions facultatives et obligatoires de la société est présenté ci-après.

29.2 Exemptions facultatives des IFRS

La société a appliqué les exemptions facultatives applicables suivantes :

a) Regroupements d'entreprises

La norme IFRS 1 offre l'option d'appliquer la norme IFRS 3, Regroupements d'entreprises, rétrospectivement ou prospectivement à partir de la date de transition. L'option rétrospective exige le retraitement de tous les regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant la date de transition. La société a choisi de ne pas appliquer l'IFRS 3 rétrospectivement aux regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant sa date de transition et ces regroupements d'entreprises n'ont donc pas été retraités. Par suite de l'application de cette exemption, le goodwill et les immobilisations incorporelles découlant des regroupements d'entreprises conclus avant la date de transition n'ont pas été ajustés par rapport à la valeur comptable déterminée antérieurement en vertu des PCGR du Canada.

b) Avantages du personnel

La norme IFRS 1 offre l'option d'appliquer rétrospectivement la méthode du corridor en vertu de l'IAS 19, Avantages du personnel, pour la comptabilisation des écarts actuariels, ou de comptabiliser tous les profits et pertes cumulatifs reportés en vertu des PCGR du Canada dans les résultats non distribués d'ouverture à la date de transition. La société a choisi de comptabiliser tous les profits et pertes cumulés à la date de transition dans les résultats non distribués d'ouverture pour tous les régimes d'avantages du personnel.

c) Immobilisations corporelles

La norme IFRS 1 offre l'option d'appliquer rétrospectivement l'IAS 16, Immobilisations corporelles, pour déterminer la valeur comptable nette à la date de transition ou d'utiliser la juste valeur des immobilisations corporelles comme coût réputé à la transition vers les IFRS. La société a choisi d'appliquer rétrospectivement l'IAS 16 à la date de transition, ce qui n'a entraîné aucun écart comptable.

d) Désignation des actifs et passifs financiers

La norme IFRS 1 permet à une entité de désigner de nouveau de façon irrévocable certains instruments financiers. Au moment de la transition, la société a choisi de ne pas modifier le classement ou la désignation de ses actifs ou passifs financiers qui prévalaient déjà selon les PCGR du Canada.

e) Dispositions transitoires de la norme IFRS 4

La norme IFRS 1 prévoit la possibilité d'appliquer les dispositions transitoires de la norme IFRS 4, Contrats d'assurance, qui stipulent que la société n'est pas tenue de présenter des informations sur le développement des demandes d'indemnisation remontant à plus de cinq ans avant la fin du premier exercice auquel s'appliquent les IFRS.

29.3 Exceptions obligatoires des IFRS

La société a appliqué les exceptions obligatoires applicables suivantes :

a) Comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture peut seulement être appliquée prospectivement à partir de la date de transition aux transactions qui répondent aux critères de comptabilité de couverture figurant dans l'IAS 39, Instruments financiers: comptabilisation et évaluation à cette date. Les relations de couverture ne peuvent pas être désignées rétrospectivement et les documents à l'appui ne peuvent pas être créés rétrospectivement. Par conséquent, seules les relations de couverture qui répondaient aux critères de comptabilité de couverture à la date de transition sont comptabilisées comme des couvertures dans les résultats de la société en vertu des IFRS.

À la date de transition, la société a mis fin à la relation de couverture, car celle-ci ne répondait pas aux critères de comptabilité de couverture exigés par les IFRS. La couverture et les instruments couverts dans le cadre de cette ancienne relation de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur, et la variation de cette juste valeur est comptabilisée aux états du résultat global consolidés audités selon les IFRS. Ce changement n'a pas entraîné de différence comptable puisque la variation de la juste valeur de l'instrument couvert est comptabilisée dans le résultat net selon les IFRS et non pas dans les autres éléments du résultat global comme cela était le cas selon les PCGR du Canada.

b) Estimations

Les estimations faites précédemment par la société selon les PCGR du Canada n'ont pas été révisées pour les appliquer dans le cadre des IFRS sauf lorsqu'il était nécessaire de le faire pour refléter les différences dans les méthodes comptables.

29.4 Changement de méthodes comptables au moment de la transition

Outre les exemptions mentionnées plus haut, les exposés de faits suivants expliquent les différences importantes entre les conventions comptables antérieures selon les PCGR du Canada et les méthodes comptables actuelles selon les IFRS qui sont appliquées par la société.

a) Avantages futurs du personnel

Écarts actuariels

En vertu des PCGR du Canada, les écarts actuariels qui découlaient du calcul de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs des régimes étaient comptabilisés de façon systématique et uniforme, sous réserve d'un amortissement minimum exigé basé sur la méthode du corridor. Le « corridor » était établi à 10 % des obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice ou de la juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice, selon le plus élevé des deux montants. Le montant en sus de ce niveau de 10 % était amorti à titre de composante de la charge de retraite selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative de la période de service des participants actifs. Les écarts actuariels en dessous du corridor de 10 % étaient différés.

Selon les IFRS, les entités ont le choix de comptabiliser les écarts actuariels de l'exercice en cours aux états consolidés audités du résultat global sur une base amortie tout comme le permettait la méthode du corridor selon les PCGR du Canada, ou de les comptabiliser immédiatement aux AERG de la période où ils surviennent. La société a choisi de comptabiliser immédiatement tous les écarts actuariels dans les AERG. Le 1^{er} janvier 2010, les pertes actuarielles non comptabilisées cumulées ont été comptabilisées en totalité dans les résultats non distribués. Les écarts actuariels ultérieurs ont été comptabilisés dans les AERG et n'ont pas été reclassés dans le résultat net attribuable aux actionnaires. La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies, nette de la juste valeur des actifs du régime, a été comptabilisée dans les bilans consolidés audités.

b) Instruments financiers

Selon les PCGR du Canada, les instruments de capitaux propres disponibles à la vente étaient évalués à leur juste valeur et les variations de la juste valeur étaient présentées, nettes de l'impôt, dans les AERG jusqu'à ce que l'actif soit cédé ou subisse une perte de valeur durable. À chaque date de clôture, une évaluation quantitative était effectuée pour déterminer les instruments de capitaux propres disponibles à la vente dont la juste valeur avait subi une baisse importante ou prolongée. La direction posait alors un jugement en fonction de la situation financière de chaque émetteur pour déterminer si la baisse était durable et s'il existait des indications objectives de perte de valeur.

Selon les IFRS, la société détermine encore, à chaque date de clôture, s'il existe des indications objectives que des instruments de capitaux propres disponibles à la vente font l'objet d'une perte de valeur. Les indications objectives visant les instruments de capitaux propres disponibles à la vente comprennent aussi une baisse importante ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en deçà de son coût. L'évaluation de la perte de valeur dépend toutefois moins du jugement puisqu'il n'est pas nécessaire de déterminer si la baisse de valeur d'un instrument de capitaux propres disponible à la vente est durable. Par conséquent, les pertes de valeur seront probablement comptabilisées plus rapidement selon les IFRS qu'elles ne l'étaient selon les PCGR du Canada. De plus, selon les IFRS, dans le cas des actions privilégiées perpétuelles, la détermination d'une éventuelle perte de valeur se fait selon les normes applicables aux pertes de valeur sur les capitaux propres, tandis que selon les PCGR du Canada, il s'agissait des normes applicables aux pertes de valeur sur les titres de créance.

À la date de transition aux IFRS, l'application rétrospective de ces règles était requise, ce qui a donné lieu au reclassement dans les résultats non distribués d'ouverture de certaines pertes de valeur, auparavant comptabilisées dans les AERG, comme elles l'auraient été avant le 1^{er} janvier 2010 si les IFRS avaient été appliquées. Ce reclassement n'a aucune incidence globale sur les capitaux propres de la société. Les profits nets (pertes nettes) de placement présentés en vertu des PCGR du Canada pour l'exercice 2010 ont été retraités selon les IFRS, car ces pertes de valeur subies au cours des exercices précédents ont eu des répercussions sur l'évaluation des profits et pertes réalisés en 2010 selon les IFRS.

c) Impôt sur le résultat

Effet de l'impôt sur le résultat sur le rapprochement des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS

Les différences à l'égard de l'impôt sur le résultat comprennent l'effet de la comptabilisation, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les différences entre les PCGR du Canada et les IFRS.

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés audités

29.5 Rapprochement des PCGR du Canada et des IFRS

La norme IFRS 1 exige qu'une entité effectue le rapprochement des capitaux propres, du résultat global et des flux de trésorerie pour les périodes antérieures. La première application des IFRS par la société n'a pas eu de répercussions sur le total des flux de trésorerie opérationnels, d'investissement ou de financement. Les tableaux suivants présentent le rapprochement des PCGR du Canada et des IFRS pour les périodes respectives mentionnées pour les bilans consolidés audités et les états consolidés audités du résultat global.

Tableau 29.1 - Légende des tableaux de la note 29.5

Référence aux tableaux ci-dessous	Référence à
a.	Note 29.4 a) – Avantages futurs du personnel
b.	Note 29.4 b) – Instruments financiers
c.	Note 29.4 c) – Impôt sur le résultat

Tableau 29.2 - Rapprochement du bilan consolidé audité au 1^{er} janvier 2010

Comptes selon les PCGR du Canada (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Solde selon les PCGR du Canada	Reclassement selon les IFRS	Total partiel	Réévaluation selon les IFRS	Solde selon les IFRS	Comptes selon les IFRS (en millions de dollars, sauf indication contraire)
Actif						Actifs
Trésorerie et équivalents de trésorerie	60 \$	(60)	-	-	- \$	Placements
Actifs investis	-	60	60	-	60	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Titres de créance	4 784	-	4 784	-	4 784	Titres de créance
Titres de capitaux propres	2 894	(1 312)	1 582	-	1 582	Actions privilégiées
	-	1 312	1 312	-	1 312	Actions ordinaires
Prêts	319	-	319	-	319	Prêts
	7 997	60	8 057	-	8 057	
Revenus d'intérêts créditeurs et de dividendes à recevoir	43	-	43	-	43	Produit des placements à recevoir
	-	98	98	-	98	Participations dans des entreprises associées et des coentreprises
Primes à recevoir	1 640	-	1 640	-	1 640	Primes à recevoir
Autres montants à recevoir	245	(245)	-	-	-	
Actifs de réassurance	261	-	261	-	261	Actifs de réassurance
Impôts sur les bénéfices à recevoir	40	-	40	-	40	Impôt sur le résultat à recevoir
Actifs d'impôts futurs	38	-	38	c 18	56	Actifs d'impôt différé
Frais d'acquisition reportés	396	-	396	a (58)	336	Frais d'acquisition différés
Autres actifs	293	101	394	-	336	Autres actifs
	-	46	46	-	46	Immobilisations corporelles
Actifs incorporels	159	-	159	-	159	Immobilisations incorporelles
Écart d'acquisition	179	-	179	-	179	Goodwill
Total de l'actif	11 351 \$	-	11 351	(40)	11 311 \$	Total des actifs
Passif						Passifs
Passif des sinistres	4 270 \$	-	4 270	-	4 270 \$	Passif des sinistres
Primes non acquises	2 464	-	2 464	-	2 464	Primes non acquises
Passifs financiers	406	-	406	-	406	Passifs financiers liés aux placements
Impôts sur les bénéfices à payer	102	-	102	-	102	Impôt sur le résultat à payer
Passifs d'impôts futurs	26	-	26	c (5)	21	Passifs d'impôt différé
Autres passifs	703	-	703	a 30	733	Autres passifs
Dette impayée	398	-	398	-	398	Dette impayée
	8 369	-	8 369	25	8 394	
Capitaux propres						Capitaux propres
Capital social	1 061	-	1 061	-	1 061	Capital social
Surplus d'apport	83	-	83	-	83	Surplus d'apport
Bénéfices non répartis	1 902	-	1 902	a (375)	1 527	Résultats non distribués
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(64)	-	(64)	b 310	246	Cumul des autres éléments du résultat global
	2 982	-	2 982	(65)	2 917	
Total du passif et des capitaux propres	11 351 \$	-	11 351	(40)	11 311 \$	Total des passifs et des capitaux propres

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés audités

Tableau 29.3 - Rapprochement du bilan consolidé audité au 31 décembre 2010

Comptes selon les PCGR du Canada (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Solde selon les PCGR du Canada	Reclassement selon les IFRS	Total partiel	Réévaluation selon les IFRS	Solde selon les IFRS	Comptes selon les IFRS (en millions de dollars, sauf indication contraire)
Actif						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	138 \$	(138)	-	-	- \$	Placements Trésorerie et équivalents de trésorerie
Actifs investis		138	138	-	138	Titres de créance
Titres de créance	4 821	-	4 821	-	4 821	Actions privilégiées
Titres de capitaux propres	3 380	(1 877)	1 503	-	1 503	Actions ordinaires
Prêts	314	1 877	1 877	-	1 877	Prêts
	8 515	-	314	-	314	
		138	8 653	-	8 653	
Revenus d'intérêts créditeurs et de dividendes à recevoir	43	-	43	-	43	Produit des placements à recevoir
Primes à recevoir	1 762	119	1 19	-	1 19	Participations dans des entreprises associées et des coentreprises
Autres montants à recevoir	248	(248)	1 762	-	1 762	Primes à recevoir
Actifs de réassurance	235	-	235	-	235	Actifs de réassurance
Impôts sur les bénéfices à recevoir	52	-	52	-	52	Impôt sur le résultat à recevoir
Actifs d'impôts futurs	20	-	20	c 9	29	Actifs d'impôt différé
Frais d'acquisition reportés	420	-	420	-	420	Frais d'acquisition différés
Autres actifs	335	83	418	a (83)	335	Autres actifs
		46	46	-	46	Immobilisations corporelles
Actifs incorporels	170	-	170	-	170	Immobilisations incorporelles
Écart d'acquisition	211	-	211	-	211	Goodwill
Total de l'actif	12 149 \$	-	12 149	(74)	12 075 \$	Total des actifs
Passif						
Passif des sinistres	4 379 \$	-	4 379	-	4 379 \$	Passif des sinistres
Primes non acquises	2 586	-	2 586	-	2 586	Primes non acquises
Passifs financiers	715	-	715	-	715	Passifs financiers liés aux placements
Impôts sur les bénéfices à payer	78	-	78	-	78	Impôt sur le résultat à payer
Passifs d'impôts futurs	54	-	54	c (26)	28	Passifs d'impôt différé
Autres passifs	771	-	771	a 53	824	Autres passifs
Dettes impayées	496	-	496	-	496	Dettes impayées
	9 079	-	9 079	27	9 106	
Capitaux propres						Capitaux propres
Capital social	993	-	993	-	993	Capital social
Surplus d'apport	96	-	96	-	96	Surplus d'apport
Bénéfices non répartis	1 894	-	1 894	a b (329)	1 565	Résultats non distribués
Cumul des autres éléments du résultat étendu	87	-	87	b 228	315	Cumul des autres éléments du résultat global
	3 070	-	3 070	(101)	2 969	
Total du passif et des capitaux propres	12 149 \$	-	12 149	(74)	12 075 \$	Total des passifs et des capitaux propres

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés audités

Tableau 29.4 - Rapprochement de l'état consolidé audité du résultat global au 31 décembre 2010

Comptes selon les PCGR du Canada (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Solde selon les PCGR du Canada	Reclassement selon les IFRS	Total partiel	Réévaluation selon les IFRS	Solde selon les IFRS	Comptes selon les IFRS (en millions de dollars, sauf indication contraire)
Produits						
Primes souscrites						
Directes	4 475 \$	-	4 475	-	4 475 \$	Primes directes souscrites
Cédées	(123)	123	-	-	-	
Nettes	4 352	(4 352)	-	-	-	
Variation des primes non acquises	(121)	121	-	-	-	
Primes nettes acquises	4 231	-	4 231	-	4 231	Primes nettes acquises
	-	(2 766)	(2 766)	-	(2 766)	Sinistres nets survenus
	-	(1 272)	(1 272)	-	(1 272)	Frais de souscription
	4 231	(4 038)	193	-	193	
	-	(36)	(36)	-	(36)	Incidence de la variation du taux d'actualisation des sinistres nets
	4 231	(4 074)	157	-	157	Produit (perte) de souscription
Revenus d'intérêts créditeurs	179	115	294	-	294	Produit net des placements
Revenus de dividendes	136	(136)	-	-	-	
Gains nets (pertes nettes) de placements	64	-	64	b	118	Profits nets (pertes nettes) de placement
	-	15	15	-	15	Quote-part du résultat net tirée des participations dans des entreprises associées et des coentreprises
Revenus de distribution et autres	59	(15)	44	-	44	Autres produits
Charges						
Souscription						
Sinistres survenus	(2 802)	2 802	-	-	-	
Commissions, taxes sur primes et frais généraux	(1 272)	1 272	-	-	-	
Frais de distribution et autres	(21)	-	(21)	a	(6)	Autres charges
Frais d'investissement	(21)	21	-	-	-	
Intérêt sur la dette impayée	(28)	-	(28)	-	(28)	Coûts de financement
Bénéfices avant impôts sur les bénéfices	525	-	525		112	Résultat net avant charge (avantage) d'impôt sur le résultat
Charge (avantage) d'impôts sur les bénéfices	105	-	105	c	34	Charge (avantage) d'impôt sur le résultat
Bénéfice net	420 \$	-	420	78	498 \$	Résultat net attribuable aux actionnaires
Bénéfice par action de base et dilué (en dollars)	3,65				4,32	Résultat par action de base et dilué (en dollars)
	-	-	-	a	(42)	Écarts actuariels nets sur les avantages futurs du personnel
						Titres disponibles à la vente :
Diminution (augmentation) nette des pertes non réalisées sur les titres disponibles à la vente	257	-	257	-	257	Variations nettes des profits latents (pertes latentes)
Impôts sur les bénéfices	(70)	70	-	-	-	
Reclassement au résultat des (gains nets) pertes nettes sur les titres disponibles à la vente	(47)	-	(47)	b	(118)	Reclassement en résultat des (profits nets) pertes nettes
Impôts sur les bénéfices	11	(70)	(59)	c	47	Avantage (charge) d'impôt sur le résultat
Autres éléments du résultat étendu	151	-	151		(113)	Autres éléments du résultat global pour l'exercice
Résultat étendu	571 \$	-	571	(35)	536 \$	Total du résultat global attribuable aux actionnaires